







Manioc
Don H 1494 2
ALMANACH

ROYAL D'HAYTI,

Pour l'Année Bissextile 1820,

Dix-Septième de l'Indépendance, et la
Neuvième du règne de SA MAJESTE,

PRÉSENTÉ AU ROI,

PAR BUON.



A. SANS-TOUCI,

De l'Imprimerie Royale.



BIBLIOTHÈQUE

de la Ville

DE BORDEAUX

LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,
MINISTRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES, etc.

Au Sieur B U O N,
Directeur de l'Imprimerie Royale,

*SA MAJESTÉ, Monsieur, voulant donner
toute l'autenticité à l'Almanach Royal, m'a
commandé de vous fournir les renseignemens
nécessaires pour sa composition.*

*L'intention de SA MAJESTÉ est que
l'Almanach Royal renferme, avec précision,
la division et la nomenclature des Autorités,
et une analyse exacte de toutes les parties
de l'Administration du Royaume.*

*Je vous autorise d'imprimer la présente en
tête de l'Almanach.*

Signé DUC DE LIMONADE.

ÉPOQUES REMARQUABLES.

Année de l'Ère chrétienne ,	1820.
de la découverte d'Hayti , par Christophe Colomb ,	328.
de la fondation de l'Indépendance d'Hayti ,	17.
du règne du roi HENRY , notre auguste Souverain , à commencer du 26 Mars 1811 ,	9.

COMPUT ÉCCLÉSIASTIQUE.

Cycle lunaire ou nombre d'or ,	16.
Cycle solaire ,	9.
Epacte ,	XV.
Indiction Romaine ,	8.
Lettre Dominicale ,	b A.

ÉCLIPSES de l'an 1820. (*)

Il y aura cette Année quatre Éclipses, deux de Soleil et deux de Lune.

Une seule sera visible à Hayti.

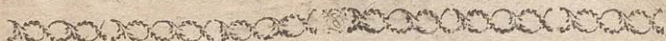
Le 22 Septembre, Éclipse de Lune.

Commencement à 0 heure 17 minutes du matin.

Milieu à 1 heure 46 minutes du matin.

Fm à 3 heures 14 minutes du matin.

(*) Les calculs astronomiques ont été faits par M. Moore, professeur de mathématiques au Collège Royal.



LEVER ET COUCHER *des Planettes.*

JANVIER.

Vénus, ♀ se couche à 7 heures 15 minutes du soir.
Mars, ♂ se leve à 5 heures 14 minutes du soir.
Jupiter, ♃ se couche à 7 heures 38 minutes du soir.
Saturne, ♄ se couche à 10 heures 7 minutes du soir.

FÉVRIER.

Vénus, se couche à 7 heures 53 minutes du soir.
Mars, se couche à 4 heures 15 minutes du matin.
Saturne, se couche à 8 heures 12 minutes du soir.

MARS.

Vénus, se couche à 8 heures 32 minutes du soir.
Mars, se couche à 1 heure 27 minutes du matin.

AVRIL.

Vénus, se couche à 9 heures 23 minutes du soir.
Mars, se couche à 1 heure 11 minutes du matin.

MAI.

Vénus, se couche à 9 heures 47 minutes du soir.
Mars, se couche à 0 heure 26 minutes du matin.
Jupiter, se leve à 2 heures 0 minute du matin.
Saturne, se leve à 3 heures 9 minutes du matin.

JUIN.

Vénus, se couche à 9 heures 39 minutes du soir.
Mars, se couche à 10 heures 55 minutes du soir.
Jupiter, se leve à 0 heure 7 minutes du matin.
Saturne, se leve à 1 heure 15 minutes du matin.

JUILLET.

Vénus, se couche à 7 heures 57 minutes du soir.
Mars, se couche à 9 heures 46 minutes du soir.
Jupiter, se leve à 10 heures 8 minutes du soir.
Saturne, se leve à 10 heures 13 minutes du soir.

AOUT.

Vénus, se leve à 4 heures 6 minutes du matin.
Mars, se couche à 8 heures 43 minutes du soir.
Jupiter, se leve à 7 heures 56 minutes du soir.
Saturne, se leve à 9 heures 12 minutes du soir.

SEPTEMBRE.

Vénus, se leve à 2 heures 47 minutes du matin.
Mars, se couche à 7 heures 32 minutes du soir.
Jupiter, se leve à 7 heures 57 minutes du soir.
Saturne, se leve à 6 heures 13 minutes du soir.

OCTOBRE.

Vénus, se leve à 2 heures 52 minutes du matin.
Jupiter, se couche à 3 heures 42 minutes du matin.
Saturne, se couche à 5 heures 27 minutes du matin.

NOVEMBRE.

Vénus, se leve à 3 heures 17 minutes du matin.
Jupiter, se couche à 1 heure 36 minutes du matin.
Saturne, se couche à 1 heure 18 minutes du matin.

DÉCEMBRE.

Vénus, se leve à 5 heures 41 minutes du matin.
Jupiter, se couche à 11 heures 36 minutes du soir.
Saturne, se couche à 1 heure 7 minutes du matin.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES AU CAP-HENRY,

Pendant Août 1819.

Baromètre.

Thermomètre.

du Jour.

de la Nuit.

max.	30	29	89	80	plus haut.
min.	30	15	86	76	plus bas.
moyen.	30	23	87 5	78	milieu.

Quantité d'eau de pluie... 1 pouce, 75 centimètres de profondeur.

Jour de pluie Août 8. Septembre 13.

Pendant Septembre 1819.

Baromètre.

Thermomètre.

du Jour.

de la Nuit.

max.	30	24	89	80 5	plus haut.
min.	29	93	86	76 3	plus bas.
moyen.	30	14	87 5	78 3	milieu.

Quantité d'eau de pluie 7 pou., 07 cen.

Quantité d'eau d'évaporation 5, 40.

Nota. Les calculs de cet Almanach sont arrangés selon le temps moyen.

LES QUATRE SAISONS.

Printems.

Le commencement de cette saison arrivera le 20 Mars, à 11 heures, 28 minutes 28, secondes du matin.

Été.

Cette saison commencera le 21 Juin, à 8 heures, 54 minutes, 28 secondes du matin.

Automne.

Le commencement arrivera le 22 Septembre, à 10 heures, 8 minutes du soir.

Hiver.

Le commencement arrivera le 21 Décembre, à 9 heures, 38 minutes, 38 secondes du matin.

FETES DU ROYAUME.

- Celle de l'INDÉPENDANCE, le 1^{er} Janvier.
de l'Anniversaire de la Fondation de la
MONARCHIE, le 26 Mars.
de l'AGRICULTURE, le 15 Avril.
de l'Anniversaire du Couronnement du Roi et de
la REINE, le 2 Juin.
du ROI, le 15 Juillet.
du PRINCE ROYAL, le 21 Juillet.
de la REINE, le 15 Août.
-

LE 29 NOVEMBRE.

Anniversaire de l'Expulsion de l'Armée française
du Territoire d'Hayti.

SERVICE SOLENNEL dans le Royaume,

En mémoire des Défenseurs de la Patrie qui sont morts
pour la cause de la Liberté et de l'Indépendance, et à
celle des Victimes des Français à Hayti.

Le 30.

GRAND' MESSE en actions de grâces, pour remer-
cier l'Être Suprême de nous avoir heureusement
débarrassés de nos ennemis.

FÊTES PATRONALES

Des Paroisses du Royaume d'Hayti.

Le Cap-Henry, l'Assomption.	Terre-Neuve, la Nativité.
Sans-Souci, la Conception.	Saint-Raphaël, St-Raphaël.
Le Quartier-Morin, St-Louis.	Le Port-au-Prince, l'Assomption.
La Grande-Rivière, Ste Rose.	Léogane, Ste Rose.
Le Dondon, la Tr. de S. Martin.	La Cx-des-Bouquets, le Rosaire.
Lamonade, Ste Anne.	L'Arcahaye, St Pierre.
Le Trou, St-Jean-Baptiste.	Le Mirebalais, St Louis.
Le Terrier-Rouge, St Pierre.	Saint-Marc, St-Marc.
Le Port-Royal, St Joseph.	La Pte-Riv. de l'Artib. St Jérôme.
Ouanaminthe, l'Assomption.	Les Verrettes, la Nativité.
La Plaine-du-Nord, S. Jacques le Majeur.	Les Gonaïves, St Charles Bor.
L'Acul, la Nativité.	Le Petit-Goave, l'Assomption.
Le Limbé, St Pierre.	Le Fond-des-Nègres, St Michel.
Plaisance, St Michel.	L'Anse-à-Veau, Ste Anne.
Le Port-Margot, Ste Marguerite.	Le Petit-Trou, la Nativité.
Le Borgne, St Charles Boromé.	Jérémie, St Louis.
Le Petit St-Louis, St-Louis.	Le Cap-Dame-Marie, la Nativité.
Le Port-de-Paix, la Conception.	Le Cap-Tiburon, St Jn-Baptiste.
Le Gros-Morne, la Purification.	Les Coteaux, St Pierre.
Jean-Rabel, St Jean-Baptiste.	Torbeck, S. Joseph.
Le Môle St-Nicolas. St-Charles Borromée.	Cayes-du-fond, l'Assomption.
La Marmelade, Ste Marthe.	Cavaillon, l'Annonciation.
Valière, St Vincent.	Saint-Louis, St-Louis.
Sainte-Susanne, Ste Susanne.	Acquin, St Thomas d'Acquin.
Saint-Michel, St Michel.	Baynet, St Pierre.
Ennery, la Toussaint.	Jacmel, St Jacques et St Philippe.
	Les Cayes-de-Jacmel, la Nativ.
	Le Grand-Goave, St Franç. d'Ass.

FÊTES MOBILES.

La Septuagésime, le 30 Janvier.

Sexagésime, le 6 Février.

Quinquagésime, le 13 Février.

Les Cendres, le 16 Février.

Quadragesime ou 1er Dim. de carême, le 20 Février.

Pâques, le 2 Avril.

La Pentecôte, le 21 Mai.

La Sainte Trinité, le 28 Mai.

Le Saint Sacrement, le 1er Juin.

Premier Dimanche de l'Avent, le 3 Décembre.

A V I S.

Les Dignitaires, Membres de l'Ordre royal et militaire de Saint-Henry, sont désignés par ce signe, Savoir;

Les Grands Maréchaux d'Hayti, G. M. D.

Les Lieutenans Généraux, L. G.

Les Maréchaux de Camp, M. D. C.

Les Grands Croix, G. C. ✱.

Les Commandeurs, C. D. ✱.

Les Chevaliers, C. ✱.

Les Promotions faites pendant l'impression de cet Ouvrage, ne pourront être indiquées cette année.

J A N V I E R.

☾ D. Q. le 8, à 11 heures 39 minutes du matin.

☉ N. L. le 15, à 0 heure 13 minutes du soir.

☾ P. Q. le 22, à 4 heures 4 minutes du matin.

☼ P. L. le 30, à 1 heure 9 minutes du matin.

		<i>L. du S.</i>		<i>C. du S.</i>	<i>L. et C. de la L.</i>	
Q.	Jours. Noms des Saints.	h.	m.	h.	m.	h. m.
1	same. LA CIRCONCIS.	6	36	5	30	du soir
2	DIM. Adélard, abbé.	6	37	5	31	7 36
3	lundi. ste Geneviève vg.	6	37	5	32	8 28
4	mard. Rigobert évêque.	6	37	5	33	9 16
5	merc. Siméon, stylite.	6	37	5	33	10 9
6	jeudi. L'ÉPIPHANIE.	6	38	5	34	10 56
7	vend. Lucien, martyr.	6	38	5	34	11 43
8	same. Theau, orfèvre.	6	37	5	35	du ma.
9	DIM. ste Basillise, vge.	6	33	5	36	0 35
10	lundi. Paul hermite.	6	38	5	36	1 28
11	mard. Théodose, abbé.	6	39	5	37	2 25
12	merc. ste Césaire, vge.	6	33	5	38	3 26
13	jeudi. Hilaire, évêque.	6	33	5	38	4 34
14	vend. ste Émérentienne.	6	39	5	39	5 39
15	same. Félix de Nole.	6	39	5	39	du soir
16	DIM. St. NOM DE JÉSUS.	6	40	5	40	6 56
17	lundi. Antoine, abbé.	6	40	5	40	8 2
18	mard. Maur et Bon.	6	39	5	41	9 2
19	merc. Vincent, martyr.	6	40	5	42	10 4
20	jeudi. Sébastien Fabien.	6	40	5	42	11 0
21	vend. ste Agnès, v. m.	6	39	5	43	11 56
22	same. Chair de s. Pier.	6	39	5	43	du ma.
23	DIM. Babylas et ses C.	6	39	5	44	0 53
24	lundi. Conv. de st Paul.	6	39	5	45	1 50
25	mard. Benoit, le Maure.	6	33	5	46	2 48
26	merc. Polycarp et ses C.	6	33	5	47	3 47
27	jeudi. ste Paule, veuve.	6	33	5	48	4 41
28	vend. Chrysostôme.	6	33	5	48	5 34
29	same. François de Sales.	6	33	5	48	6 20
30	DIM. Septuagésime.	6	37	5	49	du soir
31	lundi. Pierre Nolaque.	6	37	5	49	L. 7 14

F É V R I E R

-  D. Q. le 7 à 4, heures 39 minutes du matin.
 N. L. le 13, à 10 heures 41 minutes du soir.
 P. Q. le 20, à 5 heures 49 minutes du soir.
 P. L. le 28, à 8 heures 18 minutes du soir.

		L. du S.		C. du S.		L. et C. de la L.	
Q.	Jours. Noms des Saints	h.	m.	h.	m.	h.	m.
1	mard. Otaire, confes.	6	37	5	50	du	soir
2	merc. PURIFICATION.	6	37	5	51	8	57
3	jeudi. Blaise, évê. m.	6	36	5	52	Lever	9 40
4	vend. Pépin.	6	36	5	52		10 29
5	same. ste Agathe.	6	35	5	53		11 18
6	D.M. Sexagésime.	6	35	5	53	du	ma.
7	lundi. ste Baltide, reine.	6	34	5	54	0	12
8	mard. Denis, évêque.	6	34	5	54	1	10
9	merc. ste Apolline, v. m.	6	33	5	55	2	16
10	jeudi. ste Scholastique.	6	33	5	55	3	17
11	vend. Saturnin.	6	32	5	56	4	19
12	same. Aventin, solitair.	6	32	5	56	5	14
13	DIM. Quinquagésime.	6	32	5	56	du	soir
14	lundi. Severin, abbé.	6	31	5	57	6	42
15	mard. Jean de Matha.	6	31	5	57	7	45
16	merc. Les Cendres.	6	30	5	58	8	46
17	jeudi. Onésime, discip.	6	30	5	58	9	44
18	vend. Les 5 plaies d'N. S.	6	29	5	59	10	43
19	same. Faustin.	6	29	5	59	11	43
20	DIM. Quadragésime..	6	28	6	0	du	ma
21	lundi. Siméon, évêque.	6	27	6	1	0	42
22	mard. Vaast, évêque.	6	27	6	1	1	42
23	merc. Gabin, prêt. Q. T.	6	26	6	1	2	38
24	jeudi. Sérène, martyr.	6	25	6	1	3	31
25	vend. Mathias, apôtre.	6	24	6	2	4	16
26	same. Phocas.	6	24	6	2	4	59
27	DIM. Reminiscere.	6	23	6	3	5	37
28	lundi. Eulalie, vge. m.	6	23	6	3	6	11
29	mard. Aubin, évêque.	6	23	6	3	6	43

M A R S.

-  D. Q. le 7, à 5 heures 53 minutes du soir.
 N. L. le 14, à 8 heures 41 minutes du matin.
 P. Q. le 21, à 9 heures 19 minutes du matin.
 P. L. le 29, à 2 heures 2 minutes du soir.

L. du S. | C. du S. | L. et C. de L.

Q. Jours.	Noms des Saints.	h. m.		h. m.		h. m.	
1 merc.	Alexandre, évê.	6	21	6	4	du	soir
2 jeudi.	Grégoire, pape.	6	20	6	4		8 23
3 vend.	Casimir.	6	19	6	5	Lever	9 14
4 same.	Droctovée, abbe.	6	18	6	5		10 7
5 DIM.	Oculi.	6	17	6	5		11 6
6 lundi.	Lubin, évêque.	6	17	6	5	du	ma.
7 mardi.	Thomas d'Aquin.	6	16	6	6		0 1
8 merc.	Jean de Dieu.	6	16	6	6		0 53
9 jeudi.	ste FRANÇOISE.	6	15	6	7		2 6
10 vend.	Les 40 Martyrs.	6	14	6	7		3 2
11 same.	ste Isabelle.	6	13	6	7		3 56
12 DIM.	Lætare.	6	12	6	8		4 46
13 lundi.	Cyriaque, mart.	6	12	6	8		5 30
14 mardi.	Maximilien.	6	11	6	8	du	soir
15 merc.	Camélien, évêq.	6	10	6	8		7 24
16 jeudi.	ste Gertrude, vg.	6	9	6	9	Coucher	8 28
17 vend.	Cyrille, évêque.	6	7	6	9		9 28
18 same.	Eucher, évêque.	6	7	6	9		10 30
19 DIM.	La Pas. S. Joseph.	6	6	6	10	du	11 31
20 lundi.	Amand.	6	5	6	10		ma.
21 mardi.	Césaire.	6	4	6	10		0 31
22 merc.	Protère, évêque.	6	4	6	10		1 25
23 jeudi.	ste Euphrasie.	6	3	6	11		2 14
24 vend.	N. D. de 7 Doul.	6	2	6	11		2 56
25 same.	L'ANNONCIATION.	6	1	6	11		3 36
26 DIM.	Les Rameaux.	6	1	6	11		4 10
27 lundi.	Benjamin, martyr	6	0	6	11		4 44
28 mardi.	s. Catherine de S.	5	59	6	12		5 16
29 merc.	Rupert, évêque.	5	58	6	12		5 48
30 jeudi.	Jeudi Saint.	5	57	6	12		6 21
31 vend.	Vendredi Saint.	5	57	6	12		6 54

A V R I L.

-  D. Q. le 6, à 2 heures 35 minutes du matin.
 N. L. le 12, à 6 heures 25 minutes du soir.
 P. Q. le 20, à 2 heures 33 minutes du matin.
 P. L. le 28, à 5 heures 6 minutes du matin.

| L. du S. | C. du S. | L. et C. de la L.

Q.	Jours.	Noms des Saints.	h. m.		h. m.		h. m.	
1	same.	Samedi Saint.	5	56	6	12	du	soir
2	DIM.	PAQUES.	5	55	6	13	Lever	9 57
3	lundi.	Aphraate, solitr.	5	54	6	13		10 58
4	mard.	Vincent-Ferrier.	5	53	6	13		11 56
5	merc.	Benoît, abbé.	5	52	6	14	du	ma.
6	jeudi.	ste Honorine.	5	51	6	14		0 56
7	vend.	François de Paul.	5	50	6	14		1 48
8	same.	Hugues, évêque.	5	50	6	14		2 37
9	DIM.	Quasimodo.	5	49	6	15		3 22
10	lundi.	Eustase, abbé.	5	48	6	15		4 2
11	mard.	Tranquille, abbé.	5	47	6	15		4 34
12	merc.	ste Irene.	5	46	6	15	du	soir
13	jeudi.	ste Ide, veuve.	5	45	6	15	Coucher	7 8
14	vend.	ste Balbine.	5	45	6	15		8 11
15	same.	Richard, évêque.	5	44	6	16		9 14
16	DIM.	N. D. de Pitié.	5	43	6	17		10 18
17	lundi.	Tiburce et ses C.	5	42	6	17		11 15
18	mard.	Fructueux, évê.	5	41	6	17	du	ma.
19	merc.	Anicet, pape.	5	41	6	18		0 8
20	jeudi.	Timon, diacre.	5	40	6	18		0 54
21	vend.	Eutrope, évê. m.	5	39	6	19		1 36
22	same.	Hégésippe, histo.	5	38	6	19		2 13
23	DIM.	Apollinaire.	5	37	6	19		2 47
24	lundi.	Georges, martyr.	5	36	6	19		3 17
25	mard.	Marc, évang.	5	35	6	20		3 49
26	merc.	ste Bleuve, vierge.	5	35	6	20		4 20
27	jeudi.	Vital martyr.	5	35	6	20		4 55
28	vend.	Jacque et Marien.	5	35	6	20		5 39
29	same.	Honoré, évêque.	5	34	6	20	du	soir
30	DIM.	Anthime, évêq.	5	34	6	20	L.	8 50

M A I.

-  D. Q. le 5, à 9 heures du matin.
 N. L. le 12, à 3 heures 53 minutes du matin.
 P. Q. le 19, à 8 heures 29 minutes du soir.
 P. L. le 27, à 5 heures du soir.

L. du S. | C. du S. | L. et C. de la L.

Q.	Jours.	Noms des Saints.	h. m.	h. m.	h. m.
1	lundi.	Jacq. et Phi. apô.	5 33	6 20	du soir
2	mard.	Athanase, évêqu.	5 32	6 21	Lever 10 53
3	merc.	Inven. Ste Croix.	5 32	6 22	11 44
4	jeudi.	ste Monique, ve.	5 31	6 23	du ma.
5	vend.	Hilaire.	5 31	6 23	0 36
6	same.	Jean Porte Latine.	5 30	6 24	1 20
7	Dim.	Célérin, solitaire.	5 30	6 24	1 58
8	lundi.	Les Rogations.	5 29	6 25	2 39
9	mard.	Grég. de Nanz.	5 29	6 25	3 18
10	merc.	ste Pétronille.	5 28	6 25	3 57
11	jeudi.	L'ASCENSION.	5 28	6 25	du soir
12	vend.	Grégoire de Nole.	5 27	6 26	6 58
13	same.	Robert.	5 27	6 26	7 59
14	Dim.	Mamert, évêque.	5 26	6 26	8 59
15	lundi.	Servais, évêque.	5 26	6 26	9 54
16	mard.	Gordien, martyr.	5 26	6 27	10 44
17	merc.	ste Domitille, v. m.	5 26	6 27	11 29
18	jeudi.	Pacome.	5 26	6 27	du ma.
19	vend.	Nérée et Achille.	5 25	6 28	0 8
20	same.	Pierre de Tarente	5 24	6 28	0 43
21	Dim.	PENTECOTE.	5 24	6 28	1 17
22	lundi.	Yves.	5 24	6 29	1 46
23	mard.	Bernardin.	5 24	6 29	2 20
24	merc.	ste Restitue. Q. T.	5 23	6 30	2 54
25	jeudi.	Hospice.	5 23	6 30	3 27
26	vend.	ste Julie, vierge.	5 23	6 31	4 6
27	same.	Donatien. V. J.	5 23	6 31	4 51
28	Dim.	LA TRINITÉ.	5 22	6 32	5 40
29	lundi.	Hubert.	5 22	6 32	du soir
30	mard.	Landry évêque.	5 22	6 32	9 39
31	merc.	Urbain, pape.	5 21	6 33	10 35

J U I N.

C D. Q. le 3, à 1 heure 55 minutes du soir.

☉ N. L. le 10, à 2 heures 50 minutes du soir.

② P. Q. le 18, à 2 heures 12 minutes du soir.

(三) P. L. le 26, à 2 heures 13 minutes du matin.

L. du S. C. du S. L. et C. de la L.

Q. Jours.	Noms des Saints.	h. m.	h. m.	h.	m.
1	jeudi. LA FÊTE-DIEU.	5 21	6 34	du	soir.
2	vend. ste Clotide,	5 21	6 34	L. 11	59
3	same. Probas.	5 21	6 34	du	mat.
4	Dim. Boniface.	5 21	6 35	0	41
5	lundi. Norbert, évêque.	5 21	6 35	1	17
6	mard. Augustin d'Angl.	5 21	6 36	1	53
7	merc. Bede, prêtre.	5 21	6 36	2	54
8	jeudi. Octave Fête-Dieu.	5 21	6 37	3	17
9	vend. Quirin.	5 21	6 37	4	3
10	same. Claude, évêq.	5 21	6 37	du	soir
11	Dim. Barnabé, apôtre.	5 21	6 37	7	44
12	lundi. Paul de Constance	5 21	6 37	8	58
13	mard. Antoine de Padou	5 22	6 38	9	25
14	merc. Basile le Grand.	5 22	6 38	10	4
15	jeudi. Médard, évêque.	5 22	6 38	10	40
16	vend. Fargeau et ses C.	5 22	6 38	11	13
17	same. Pothin et ses C.	5 22	6 38	11	46
18	Dim. Avit, abbé.	5 22	6 38	du	mat.
19	lundi. Paulin, évêque.	5 23	6 39	0	17
20	mard. Prosper.	5 23	6 39	0	48
21	merc. Maxime, évêq.	5 23	6 39	1	22
22	jeudi. Ladislas.	5 23	6 39	1	59
23	vend. Irénée, Vig. J.	5 23	6 39	2	41
24	same. Jean-Baptiste.	5 24	6 40	3	22
25	Dim. Germain.	5 24	6 40	4	25
26	lundi. Gervais et Protais	5 24	6 40	5	26
27	mardi Sylvere,	5 24	6 40	du	soir.
28	merc. Gordien, Vig. J.	5 25	6 41	9	22
29	jeudi. Pierre et Paul.	5 25	6 41	9	57
30	vend. Martial et ses C.	5 25	6 41	10	38

J U I L L E T.

-  D. Q. le 2, à 6 heures 51 minutes du soir.
 N. L. le 10, à 2 heures 52 minutes du matin.
 P. Q. le 18, à 6 heures 38 minutes du matin.
 P. L. le 25, à 10 heures 10 minutes du matin.

Q.	Jours.	Noms des Saints.	L. du S.		C. du S.		L. et C. de la L.	
			h.	m.	h.	m.	h.	m.
1	same.	Thibault, solitaire.	5	25	6	41	du	soir.
2	Dim.	Visitation de N. D.	5	25	6	41	L. 11	56
3	lundi.	Anatole de L.	5	25	6	41	du	mat.
4	mard.	Tr. de s. Martin.	5	26	6	42	0	33
5	merc.	ste Zoé, martyre.	5	27	6	41	1	15
6	jeudi.	Goar, prêtre.	5	27	6	41	2	0
7	vend.	ste Aubierge, vg.	5	27	6	41	2	47
8	same.	ste Elisabeth.	5	28	6	41	3	31
9	Dim.	Ephem, diacre.	5	29	6	41	du	soir.
10	lundi.	Les 7 Frères mar.	5	29	6	41	7	20
11	mard.	Tr. de s. Benoît.	5	29	6	41	8	1
12	merc.	Jean Gualbert.	5	29	6	41	8	38
13	jeudi.	Turiaf, évêque.	5	30	6	40	9	12
14	vend.	Bonaventure, év.	5	30	6	40	9	46
15	same.	HENRY.	5	31	6	40	10	16
16	Dim.	N. D. du M. Car.	5	32	6	40	10	47
17	lundi.	Sperat et ses Co.	5	32	6	40	11	20
18	mard.	Arnou, martyr.	5	32	6	40	11	54
19	merc.	Arsène, solitaire.	5	32	6	40	du	mat.
20	jeudi.	ste Marguerite, m	5	33	6	39	0	33
21	vend.	Victor.	5	33	6	39	1	17
22	same.	ste Marie-Magde.	5	34	6	38	2	8
23	Dim.	Appolinaire, évê.	5	34	6	38	3	7
24	lundi.	Christine, vierge.	5	34	6	38	4	10
25	mard.	Jacques le majeur.	5	35	6	37	du	soir.
26	merc.	ste ANNE.	5	35	6	37	7	52
27	jeudi.	ste Anthuse.	5	35	6	37	8	34
28	vend.	Tr. de s. Marcel.	5	35	6	37	9	16
29	same.	ste Marthe.	5	36	6	36	9	53
30	Dim.	Abdon et Sennès.	5	36	6	36	10	33
31	lundi.	Germain et Ignac.	5	36	6	36	11	15

A O U T.

C D. Q. le 1^{er}, à 1 heure 6 minutes du matin.

Ⓢ N. L. le 8, à 4 heures 57 minutes du soir.

④ P. Q. le 16, à 8 heures 8 minutes du soir.

☺ P. L. le 23, à 5 heures 23 minutes du soir.

© D. Q. le 30, à 9 heures 49 minutes du matin.

L. du S. C. du S. L. et C. de la L.

Q.	Jours.	Noms des Saints.	n.	m.	h.	m.	h.	m.
1	mard.	Pierre ès liens.	5	37	6	35	Lever du	
2	merc.	Étienne, pape.	5	37	6	35	matin.	
3	jeudi.	Inv. de s. Etienne	5	38	6	34	0	45
4	vend.	Dominique.	5	38	6	34	1	37
5	same.	Yon et Menge.	5	38	6	34	2	34
6	Dim.	Transf. de N. S.	5	39	6	33	3	30
7	lundi.	Gaëtan.	5	38	6	32	4	33
8	mard.	Justin,	5	39	6	32	du	soir.
9	merc.	Romain, Vig. J.	5	39	6	31	7	13
10	jeudi.	Laurent, martyr.	5	40	6	31	7	46
11	vend.	ste Suzanne, v. m.	5	40	6	30	8	17
12	same.	Susception de la V.	5	40	6	29	8	48
13	Dim.	ste Claire, v. abb.	5	41	6	28	9	19
14	lundi.	Hypolite, Vig. J.	5	41	6	27	9	52
15	mard.	L'ASSOMPTION.	5	41	6	27	10	29
16	merc.	Bernard, abbé.	5	42	6	26	11	9
17	jeudi.	Roch, conf. s.	5	42	6	26	11	58
18	vend.	Agapit, martyr.	5	43	6	25	du	mat.
19	same.	Louis, évêque.	5	43	6	24	0	51
20	Dim.	Joachim.	5	43	6	23	1	51
21	lundi.	Privat, évêque.	5	43	6	23	2	58
22	mard.	Symphorien,	5	44	6	22	4	6
23	merc.	Timothee. V. J.	5	44	6	21	5	10
24	jeudi.	Barthélemi, apôt.	5	44	6	20	du	soi
25	vend.	Louis,	5	45	6	19	7	50
26	same.	Zéphirin, pape.	5	45	6	18	8	31
27	Dim.	Georges et ses C.	5	45	6	18	9	12
28	lundi.	Augustin, évêq.	5	45	6	17	9	55
29	mard.	Déc. de s. Jean-B.	5	45	6	16	10	42
30	merc.	ste Rose.	5	46	6	15	11	33
31	jeudi.	Aristide, confes.	5	46	6	14	12	27

S E P T E M B R E.

☉ N. L. le 7, à 9 heures 11 minutes du matin.

☾ P. Q. le 15, à 9 heures 34 minutes du matin.

☺ P. L. le 22, à 2 heures 6 minutes du matin.

☾ D. Q. le 28, à 10 heures 22 minutes du soir.

Q. Jours. Noms des Saints. L. du S. C. du S. L. et C. de la L.

		h.	m.	h.	m.	h.	m.
1	vend. Gilles et Leu.	5	46	6	14	du	ma.
2	same. Agricole et Lazare.	5	47	6	13		1 23
3	DIM. ste Rosalie.	5	48	6	13	Lever	2 20
4	lundi. Charles.	5	49	6	13		3 15
5	mard. Bertin, abbé.	5	49	6	13		4 9
6	merc. Onésiphore.	5	50	6	12		4 59
7	jeudi. Cloud et Euverte.	5	47	6	9	du	soir
8	vend. NATIVITÉ de la V.	5	48	6	8		6 51
9	same. Omer, évêque.	5	48	6	7		7 22
10	DIM. St NOM DE MARIE.	5	49	6	6		7 55
11	lundi. Nicolas de Tolent.	5	49	6	5	Coucher	8 30
12	mard. Patient.	5	49	6	4		9 9
13	merc. Serdon,	5	49	6	3		9 52
14	jeudi. Exalt. de la ste t.	5	49	6	3		10 42
15	vend. Gal, abbé,	5	49	6	2	du	11 37
16	same. Nicomède, mart.	5	49	6	1		mat.
17	DIM. Lambert.	5	50	6	0		0 39
18	lundi. Ferréol.	5	50	6	59		1 43
19	mard. Janvier, évêque.	5	50	6	58		2 48
20	merc. Socrates. Q. T.	5	50	6	57		3 55
21	jeudi. Mathieu, évang.	5	50	6	56	du	4 58
22	vend. Andoché et ses C.	5	50	6	55		soir.
23	same. Maurice et ses C.	5	50	6	54		7 0
24	DIM. N. D. de la Merci.	5	50	6	54	Lever	7 45
25	lundi. N. D. de Bon Sec.	5	50	6	54		8 34
26	mard. Exupère, etc.	5	51	6	53		9 26
27	merc. ste Justine.	5	51	6	52		10 20
28	jeudi. Firmin.	5	51	6	51		11 18
29	vend. Michel, archange.	5	51	6	50	du	mat.
30	same. Jérôme.	5	51	6	49		0 21

OCTOBRE.

☉ N. L. le 7, à 2 heures 13 minutes du matin.

☽ P. Q. le 14, à 7 heures 49 minutes du soir.

☾ P. L. le 21, à 11 heures 12 minutes du matin.

☾ D. Q. le 28, à 2 heures 22 minutes du soir.

Q. Jours. Noms des Saints. L. du S. C. du S. L. et C. de la L.

		h.	m.	h.	m.	h.	m.
1	Dim. LE S. ROSAIRE.	5	52	5	48	du	mat.
2	lundi. Remi, évêque.	5	52	5	47		2 7
3	mard. Anges Gardiens.	5	53	5	46	Lever	2 49
4	merc. Denis, l'aréopag.	5	53	5	45		3 44
5	jeudi. François d'Assise	5	53	5	44		4 30
6	vend. Bruno, chartreux	5	53	5	43	du	soir.
7	sam. Serge et Bacq.	5	53	5	43		5 45
8	Dim. Démèrre, etc.	5	54	5	42		6 30
9	lundi. Denis, etc.	5	54	5	41	Coucher	7 9
10	mard. ste Thérèse, vge.	5	54	5	40		7 52
11	merc. Nicaïs, martyr.	5	55	5	39		8 39
12	jeudi. Maximilien, évê.	5	55	5	39		9 30
13	vend. Edouard.	5	55	5	38		10 28
14	sam. Calixte, pap. ma.	5	55	5	37		11 30
15	Dim. ste Thérèse, vge.	5	56	5	36	du	mat.
16	lundi. Gal, abbé.	5	57	5	35		0 33
17	mard. Cerboney, évêq.	5	57	5	35		1 36
18	merc. Luc, évangéliste.	5	57	5	35		2 38
19	jeudi. Savinien, etc.	5	57	5	34		3 57
20	vend. Caprais, martyr.	5	57	5	33		4 26
21	sam. ste Ursule et ses C	5	58	5	32	du	soir.
22	Dim. Mellon, évêq.	5	59	5	31		6 20
23	lundi. Romain, évêq.	5	59	5	31		7 10
24	mard. Raphaël.	5	59	5	31	Lever	8 7
25	merc. Crépin et Crép.	5	59	5	30		9 14
26	jeudi. Évariste, pap. m.	6	0	5	29		10 4
27	vend. Alois, évê. Vig. J.	6	0	5	28		11 2
28	sam. Simon et Jude, ap.	6	1	5	27		11 58
29	Dim. Cher, abbé.	6	1	5	27	du	mat.
30	lundi. Lucain, martyr.	6	1	5	27		0 51
31	mard. Quentin, Vig. J.	6	2	5	26		1 39

NOVEMBRE.



N. L. le 5, à 7 heures 8 minutes du soir.



P. Q. le 13, à 4 heures 52 minutes du matin.



P. L. le 19, à 10 heures 11 minutes du soir.



D. Q. le 27, à 10 heures 25 minutes du soir.

Q. Jours. Noms des saints. L. du S. C. du S. L. et C. de la L.

		h.	m.	h.	m.	h.	m.
1	merc. LA TOUSSAINT.	6	3	5	25	du	mat.
2	jeudi. Les Trépassés.	6	3	5	25	Lever	3 9
3	vend. Marcel et ses C.	6	4	5	24		4 1
4	same. Charles Boromé.	6	4	5	24		4 52
5	Dim. ste Bertille.	6	4	5	24	du	soir.
6	lundi. Léonard, solitair.	6	4	5	24		5 49
7	mard. Wilbrod, évêq.	6	5	5	23		6 34
8	merc. Les 4 Couronnés.	6	6	5	22	Coucher	7 25
9	jeudi. Mathurin.	6	6	5	22		8 23
10	vend. Martin, pape m.	6	7	5	21		9 22
11	same. Martin, évêque.	6	8	5	20		10 23
12	Dim. Reué, évêque.	6	8	5	20		11 23
13	lundi. Gendulfe et Brice	6	9	5	20	du	mat.
14	mard. Laurent, évêque.	6	9	5	20		0 26
15	merc. Eugène et Malo.	6	10	5	20		1 25
16	jeudi. Eucher.	6	10	5	20		2 28
17	vend. Agnan, évêque.	6	11	5	19		3 24
18	same. ste Aude, vierge.	6	11	5	19		4 23
19	Dim. ste Elisabeth.	6	12	5	19		5 26
20	lundi. Edmond, roi.	6	13	5	19	du	soir.
21	mard. Présent. de N. D.	6	14	5	18		7 3
22	merc. Clément, pape.	6	14	5	18		7 55
23	jeudi. ste Cécile, vierge.	6	15	5	18	Lever	8 45
24	vend. Severin.	6	16	5	18		9 35
25	same. ste Catherine.	6	16	5	18		10 53
26	Dim. Julien.	6	17	5	18		11 43
27	lundi. Sosthènes.	6	18	5	18	du	mat.
28	mard. ste Bibiane.	6	18	5	18		0 32
29	merc. Saturnin. Vig. J.	6	19	5	18		1 19
30	jeudi. André, apôtre.	6	19	5	18		2 6

D É C E M B R E.



N. L. le 5, à 11 heures 12 minutes du matin.



P. Q. le 12, à 1 heure 10 minutes du soir.



P. L. le 19, à 11 heures 14 minutes du matin.

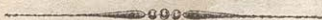


D. Q. le 27, à 10 heures 26 minutes du matin.

Q. Jours.	Noms des Saints.	L. du S.		C. du S.		L. et C. de la L.	
		h.	m.	h.	m.	h.	m.
1 vend.	Éloi, évêque.	6	20	5	19	du	mat.
2 same.	François Xavier.	6	21	5	19	3	33
3 Dim.	1er Dim. L'Avent.	6	21	5	19	Lever	4 27
4 lundi.	ste Barbe, vge. m.	6	22	5	20	5	22
5 mardi.	Sabbas, abbé.	6	22	5	20	du	soir.
6 merc.	Nicolas, évêque.	6	23	5	20	6	16
7 jeudi.	ste Fare, vierge.	6	24	5	20	Coucher	7 16
8 vend.	La Concep. N. D.	6	24	5	20	8	18
9 same.	ste Gorgonie.	6	25	5	21	9	20
10 Dim.	ste Valere, vge m.	6	25	5	21	10	20
11 lundi.	Fuscien et ses C.	6	26	5	21	11	13
12 mardi.	Corentin, évêq.	6	27	5	21	du	mat.
13 merc.	ste Luce, vge. m.	6	28	5	22	0	15
14 jeudi.	Nicaise.	6	28	5	22	1	14
15 vend.	ste Adélaïde.	6	29	5	23	2	12
16 same.	Mesmin, abbé.	6	29	5	23	3	15
17 Dim.	Timoléon.	6	30	5	24	4	17
18 lundi.	Gatien.	6	30	5	24	5	23
19 mardi.	Saintes Reliques.	6	31	5	24	du	soir.
20 merc.	Philogone. Q. T.	6	32	5	24	6	33
21 jeudi.	Thomas, apôtre.	6	33	5	25	7	41
22 vend.	Félix, pape.	6	33	5	25	8	28
23 same.	ste Victoire. V. J.	6	34	5	26	Lever	9 22
24 Dim.	ste Tharsille.	6	34	5	26	10	10
25 lundi.	NOEL.	6	34	5	27	11	0
26 mardi.	Etienne, martyr.	6	34	5	28	11	47
27 merc.	Jean, évangéliste.	6	35	5	28	du	ma.
28 jeudi.	Saints Innocens.	6	35	5	29	0	34
29 vend.	Thomas de Cantor	6	35	5	29	1	23
30 same.	Sabin, et ses Com.	6	36	5	30	2	15
31 Dim.	Silvestre, pape.	6	36	5	30	3	9



ROYAUME D'HAYTI.



CHAPITRE PREMIER.

DE LA FAMILLE ROYALE.

SA Majesté HENRY, Roi d'Hayti, né le 6 Octobre 1767, sacré et couronné au Cap-Henry, le 2 Juin 1811, marié le 15 Juillet 1793, à

Sa Majesté MARIE-LOUISE, Reine d'Hayti, née le 8 Mai 1778, sacrée et couronnée au Cap-Henry, le 2 Juin, 1811. Du mariage de leurs Majestés :

S. A. R. Monseigneur JACQUES-VICTOR-HENRY, né le 5 Mars 1804, Prince Royal d'Hayti.

S. A. R. Madame FRANÇOISE-AMÉTHISTE-HENRY, Madame Première, née le 9 Mai 1798.

S. A. R. Madame ANNE-ATHÉNAÏRE-HENRY, née le 7 Juillet 1800,



CHAPITRE II.

Des Grands Officiers du Royaume , Ministres , et Grands Officiers civils de la Couronne.

- S. A. S. Monseigneur le duc DU MOLE , grand maréchal d'Hayti.
 S. A. S. Monseign' le prince DU LIMBÉ , grand maréchal d'Hayti.
 S. A. S. Monseign' le prince JOACHIM , duc DE FORT-ROYAL ,
 marquis de l'Avalasse , grand maréchal d'Hayti.
 S. G. Monseign' le duc DE PLAISANCE , grand maréchal d'Hayti.
 S. A. S. Monseign' le prince PHILIPPE , duc DE L'ARTIBONITE ,
 grand maréchal d'Hayti.

MINISTÈRE.

- S. G. Mgr le duc de SAINT-LOUIS , ministre de la maison du Roi.
 S. A. S. Monseigneur le prince DU LIMBÉ , ministre de la guerre
 et de la marine.
 S. E. Monseigneur le comte DE LA TASTE , ministre des finances
 et de l'intérieur.
 S. G. Monseigneur le duc DE LIMONADE , ministre des affaires
 étrangères et secrétaire d'Etat.
 S. E. Monseign' le comte DE TERRE-NEUVE , ministre de la justice.

Grands Officiers civils de la Couronne.

- Son Eminentissime et Révérendissime Mg^r le duc de GONZALES ,
 ET DES PALMES , archevêque d'Hayti , grand aumônier du Roi.
 N — — — — — grand echanson.
 N — — — — — grand panetier.
 S. A. S. Monseign' le prince JOACHIM , duc DE FORT-ROYAL ,
 marquis de l'Avalasse , grand maréchal du Palais.
 S. E. M. le maréch. de camp baron DE VASTEY , chancelier du Roi.
 S. G. Monseigneur le duc DE PLAISANCE , grand chambellan.
 S. E. M. le maréchal de camp baron DE MONPOINT , grand écuyer.
 S. G. Monseigneur le duc DU DONDON , grand veneur.
 S. E. M. le baron DE SICARD , grand maitre des cérémonies.

CHAPITRE III.

ORDRE DE LA NOBLESSE.

PRINCES DU ROYAUME.

- S. A. S. Monseigneur le duc du Môle.
- S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé.
- S. A. S. Monseigneur le prince Joachim, duc de Fort-Royal,
marquis de l'Avalasse.
- S. A. S. Monseigneur le prince Philippe, duc de l'Artibonite.

D U C S.

- S. G. Monseigneur le duc de Gonzalès et des Palmes.
- S. G. Monseigneur le duc de Morin.
- S. G. Monseigneur le duc de Plaisance.
- S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé.
- S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade.
- S. G. Monseigneur le duc du Dondon.

D U C S A B R E V E T S.

- S. G. Monseigneur le duc de Laxaven.
- S. G. Monseigneur le duc de Valière.
- S. G. Monseigneur le duc d'Ouanaminthe.
- S. G. Monseigneur le duc de Limonade.
- S. G. Monseigneur le duc de Saint-Louis.
- S. G. Monseigneur le duc du Terrier-Rouge.

C O M T E S.

- S. E. M. le comte de Jérémie.
- S. E. M. le comte d'Emery.
- S. E. M. le comte de Cahos.
- S. E. M. le comte du Gros-Morne.
- S. E. M. le comte de Léogane.
- S. E. M. le comte de la Presqu'Isle.
- S. E. M. le comte de Richeplaine.
- S. E. M. le comte de Terre-Neuve.
- S. E. M. le comte de Rosiers.
- S. E. M. le comte de Thilorier.

- S. E. M. le comte de Mont-Rouis.
 S. E. M. le comte de la Taste.
 S. E. M. le comte de Joseph G  r  me.
 S. E. M. le comte de Jean-Joseph.

BARONS.

MESSIEURS.

- le baron de Thabares.
 le baron de Victorin Proix.
 le baron d' Almanjor fils.
 le baron de Chevallier.
 le baron de Raymond.
 le baron de Louis Dessalines.
 le baron de Sicard.
 le baron de Dossou.
 le baron de Ferrier.
 le baron de Bastien Fabien.
 le baron de Cadet Antoine.
 le baron de Pierre Poux.
 le baron de Valcourt Cap.
 le baron de Bottex.
 le baron de L  o.
 le baron de Monpoint.
 le baron de Faraud.
 le baron de Lagroue.
 le baron de Dupuy.
 le baron de Belliard.
 le baron de Stanislas Latortue.
 le baron de Joseph Latortue.
 le baron de Charrier.
 le baron de S  velinge.
 le baron de Delon.
 le baron de Vastey.
 le baron de Joseph Dessalines.
 le baron de Richer.
 le baron de Th  ophile.
 le baron de Lucas.
 le baron des Bois.
 le baron de Fr  gis.
 le baron de Fid  le.
 le baron de Louis Poux.
 le baron de Pr  zeau.
 le baron de Diacou  .
 le baron de David.

MESSIEURS.

- le baron de Néré Martial.
- le baron d' Appollon.
- le baron d' Etienne Georges.
- le baron de Henry Cadet.
- le baron de Prophète.
- le baron de Sainte-Fleur.
- le baron de Nord Alexis.
- le baron de Bélair
- le baron de Frontis.
- le baron de Benoît Rau.
- le baron de Cazimir Noële.
- le baron de Hoban.
- le baron de Titus.
- le baron de Pierre Joseph.
- le baron de Jean-Jacques Adonis.
- le baron de Jean-Louis Pierre.
- le baron de René Mercure.
- le baron de Jean-Pierre Jean-Baptiste.
- le baron d' Appollon.
- le baron de Georges Joseph.
- le baron de d'Honoré Samson.
- le baron de Jean Cézaire.
- le baron de Saint-Louis Alexandre.
- le baron de Villarceaux.
- le baron de Michel Louis.
- le baron d' Augustin Michaux.
- le baron de Filiatre.

CHEVALIERS.

MESSIEURS.

- le chevalier de Lacroix.
- le chevalier de Blaise.
- le chevalier de Cincinatus Leconte.
- le chevalier de Pétigny.
- le chevalier de Saint Preux Dézormes.
- le chevalier de Léveillés.
- le chevalier de Dupin.
- le chevalier de Massicot.
- le chevalier de Charlemagne.
- le chevalier d' Armand.
- le chevalier de Florent Dominique.
- le chevalier de Julien Dufresne.

MESSIEURS.

- le chevalier de Joseph Ménard.
- le chevalier de David.
- le chevalier de Guériné.
- le chevalier de Firmin Blotte.
- le chevalier de Darmey.
- le chevalier de Tassy, aîné.
- le chevalier de François Douinaud.
- le chevalier de Jean-Louis Ménard.
- le chevalier de Laurent Villard.
- le chevalier de Joseph Casimir.
- le chevalier de Noël Gaulard.
- le chevalier de Sarrette.
- le chevalier de Gabriel Hector.
- le chevalier de Simon Mancelle.
- le chevalier de Jean-Joseph.
- le chevalier de René-Bernardin Bayron.
- le chevalier de Jean Grégoire.
- le chevalier de Jean-Pierre Janot.
- le chevalier de Jean-Baptiste Dessalines.
- le chevalier de Christophe Larose.
- le chevalier de Gabriel Tiffard.
- le chevalier de Louis Michel.
- le chevalier de Guillaume Joseph.
- le chevalier de Marc père.
- le chevalier de Thomas Gilbert.
- le chevalier de Sanon Déracque.
- le chevalier de Bazile Nicolas.
- le chevalier de Michel Bessé.

NOTA. Selon les Lois du Royaume, les fils aînés des Nobles succèdent à leurs pères décédés; mais ils ne jouissent des honneurs de leurs rangs et de ceux de la Cour, qu'à leur majorité.

Les Veuves des Dignitaires décédés jouissent, leur vie durant, des mêmes honneurs de la Cour que leurs Époux, à moins qu'elles ne convolent en secondes noces.

CHAPITRE IV.

Maison du Roi , Maison de la Reine , Maison du Prince Royal , Maisons des Princesses Royales , et Maison Militaire du Roi.

SECTION PREMIERE.

MAISON DU ROI.

Grand Aumônier.

Son Eminentissime et Révérendissime Mgr le duc de Gonzalès
et des Palmes , Archevêque d'Hayfi.

Grand Échanson.

N

Grand Panetier.

N

Grand Maréchal du Palais.

S. A. S. Monseigneur le prince Joachim, duc de Fort-Royal,
marquis de l'Avalasse. G. C. ❀.

Ministre de la Maison du Roi.

S. G. Monseigneur le duc de Saint-Louis C. D. ❀

Maréchal des Logis.

M. le baron de Ferrier, C. ❀.

Chancelier du Roi.

S. E. M. le baron de Vastey. C. ❀.

Gentilshommes d'Honneur.

S. G. Mgr le duc de Valières, C. D. ❀.

S. E. M. le baron de Belliard. C. ❀.

Gouverneurs des Palais.

S. G. Mg ^r le duc de la Marmelade, G. C. ❁.	du Cap-Henry.
S. G. Mgr le duc de Saint-Louis, C. D. ❁.	de Sans-Souci.
S. G. Mgr le duc de Laxavon, G. C. ❁.	de Fort-Royal.
S. A. S. Mg ^r le prince du Limbé, G. C. ❁.	du Limbé.
S. G. Mg ^r le duc de Plaisance, G. C. ❁.	du Port-de-Paix.
S. E. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ❁.	du Môle.
S. E. M. le comte de Mont-Rouïs, C. D. ❁.	des Gonaïves.
S. E. M. le comte de Cahos, C. D. ❁.	de Dessalines.
S. A. S. Mg ^r le prince Philippe, duc de l'Artibonite, G. C. ❁.	de Saint-Marc.
S. E. M. le baron de Richer, C. ❁.	de la Petite-Rivière.
N — — — —	du Port-au-Prince.
N — — — —	de Léogane.
N — — — —	de Jérémie.
N — — — —	des Cayes.
N — — — —	de Jacmel.

Gouverneurs des Châteaux,

le chevalier de Charlemagne,	de la Victoire.
le baron de Pierre Poux, C. ❁.	de Belle-vue-Le Roi.
S. E. M. le baron de Belliard, C. ❁.	du Manteau.
M. de Bazile, C. ❁.	du Sceptre.
S. G. Mgr le duc de Laxavon, G. C. ❁.	de la Justice.
S. E. M. le baron de Chevallier, C. D. ❁.	de Protège.
M. de Jean-Louis Antoine, C. ❁.	du Collier.
le baron de Cazimir Noële, C. ❁.	de l'Embuscade.
N.	de la Belle Rivière.
S. E. M. le comte de Jean-Joseph, C. D. ❁.	de la Défaite.

Grand Chambellan.

S. G. Monseigneur le duc de Plaisance, G. C. ❁.

Chambellans.

S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, G. C. ❁.
 S. E. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ❁.
 S. E. M. le comte de Richeplaine, C. D. ❁.
 S. E. M. le baron de Dessalines, C. ❁.
 M. le baron de Dossou, C. ❁.
 S. E. M. le baron de Bottex, C. ❁.

S. E. M. le baron de Léo, C. ✱.

MM. le chevalier de Blaise, C. ✱.

d'Antoine Paul, C. ✱.

de Léonel, C. ✱.

de Lubin, C. ✱.

le chevalier de Cincinatus Leconte, C. ✱, 1^{er} officier
de la garde-robe du Roi.

Secrétaires du Roi, Messieurs,

le baron de Prézeau, C. ✱.

S. E. M. le baron de Dupuy, C. ✱, secrétaire interprète du Roi,

le chevalier de Charlemagne.

Bibliothécaire du Roi,

S. E. M. le comte de Rosiers.

Grand Écuyer.

S. E. M. le baron de Monpoint, C. ✱.

Écuyers, Messieurs,

de Lubin, C. ✱. premier écuyer.

S. E. M. le baron de Raymond, C. ✱.

le baron de Diacoué, C. ✱.

de Prophile, C. ✱.

d'Antoine Paul, C. ✱.

de Bien-Aimé Guillaume, C. ✱.

de Léonel, C. ✱.

de Fidèle François, C. ✱.

Jean-Charles Charlot fils.

Jean-Louis Lamour.

Manigat.

Réné Silvestre.

Joseph Toussaint.

Jean-Louis Valeur.

Jean-Jacques Sévère.

Maison des Pages.

S. E. M. le baron de Léo, C. ✱. gouverneur.

Professeurs des Pages, Messieurs

Saint-Martin, pour les Mathématiques.

Sangosse, pour l'Histoire et la Géographie.

Dupotet, pour le Français, le Latin et l'Anglais.

Milord Leconte, pour l'Ecriture.

Deblanc, pour l'Escrime.

Lapommerai, pour la Musique.

Mouchet, pour la Danse.

Pages. Messieurs,

le baron d'Almanzor, Evariste, Sterling aimé, Sterling cadet,
Valcourt Leconte, Joachim Joseph, Appollon, Joyaux
Demangles, Julien Bastien.

Grand Veneur.

S. G. Monseigneur le duc du Dondon, G. C. ✱.

M. le baron de Sicard, G. ✱, capitaine des chasses.

S. E. M. le baron de Bottex, C. ✱. lieutenant des chasses.

N. 1^{er} porte-arquebuse.

MM. de Lubin, C. ✱. porte-arquebuse.

le baron de Dossou, C. ✱. idem.

le chevalier de Leconte, C. ✱. idem.

Grand Maître des Cérémonies.

S. E. M. le baron de Sicard, C. ✱.

Maîtres des Cérémonies.

S. E. M. le baron de Dupuy, C. ✱.

M. le baron de Filiatre,

S. E. M. le comte de Richeplaine, C. D. ✱.

Aides des Cérémonies.

MM. le baron de Ferrier, C. ✱.

de Lubin, C. ✱.

d'Antoine Paul, C. ✱.

S. E. M. le baron de Bottex. C. ✱.

Hérauts d'Armes, Messieurs,

Bastien, Roi d'Armes.
 Germain, du Cap-Henry.
 Lamour, de Sans-Souci.
 Jean-Louis Narcisse, de Fort-Royal.
 Larose, du Port-de-Paix.
 Clément, du Môle.
 Antoine Gabriel, des Gonaïves.
 Pierre Mouchet, de Saint-Marc.
 Patience, du Port-au-Prince.
 Hilaire Boisdoré, de Léogane.
 Pirol, de Jacmel.
 Jean Joseph, de Dessalines.
 Savary, des Cayes.
 Charles Auguste, de Jérémie.

Nota. Les Hérauts d'Armes portent le titre des principales Villes du Royaume, comme il est dit ci-dessus.

Huissiers du Palais, Messieurs,

Clément, Charlemagne, Gauthier, Bastien, Azor, Figaro,
 Antoine, Théodore, Michel, Laguerre, Pierre.

Service de Santé, Messieurs,

S. E. M. de Turlin, premier médecin, *maréchal de camp*. C. D. 
 Deniau, le chevalier de Massicot, Ossantes, médecins par
 quartiers, *colonels*.

Chirurgiens, Messieurs,

S. E. M. le *maréchal de camp*, Duncan Stewart, premier chirurgien du Roi, chargé des hôpitaux militaires.
 Moyse, Eustache, Sans-Façon, Ulisse, *lieutenans colonels*.

Pharmaciens, Messieurs,

Paul Hyacinthe, Aimé, *rang de capitaine*.
 Julien Bisaie, *sous-lieutenant*.

SECTION II.
MAISON DE LA REINE.

N

aumônier.

Dame d'Honneur.

Madame la duchesse Veuve du Port-Margot.

Dame d'Atour.

Madame la duchesse de Saint-Louis

Dames du Palais.

Madame la duchesse du Môle.

Madame la princesse du Limbé.

Madame la princesse Philippe.

Madame la duchesse de la Marmelade.

Madame la duchesse de Valière.

Madame la duchesse de Limonade.

Madame la comtesse de Léogane.

Madame la comtesse d'Ennery.

Madame la baronne de Ferrier.

Madame la baronne de Cadet Antoine.

Chevalier d'Honneur.

S. G. Mgr le duc du Terrier-Rouge, C. D. ❀.

Chambellans.

S. G. Mgr le duc de Laxavon, G. C. ❀.

M. le baron de Pierre Poux, C. ❀.

Ecuyers.

S. G. Mgr le duc d'Ouanaminthe, C. D. ❀, 1^{er} écuyer.

M. le baron de Sainte-Fleur, C. ❀.

M. de Crépin Toussaint, C. ❀.

Secrétaire des Commandemens de la Reine.

M. le baron de Charrier, G. ❀.

Gouverneur des Pages.

M. le baron de Diacoué, C. ✱.

Pages, Messieurs,

Théophile, Siméon Charles-Pierre, Agapit Thabares, Aly Bottex, Honoré Latortue, Henry Fontaine, Jn-Jacques Filiatre, Joseph Masseau, Ferrier fils, Compère Noele.

Les mêmes professeurs que ceux des Pages du Roi.

SECTION III.

MAISON DU PRINCE ROYAL.

Chambellan.

S. E. M. le baron de Joseph Dessalines, C. ✱.

Gentilshommes d'Honneur et Aides de Camp.

S. G. Mgr le duc de Morin.

M. Lucien du Limbé.

M. André Coidavid.

Officiers de la Garde-Robe.

M. le capitaine Joseph Coidavid.

M. Joseph André

Ecuyers, Messieurs.

le baron de David, C. ✱. premier écuyer.

le lieutenant colonel Diane.

le lieutenant Adam.

Aides de Camp, Messieurs.

le lieutenant colonel Pierre-Paul Laurent.

le lieutenant colonel Cottureau.

le lieutenant colonel Diane.

le lieutenant colonel Louis Jonas.

le lieutenant colonel Belsunce Jean.

le lieutenant colonel de Louis Lafricain, C. ✱.

le lieutenant Adam,

Secrétaire du Cabinet.

M. le capitaine Arsène.

Intendant.

M. le lieutenant colonel de Médard Mathieu, C. ✱.

SECTION IV.

MAISONS DES PRINCESSES ROYALES.

MAISON DE S. A. R. MADAME PREMIÈRE.

Dames pour Accompanyer.

Madame la baronne de Dupuy.

Madame la baronne de Proix.

Mademoiselle Caroline Lencens.

Ecuyers du Roi, Servant près de Madame.

Messieurs,

de Prophile, C .

le lieutenant colonel Manigat.

le lieutenant colonel René Silvestre.

MAISON DE S. A. R. MADAME ATHÉNAIRE.

Dames pour Accompanyer.

Madame la baronne de Nord Alexis.

Mademoiselle Angélique Sprianis.

Ecuyers du Roi, Servant près de Madame.

Messieurs,

M. le lieutenant colonel Charlot.

M. le lieutenant colonel Antoine Paul.

le lieutenant colonel Jean-Jacques Sévère.

SECTION V.

MAISON MILITAIRE DU ROI.

La maison militaire du Roi est composée d'un État major général d'un Commissariat général des Troupes, d'un corps d'Artillerie à cheval, connu sous le nom de Royale Artillerie, de quatre compagnies de Gardes du Corps, de trois corps de Cheval-Légers, connus sous les noms de Cheval-Légers du Roi, Cheval-Légers de la Reine et Cheval-Légers du Prince Royal, d'un régiment de Grenadiers d'infanterie de la Garde Royale, connu sous le nom de Gardes Haytiennes, et de trois compagnies, connues sous le nom de Chasseurs de la Garde.

ÉTAT MAJOR GÉNÉRAL.

Le Roi est le Capitaine des corps de sa maison militaire, à l'exception de ceux des grenadiers et chasseurs de la garde, qui sont commandés par un colonel général.

Le Colonel général, les Lieutenans, Commissaire général, Commissaire, et Majors commandans ces divers Corps, font partie de l'État major général; mais sont portés dans leurs corps respectifs.

AIDES DE CAMP DU ROI.

Lieutenans Généraux.

- S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, G. C. ✱.
- S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, G. C. ✱.
- S. G. Monseigneur le duc du Dondon, G. C. ✱.
- S. G. Monseigneur le duc de Saint-Louis, C. D. ✱.

Maréchaux de Camp.

- S. E. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ✱.
- S. E. M. le baron de Raymond, C. ✱.
- S. E. M. le comte de Joseph Gérôme, C. D. ✱.
- S. E. M. le comte de Jean-Joseph, C. D. ✱.
- S. E. M. le baron de Louis Dessahnes, C. ✱.
- S. E. M. le baron de Bottex, C. ✱.
- S. E. M. le baron de Léo, C. ✱.

Majors Généraux, Messieurs,

le baron de Dosson, C. ✱.

le baron de Ferrier, C. ✱

Colonels, Messieurs,

le baron de Pierre Poux, C. ✱.

le baron de Diacoué, C. ✱.

de Prophile, C. ✱.

de René Semblé, C. ✱.

le baron de Jean-Louis Pierre, C. ✱.

le chevalier de Cincinatus Leconte, C. ✱.

de Lubin, C. ✱.

Lieutenans Colonels, Messieurs,

de Jumeau, C, ✱.

le chevalier de Blaise, C. ✱.

d' Antoine Paul C. ✱.

de Léonel, C. ✱.

Joseph.

d'Ambroise, C. ✱.

Jean Charles Charlot fils.

de Jean-Louis Bélantrier, C. ✱.

Réné Silvestre.

Cyprien Thony.

Laurent Joseph.

Capitaine,

M. Jean-Baptiste Philippe.

Commissariat Général des Troupes.

S. G. Mg^r. le duc de la Marmelade, L. G., G. C. ✱.
commissaire général.

M. Lapierre, commissaire.

Commissaires des Corps , Messieurs ,

Grandjean fils ,	<i>voyez Royale Artillerie.</i>
Pétigny fils ,	<i>voyez Gardes du Corps.</i>
Galant ,	<i>voyez Cheval-Légers du Roi.</i>
Gaston Desmangles ,	<i>voyez Cheval-Légers de la Reine.</i>
le chevalier d'Armand ,	<i>voyez Cheval-Légers du Prince Royal.</i>
Déravine Paul ,	<i>voyez Gardes Haytiennes.</i>
Jean-Louis Antoine fils ,	<i>voyez Chasseurs de la Garde.</i>

ROYALE ARTILLERIE.

LE ROI, capitaine.

LE PRINCE ROYAL, lieutenant.

[N] major commandant.

Gen Messieurs,

Grandjean fils , co missaire , . . . rang de sous-lieutenant.
 Georges Toussaint, quartier-m.-trésorier, . . idem.
 de Rénac, C. ✱, instructeur, . . . rang de lieutenant colonel.
 François Cadet, chirurgien-major, . rang de capitaine.
 Florville, aide-chirurgien, . . . rang de lieutenant.

Première Compagnie, Messieurs,

Jacques Victor, s.-lieutenant en 2^e, . rang de lieut. colonel.
 Isidor Ju-Pierre, aide-major en 1^{er}. rang de capitaine.
 Arbatte fils, aide major en 2^e, . . rang de lieutenant.
 Jacques Magny, cornette, . . . rang de sous-lieutenant.

Deuxième Compagnie, Messieurs,

Le chev. de Blaise , C. ✱, sous-l. en 2^e, rang de lieut. colonel.
 Joseph Desforges, aide-major en 1^{er}. . rang de capitaine.
 Pierre Bernard, aide-major en 2^e . . rang de lieutenant.
 Charles Magny, cornette, . . . rang de s.-lieutenant.

GARDES DU CORPS.

LE ROI, capitaine.

S. G. Mg^r le duc de Plaisance , G. M. D. G. C. ✱. lieut.
 S. A. S. Mg^r le prince Philippe , duc de l'Artibonite ,
 G. M. D. , G. C. ✱. major commandant.

Messieurs.

Bellonnière Pétigny , commissaire , . . rang de sous-lieuten.
 Ignace fils, quar.-maître-trésorier , . . rang de s. lieutenant.
 Cressan Giles , instruct. adjud.-major , rang de lieut. colonel.
 Pierre Louis , chirurgien-major , . . . rang de capitaine.
 N . . aide-chirurgien , rang de lieutenant.

Première Compagnie.

S. E. M. le baron de Richer , C. ✱, sous-
 lieutenant en 1^{er} , maréchal de camp.

Messieurs

de Sévère François , C. ✱, sous-lieut. en 2 ^e ,				rang de lieut. colonel.
Narcisse Baptiste, aide-major en 1 ^{er}	—			rang de capitaine.
Augustin Gilot, aide-major en 2 ^e ,	—			rang de lieutenant.
Augustin Larose, enseigne,	—			rang de sous-lieut.
André Ménard,	—			dito.
Henry Pierre Pascal,	—			dito.
Nelson Rosier,	—			dito.
Pierre Benjamin,	—			dito.
Almanzor Jean-Pierre,	—			dito.
Tanis Adrien,	—			dito.
Laurent Achille,	—			dito.

Deuxième Compagnie.

S. G. Monseigneur le duc d'Ouanaminthe , L. G. , C. D. ✱.
 sous-lieutenant en 1^{er}.

Messieurs.

Antoine Louis, sous-lieutenant en 2 ^e ,				rang de lieut. colonel.
Juste Saint-Louis, aide major en 1 ^{er} ,				rang de capitaine.
Célestin Michel, aide major en 2 ^e ,				rang de lieutenant.

Paul Germain,	enseigne,	—	—	rang de sous-lieutenant.
Damier Hipolitte,	dito	—	—	dito.
Augustin Legrand,	dito	—	—	dito.
Jean-Pierre Bienvenu,	dito	—	—	dito.
Charles Calix,	dito	—	—	dito.
Térance André,	dito	—	—	dito.
Zéphirin François,	dito	—	—	dito.
Michaux Jean-Baptiste,	dito	—	—	dito.
Silvain Guillaume,	dito	—	—	dito.

Troisième Compagnie, Messieurs.

de Jh Titon, C. ✱.	sous-lieutenant en 2 ^e ,			rang de colonel.
Joseph Coqmar,	aide major en 1 ^{er} ,			rang de capitaine.
Aimable Darguste,	aide major en 2 ^e ,			rang de lieutenant.
Narcisse Legrand,	enseigne,	. . .		rang de sous-lieutenant.
Romain Charles,	dito	—	—	dito.
Félix Adrien,	dito	—	—	dito.
Jean Georges,	dito	—	—	dito.
Daniel Charles,	dito	—	—	dito.
Jean-Pierre Joseph,	dito	—	—	dito.
Louis Léveillé,	dito	—	—	dito.
Pierre Joseph,	dito	—	—	dito.
Jean-Charles Jacques,	dito	—	—	dito.

Quatrième Compagnie, Messieurs.

de Fonrose Clavereau, C. ✱.	sous-lieut. en 2 ^e ,			rang de lieut.-col.
Jacques-Louis Vincent,	aide-major en 1 ^{er} ,			rang de capitaine.
Pierre Antoine,	aide-major en 2 ^e ,			rang de lieutenant.
Louis Cadet,	enseigne,	—		rang de sous-lieutenant.
Michel François,	dito	—	—	dito.
Eusèbe Baptiste,	dito	—	—	dito.
Georges Grégoire,	dito	—	—	dito.
Pierre Michel,	dito	—	—	dito.
Germain Avril,	dito	—	—	dito.
Bélizaire Jean-Marie,	dito	—	—	dito.
Alexandre Jean-Louis,	dito	—	—	dito.
Philippe Christophe,	dito	—	—	dito.

CHEVAU-LÉGERS DU Roi.

LE ROI, capitaine.

N — — — lieutenant.

S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, L. G., G. C. ✱.
major commandant.M. le baron de Prophète Daniel, C. ✱. s-lieut. en 1^{er}, rang de col.

Messieurs,

Galant, commissaire, . . . rang de sous-lieutenant.

Chérubin Médor, quartier-maitre-trésorier . . rang de sous-lieut.

Adam, instructeur, . . . rang de sous-lieutenant.

Désir Mathieu, chirurgien-major, . rang de capitaine.

Nounoute, aide-chirurgien, . rang de lieutenant.

Première Compagnie, Messieurs,

de Bien-Aimé Guillaume, C. ✱. sous-

lieutenant en 2^e, . . . rang de lieut. colonel.Isidore Gabriel, aide-major en 1^{er}, . rang de capitaine.Edouard François, aide-major en 2^e, rang de lieutenant.

Surin Guillaume, dito — — — dito

Lord, dito — — — dito

Jean Balthazard, cornette, rang de sous-lieutenant.

Césaire Hatrel, dito — — — dito

Albert Pierre, dito — — — dito

Charles Pierre, dito — — — dito

Jean Bernard, dito — — — dito

Moupoint fils, dito — — — dito

Capaire Antoine, dito — — — dito

Philippeau Polidor, dito — — — dito

Deuxième Compagnie, Messieurs.

Dieudonné Bobo, sous-lieutenant en 2^e, — rang de lieut. colonel.Edouard Simon, aide-major en 1^{er} — rang de capitaine.Lejeune Lagredelle, aide-major en 2^e, — rang de lieutenant.

Charlemagne Thomas, dito — — — dito

Benjamin Ignace, dito — — — dito

Pierre Lespérance, cornette — rang de sous-lieut.

Achille Barthélemy, dito — — — dito

Etienne Célestin, dito — — — dito

Colas Adrien, dito — — — dito

Baptiste Appolon, dito — — — dito

Lindor Titus, dito — — — dito

Noël Janot, dito — — — dito

CHEVAU-LÉGERS DE LA REINE.

LE ROI, capitaine.

S. A. S. Mgr le prince du Limbé, G. M. D., G. C. ✱. lieutenant.
 S. G. Mgr le duc de Laxavon, L. G., G. C. ✱, major comm.
 le baron de Ste-Fleur, C. ✱. sous-lieu. en 1^{er}, rang de colonel.

Messieurs,

Gaston Desmangles, commissaire, — rang de capitaine.
 Pascal Préval, quartier-maitre-trésorier, — rang de sous-lieu.
 Denis André, instructeur, — — rang de lieutenant.
 Victorin, chirurgien-major, — — rang de capitaine.
 Bruneau, aide-chirurgien, — rang de lieutenant.

*Première Compagnie,**Messieurs,*

Jean-Jacques Sévère, sous-l. en 2^e, — rang de lieutenant colonel.
 Désiré Lucas, aide-major en 1^{er} — rang de capitaine.
 Constantin Philippe, aide-major en 2^e, — rang de lieutenant.
 Sévère Janot, dito — — dito
 Jean-Louis Pistache, cornette, — rang de sous-lieutenant.
 Jean-Philippe, dito — — dito
 Bien-Aimé Samson, dito — — dito
 Jacques André, dito — — dito
 Jean Théodore, dito — — dito
 Bayonne Bierné, dito — — dito
 François Despérou, dito — — dito
 Cazinir Jean-Pierre, dito — — dito

*Deuxième Compagnie,**Messieurs,*

de Joachim Thabare, C. ✱. sous-l. en 2^e, rang de lieutenant col.
 François Bataille, aide-major, en 1^{er} — rang de capitaine.
 Achille fils, aide-major en 2^e, — rang de lieutenant.
 Saint-Louis Izidore, aide-major en 2^e, — rang de lieutenant.
 Jean-Pierre Félix, dito — — dito
 Pierre Philippe, cornette, — rang de sous-lieutenant.
 Denis Daniel, dito — — dito
 Noël Jean-Jacques, dito — — dito
 Toussaint Luc, dito — — dito
 Toussaint Noël, dito — — dito
 Joseph Baptiste, dito — — dito

CHEVAU-LÉGERS DU PRINCE ROYAL.

LE ROI, capitaine.

LE PRINCE ROYAL, lieutenant.

S. G. Mgr le duc de Limonade, L. G., C. D. ✱.
major-commandant.M. le baron de Nord Alexis. C, ✱. sous-lieutenant
en 1^{er}, — rang de colonel.

Messieurs,

le chevalier d'Armand, commissaire, rang de lieutenant colon.

Adam Calmari, quart-m. très. rang de sous-lieutenant.

Saint-Cloux, instructeur, — rang de sous-lieutenant.

Saint-Louis Pierre, chirurg.-major, — rang de capitaine.

Désir Martin, aide-chirurgien, — rang de lieutenant.

Première Compagnie, Messieurs,

Jean-Louis Valeur, sous-lieut. en 2^e rang de lieutenant colonel.Jean-Louis André, aide-Major en 1^{er}, rang de capitaine.Dominique Antoine, aide-Major en 2^e, rang de lieutenant.Pierre-Louis Décade, aide-major en 2^e, dito

Julien Sicard fils, cornette, — rang de sous-lieutenant.

Alexandre Clément, dito — dito

Jqes Antoine Olivier, dito — dito

Noël Bastien, dito — dito

Hilaire J. J. Déjard, dito — dito

Christophe Auguste, dito — dito

Jean Diauville, dito — dito

Jean Henry, dito — dito

Deuxième Compagnie, Messieurs,

Joseph Toussaint, sous-lieutenant en 2^e, rang de lieut. colonel.Janite Auguste, aide major en 1^{er}, — rang de capitaine.Toussaint André, aide-major, en 2^e, rang de lieutenant.

Constantin Paul, cornette, rang de sous-lieutenant.

Bijou Paul, dito — dito

Jeannite Simon, dito — dito

Firmin Modeste, dito — dito

Calixte Mathieu, dito — dito

Bissinte Benjamin, dito — dito

Régiste Bastien, dito — dito

Blaise Joseph, dito — dito

Michel Jean-Pierre, dito — dito

GRENADIERS DE LA GARDE.

N — — — — colonel général.

S. E. M. le baron de Joseph Dessalines, M. D. C. C. ✱. major.

M. le baron de Néré Martial, C. ✱. major en 2^e, rang de colonel.

Messieurs,

Déravine Paul, commissaire, rang de sous-lieutenant.

Henry Noël, quartier-maitre très. rang de sous-lieutenant.

Baraux, adjudant-major. rang de lieutenant colonel.

Pierre Ballu, *idem*, — rang de lieutenant.

Bonaventure, instructeur. — rang de sous-lieutenant.

Moyse, chirurgien-major, — rang de lieutenant colonel.

N — — — aide-chirurgien, rang de lieutenant.

Pr emière Brigade, Messieurs

de Jn-Marie Baptiste, C. ✱. capit. en 1^{er}, rang de lieut. colonel.

Félix Charlot, capitaine en 2^e.

Henry Pierre, lieutenant en 1^{er},

Alcindor Augustin, lieutenant en 2^e.

Germain Jean, dito en 3^e.

Pierre Louis Jacques, sous-lieutenant en 1^e.

Isidore Alexandre, dito en 2^e.

Victor Toussaint, dito en 3^e.

Serant Joseph, dito en 4^e.

Lubin Victor, dito en 5^e.

Deuxième Brigade, Messieurs,

Toussaint Noël, capitaine en 1^{er}, rang de lieuten. colonel.

Casimir Brulé, capitaine en 2^e.

André Pierre, lieutenant en 1^{er}.

Edmond Laurent, dito en 2^e.

Joseph Baptiste, dito en 3^e.

Gille Moyse, sous-lieutenant en 1^{er}.

Jean Hipolite, dito en 2^e.

Alexis Sauzo, dito en 3^e.

Nelson Adrien, dito en 4^e.

Casimir Pierre, dito en 5^e.

Troisième

Troisième Brigade,

Messieurs,

de Pierre Gilbert, C. *. capitaine en 1^{er}, rang de lieut. colonel.Vincent Noël, capitaine en 2^e.Joseph Caprice, lieutenant en 1^{er}.Joseph Février, dito en 2^e.Toussaint Alexandre, dito en 3^e.Guillaume Manigat, sous-lieutenant en 1^{er}.Gille Louis, dito en 2^e.Simon Choisy, dito en 3^e.Jean Simon Victor, dito en 4^e.Pierrette Pierre, dito en 5^e.

Quatrième Brigade,

Messieurs,

Pierre-Louis Lespérance, capitaine en 1^{er}, rang de lieut. col.Pascal Jean Louis, capitaine en 2^e.Joseph Jacques, lieutenant en 1^{er}.Etienne François, lieutenant en 2^e.Durosier Gille, dito en 3^e.Joachim Vincent, sous-lieutenant en 1^{er}.Simon fils, dito en 2^e.Avril Jean Louis, dito en 3^e.Victor Simon, dito en 4^e.Yacinthe Eugène, dito en 5^e.

Cinquième Brigade,

Messieurs,

de Candio Sans-Souci, C. *, capitaine en 1^{er}, rang de lieut. col.Théodore Adrien, capitaine en 2^e.Constantin Auguste, lieutenant en 1^{er}.Abraham Benoît, dito en 2^e.Pierre Louis Jean-François, dito en 3^e.Ambroise Alexis, sous-lieutenant en 1^{er}.Toussaint Jn Jacques, d to en 2^e.Maurice Pierre, dito en 3^e.Toussaint Jn Pierre, dito en 4^e.Vincent Poux, dito en 5^e.

CHASSEURS DE LA GARDE.

N

colonel général.

Messieurs,

Jn Louis Antoine fils, commissaire, rang de capitaine.
 Pierre Larrat, quartier-maître-trésorier rang de sous-lieutenant.
 Étienne Silion, adjudant-major, — rang de capitaine.
 Jean-Raimond Angomard, idem, — rang de lieutenant.
 Philogène Étienne, idem, — rang de sous-lieut.
 Louis Tonny, instructeur, — — rang de lieutenant.
 Eusèbe, chirurgien major, — — rang de capitaine.
 Valsin, aide-chirurgien, — rang de lieutenant.

Première Compagnie, Messieurs,

le baron de Henry Cadet, C. $\star$ sous-lieut. en 1^{er}, rang de colonel.
 Auguste Mardi, idem en 2^e, rang de lieutenant colonel.
 Abelle Charles, aide-major, en 1^{er}, rang de capitaine.
 Janvier André, idem en 2^e, — — rang de lieutenant.
 Jean Honora, idem en 2^e, — — idem.
 Jean Louis Michel, idem en 3^e, — — idem.
 Rémy Louis, idem en 4^e, — — idem.
 Jean Simon Louis, enseigne. — rang de sous-lieutenant.
 Charles Médérique, idem, — — — idem.
 Marc Thomas, idem, — — — idem.
 Jean Louis Tonny, idem, — — — idem.
 Francique Nicolas, idem, — — — idem.
 Louis Jacques, idem, — — — idem.

Deuxième Compagnie, Messieurs,

le baron de P. Apollon, C. $\star$ sous-lieut en 1^{er}, rang de colonel.
 Jean-Jacques Marc, idem en 2^e, rang de lieutenant colonel.
 Pierre-Paul Louis, aide-major en 1^{er}, rang de capitaine.
 Thimoléon Pierre, idem en 2^e, rang de lieutenant.
 Jean-Baptiste Léonard, idem en 2^e, — — idem.
 Jean Larose, idem en 2^e, — — idem.
 Pierre-Louis Zamor, idem en 2^e, — — idem.
 Joseph Thomas, enseigne, — rang de sous-lieutenant.
 Belle Bernard, idem, — — idem.
 Etienne César, idem, — — idem.
 Damiisse Canga, idem, — — idem.
 Jeannite Baptiste, idem, — — idem.
 Jean Jacques, idem, — — idem.

Troisième Compagnie, Messieurs;

le baron d'Étienne Georges, C. ✱.	sous-lieut. en 1 ^{er} ,		
			rang de colonel.
de Jean Laurent, C. ✱.	idem en 2 ^e ,	—	rang de lieut. colonel.
Lindor Louis, aide-major en 1 ^{er} ,		—	rang de capitaine.
Barthélemi Hipolite, idem en 2 ^e ,		—	rang de lieutenant.
Henry Gilles, idem en 2 ^e ,	—	—	idem.
Augustin René, idem en 3 ^e ,		—	idem.
Marseille Jeannot, idem en 4 ^e ,	—	—	idem.
Joseph Toussaint, enseigne,	—		rang de sous-lieutenant.
François Adonis, idem,	—	—	idem.
Pierrette Bélair, idem,	—	—	idem.
Michel Alexis, idem,	—	—	idem.
Jean Noël Pierre, idem,	—	—	idem.
Bien-aimé Saint-Roc, idem,	—	—	idem.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Les corps de la maison militaire ne prennent jamais les armes que pour le Roi, la Reine, le Prince Royal, et leurs Altesses Royales Madame Première et Madame Athénaire. Ces corps ne battent, ne sonnent aux champs et ne prennent les armes que pour le Roi et la Reine seuls; cependant lorsque le Roi sera absent des Villes, Palais, Châteaux, et lieux de plaisance où se trouveront Leurs Altesses Royales ci-dessus, la maison militaire du Roi leur rendra les mêmes honneurs qu'à Leurs Majestés; mais dans toute résidence où le Roi sera présent, ces corps ne feront que battre, sonner le rappel et leur présenter les armes.

Le salut de l'enseigne, de l'étendard et du drapeau, pour la maison du Roi, de même que pour tous les corps, n'est dû qu'au Roi et à la Reine.

Les Officiers de la maison militaire du Roi ne saluent de l'épée que Leurs Majestés.

Les autres corps, soit d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, continueront à rendre, aux Officiers généraux, les honneurs et saluts militaires d'usage, excepté le seul salut du drapeau, qui n'est dû qu'au Roi et à la Reine.

Lorsqu'un Officier supérieur viendra à passer auprès d'une sentinelle, soit de Royale Artillerie, des Gardes du Corps, des Cheveau-Légers, des Grenadiers ou Chasseurs de la Garde, cette sentinelle se tiendra immobile au port d'armes.

Quand les Troupes de la maison militaire sont en marche ou rangées en bataille sur une place quelconque, si un Grand Maréchal d'Hayti vient à passer, elles font halte, portent les armes seulement, sans les présenter, les tambours ont leurs baguettes dans le fourreau de leurs banderoles, et les fifres, leur fifre dans leur étui, jusqu'à ce que cet Officier soit passé. Si c'est un Lieutenant général ou un Maréchal de Camp en activité de service, elles feront également halte, et se tiennent l'arme au pied, jusqu'à ce que cet Officier soit aussi passé.

Le Roi, à cheval, fait recevoir son Lieutenant à la tête du corps assemblé; le Lieutenant fait recevoir, de la même manière, tous les autres Officiers, tant supérieurs qu'inférieurs.

Aussi-tôt que le Roi a fait recevoir son Lieutenant, Sa Majesté étant retirée, il prête son serment l'épée au côté, à cheval, entre les mains d'un Grand Dignitaire désigné par Sa Majesté, aussi à cheval. Les autres Officiers des Troupes de la maison militaire, prêtent leur serment dans la même forme, et l'épée au côté, comme étant de la Garde du Roi, entre les mains du Lieutenant ou Commandant de leurs corps.

Le Roi, en sa qualité de Capitaine, commande en personne le corps de Royale Artillerie, les Gardes du Corps et les Cheveau-Légers, lorsqu'il le juge à propos.

Les enseignes de Royale Artillerie, des Gardes du Corps, et les étendards des Cheveau-Légers sont portés chez le Roi, et déposés dans la ruelle de son lit, tout autant que ces corps ne sont point assemblés.

Toutes les fois que ces corps prennent les armes, soit ensemble ou particulièrement, les Majors, Sous-Lieutenant en 1^{er}, suivis d'un Aide-major en 2^e, des enseignes ou cornettes, et de huit caporaux ou brigadiers de chaque corps, se transportent jusques dans la chambre du Roi, où ils entrent tous, les Majors et Sous-Lieutenans passent dans la ruelle du lit de Sa Majesté, prennent les enseignes et étendards, les remettent aux enseignes et cornettes, et les font porter dans leurs corps, où les enseignes et étendards sont reçus avec les honneurs d'usage, et placés dans

leurs rangs respectifs ; les enseignes et étendards sont rapportés de même chez Sa Majesté, lorsque la revue est terminée.

Les drapeaux des Grenadiers et Chasseurs de la Garde sont portés et déposés chez le Colonel général, lorsque les brigades et compagnies ne sont pas de service auprès de Sa Majesté, ou qu'elles ne prennent pas les armes.

Le Commissaire général passe la revue des corps respectifs, de la maison militaire, tous les mois, et rend compte au ministre de la maison du Roi, aussi bien que de tout ce qui le concerne, et des abus qui pourraient se glisser dans ces corps, etc. il surveille l'exécution des réglemens, auxquels il doit tenir la main.

To Have

CHAPITRE V.

Grand-Conseil d'Etat et Conseil Privé du Roi.

SECTION PREMIÈRE.

Grand - Conseil d'Etat.

Le Grand-Conseil tient ses séances au palais du Roi, et s'assemble toutes les fois qu'il est convoqué en vertu des ordres de Sa Majesté.

Il est présidé par Sa Majesté lorsqu'elle le trouve convenable, dans le cas contraire, par celui des Grands Dignitaires qu'elle désigne.

Le Grand-Conseil s'occupe de toutes les affaires générales du Royaume, qu'il plaît au Roi de lui soumettre.

Pour la clarté de la discussion et le travail des divers objets à traiter, le Grand-Conseil se divise en quatre sections, savoir ;

Première section, de la Guerre et de la Marine.

Deuxième section, des Finances et de l'Intérieur.

Troisième section, de la Législation.

Quatrième section, des Affaires Étrangères et du Commerce.

Le travail de chacune des sections est discuté par les diverses sections réunies du Grand-Conseil assemblé, qui délibère en commun.

Le Grand-Conseil se transforme en Haute Cour Royale pour la connaissance et le jugement, 1° des Délits personnels qui pourraient être commis par des Membres de la Famille Royale, par les Grands Dignitaires du Royaume, et généralement la Noblesse, selon la gravité du cas; 2° des crimes, Attentats et Complots contre la sûreté du Royaume, la personne du Roi, de la Reine et du Prince Royal; 3° des Délits et Responsabilité d'office qui pourraient être commis par les Ministres et autres grands Fonctionnaires publics, chargés d'une partie de l'Administration publique; 4° des Prévarications et Abus de pouvoirs par les grands Fonctionnaires; 5° du fait de désobéissance des Généraux de terre et de mer, qui contreviennent à leurs ordres et instructions; 6° des Dénonciations pour cause de détention arbitraire, qui pourraient être commis par des Grands du Royaume; 7° de

la révision, cassation ou confirmation des Jugemens de la Cour Souveraine, lorsque Sa Majesté croit devoir le faire ; 8° des Forfaitures ou prises à parties qui peuvent être encourues par la Cour Souveraine ou par des membres de ladite Cour.

Lorsque le Grand-Conseil est constitué en Haute Cour Royale, pour la connaissance et le jugement d'un des délits ci-dessus désignés, ladite cour ne pourra juger à moins de quinze membres; quatre, sur la totalité, peuvent être récusés, sans motifs déterminés, par l'accusé.

Le Président de la Haute Cour Royale ne peut jamais être récusé; cependant, pour des causes légitimes, il peut s'abstenir; dans ce cas, Sa Majesté en désigne un autre.

Le Procureur Général fait les poursuites près la Haute Cour Royale, et donne ses conclusions comme partie publique, sans avoir voix délibérative; à son défaut, l'Avocat Général le remplace.

Le Président de la Haute Cour Royale choisit un greffier parmi les membres de ladite cour.

La Haute Cour ne peut prononcer que des peines portées par le Code pénal militaire ou par les Lois du Royaume.

Lorsqu'elle acquitte, elle peut mettre ceux qui sont absous sous la surveillance ou à la disposition de la haute police du Royaume, pour le temps qu'elle détermine.

Les Arrêts de la Haute Cour sont motivés; ils contiennent le texte de la Loi, et sont signés des Membres qui les ont rendus.

Tous les Arrêts de la Haute Cour Royale sont soumis à l'approbation du Roi.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

- S. A. S. Monseigneur le duc du Môle, G. C. ❀.
- S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé, G. C. ❀.
- S. A. S. Mgr le prince Joachim, duc de Fort-Royal, marquis de l'Avalasse, G. C. ❀.
- S. G. Monseigneur le duc de Plaisance, G. C. ❀.
- S. A. S. Mgr le prince Philippe, duc de l'Artibonite, G. C. ❀.
- S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, G. C. ❀.
- Leurs Excellences Messieurs les Ministres et le Chancelier.
- S. G. Mgr le duc de Laxavon, G. C. ❀.

- S. E. M. le comte de Cahos, C. D. ❁.
 S. E. M. le comte du Gros-Morne, C. D. ❁.
 S. E. M. le comte de Léogane, C. D. ❁.
 S. E. M. le comte de Mont-Rouis, C. D. ❁.
 M. le baron de Chevallier, C. D. ❁.
 M. le baron de Frégis, C. D. ❁.
 S. E. M. le comte de Jean-Joseph, C. D. ❁.
 S. E. M. le comte de Joseph Gérôme, C. D. ❁.
 S. E. M. le baron de Fidèle, C. D. ❁.
 S. E. M. le baron de Théophile, C. D. ❁.
 S. E. M. le comte de Richeplaine, C. D. ❁.
 S. E. M. le comte de Rosiers.
 S. E. M. le baron de Richer, C. ❁.
 S. E. M. le baron de Bottex, C. ❁.
 S. E. M. le baron de Léo, C. ❁.
 S. E. M. le baron de Monpoint, C. ❁.
 S. E. M. le baron de Belliard, C. ❁.
 S. E. M. le baron de Joseph Dessalines, C. ❁.
 M. le baron de Cadet Antoine, C. ❁.
 M. le baron de Charrier, C. ❁.
 M. le baron de Joseph Latortue.
 M. le baron de Filiatre.
 M. le baron de Benoît Rau, C. ❁.

SECTION II.

Conseil Privé du Roi.

- S. E. M. le comte de Terre-Neuve.
 S. G. Mgr le duc de Limonade, C. D. ❁.
 S. G. Mgr le duc de Saint-Louis, C. D. ❁.
 S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, G. C. ❁.
 S. G. Monseigneur le duc du Dondon, G. C. ❁.
 S. E. M. le comte de la Taste.
 S. G. Mgr le duc d'Ouanaminthe, C. D. ❁.
 S. G. Mgr le duc du Terrier-Rouge, C. D. ❁.
 S. E. M. le baron de Louis Dessalines C. ❁.
 S. E. M. le baron de Dupuy, C. ❁.
 S. E. M. le baron de Faraud, C. D. ❁.
 S. E. M. le baron de Vastey, C. ❁.
 M. le baron des Bois.
 M. le baron de Stanislas Latortue.
 M. le chevalier de Dupin,

C H A P I T R E. V I.

*Ordre Royal et Militaire de Saint HENRY,
créé le 20 Avril 1811.*

L'Ordre Royal et Militaire de Saint Henry est composé du Roi, en qualité de Chef Souverain, Grand Maître et Fondateur, du Prince Royal, et autres Fils du Roi, de seize Grands Croix, de trente-deux Commandeurs, du nombre de Chevaliers que Sa Majesté juge à propos d'y admettre, d'un Trésorier, un greffier et un huissier, qui sont pris parmi les Chevaliers.

La Croix de Saint Henry est d'or, émaillé d'azur, à six rayons doubles, sur laquelle il y a d'un côté l'image de Saint Henry, avec ces mots autour : *Henry Fondateur, 1811*, et de l'autre, une Couronne de l'auriers, avec une étoile, et la devise : *Prix de la Valeur*. Les Grands Croix la portent attachée à un ruban moiré, de couleur noire, qu'ils mettent en écharpe, de droite à gauche, et ils la portent aussi en broderie d'or sur l'habit, au côté gauche; les commandeurs la portent attachée à un ruban moiré rouge, en écharpe, de gauche à droite; mais sans que la Croix puisse être brodée sur l'habit; et quant aux Chevaliers, ils la portent attachée à la boutonnière de l'habit, avec un petit ruban moiré, de 18 lignes de largeur, aux couleurs d'Hayti.

Le Roi, le Prince Royal, et autres Fils du Roi, seuls portent indistinctement la Croix, soit en collier, soit en écharpe, soit à la boutonnière de leurs habits.

L'ordre est doté de 300,000 livres de rente par année, savoir; 56,000 livres aux seize Grands Croix, à raison de 3,500 livres chacun; 80,000 livres à trente-deux Commandeurs, à raison de 2,500 livres chaque, et 150,000 livres à deux cents cinquante Chevaliers, à raison de 600 livres chacun; 2,500 livres au Trésorier; 2,000 liv. au Greffier, et 1,500 liv à l'Huissier, pour leurs appointemens, frais de comptes, registres, etc. les 8,000 liv. restantes, pour la fabrication des Croix et autres dépenses qui ne peuvent être faites que par ordre du Roi.

LE ROI.

Chef Souverain, Grand Maître et Fondateur,

LE PRINCE ROYAL.

PROMOTION du 1^{er} Mai 1811, an 8.

GRANDS CROIX.

- S. A. S. Monseigneur le prince du Limbé.
- S. A. S. Monseigneur le Prince Joachim, duc de Fort-Royal,
marquis de l'Avalasse.
- S. G. Monseigneur le duc de Plaisance.
- S. A. S. Monseigneur le Prince Philippe, duc de l'Artibonite.

PROMOTION du 9 JANVIER 1814, an 11.

- S. A. S. Monseigneur le duc du Môle,

PROMOTION du 20 Août 1819, an 16.

- S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé.
- S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade.
- S. G. Monseigneur le duc du Dondon.
- S. G. Monseigneur le duc de Laxavon.

PROMOTION du 1^{er} Mai 1811, an 8.

COMMANDEURS.

- S. E. M. le comte de Jérémie.
- S. E. M. le comte de Cahos.
- S. G. Mgr le duc de Limonade.
- S. G. Mgr le duc du Terrier-Rouge.
- S. G. Mgr le duc de Saint-Louis.
- S. E. M. le comte du Gros-Morne.
- S. E. M. le comte de Léogane.
- S. E. M. le comte de la Presqu'Isle.
- S. E. M. le comte de Richeplaine.
- S. G. Mgr le duc d'Ouanaminthe.

PROMOTION du 10 Juillet 1812, an 9.

- S. E. M. le comte de Mont-Rouis.

PROMOTION du 8 Mars 1814, an 11.

S. G. Mgr le duc de Valière.

PROMOTION du 2 Octobre 1818, an 15.

S. E. M, le baron de Théophile.

PROMOTION du 21 Avril 1819, an 16.

S. E. M. le comte de Joseph Gérôme.

S. E. M. le baron de Faraud.

S. E. M. le baron de Chevallier.

S. E. M. le comte de Jean Joseph.

S. E. M. le baron de Frégis.

S. E. M. le baron de Pierre Fidèle.

S. E. M. de Turlin.

PROMOTION du 1er Mai 1811, an 8.

CHEVALIERS, Messieurs.

le baron de Thabares.

le baron de Raymond.

le baron de Dessalines.

le baron de Sicard.

le baron de Dosson.

le baron de Ferrier, greffier

le baron de Cadet Antoine.

le baron de Bastien Fabien.

le baron de Pierre Poux.

le baron de Bottex.

le baron de Léo.

le baron de Monpoint.

le baron de Dupuy.

le baron de Charrier.

le chevalier de Lacroix.

le baron de Lucas.

le baron d'Honoré Samson.

le baron de Pierre Appollon.

de Laurent Désir.

le chevalier de P. Blaise.

le chevalier de Leconte.

le baron de Prézeau, trésorier.

le chevalier de C. Pétigny.

de Pierre Jumeau.

le baron de Jn-Es David.

de Fidèle François.

le baron de Prophète Daniel.

le baron de Saint-Fleur.

le baron de Nord Alexis.

le baron de Joseph Bélair.

de Pierre Sans-Soucy.

de César Mineur.

de Pierre Hardy.

d' Antoine Paul.

le baron de Diacoué.

de Jean Laurent.

de Maximilien Ablein.

le baron de St-Louis Alexandre.

de Charles Prophile.

d' Honoré André.

de Pierette Gourgue.

de Joseph Titon.

de Pierre Pirame.	de Jacques Antoine Marc.
le baron de Jean Césaire.	le chevalier de Lèveillés.
de Jean Baptiste.	de Charlemagne.
de Damis Alexandre.	le baron de Joseph Villarceaux.
de Joseph Paul Benoît.	de Pierre Labarière.
de Joseph Vincent.	de J. F. Champin.
d' Étienne Colas.	de Manuel.
le baron de Pierre Joseph.	le baron de Richer.
de Paul fils.	de Jean Louis Antoine.
de René Semblé.	de Dagobert.
le baron d'Étienne Georges.	le baron de Louis Poux.
le baron de Jn-Louis Pierre.	d' Étienne Bazile.
le baron de J. P. Jn-Baptiste.	le baron d' Apollon.
de Sùvan Pierre.	de Corasmin.
le baron de Georges Joseph.	de Louis Paul.
de Peirre Antoine.	le baron de Hoban.
de Jacques François.	le baron de Frontis.

PROMOTIONS du 3 Mars 1814, an 11.

Messieurs,

le baron de Jn-Jqs. Adonis.	de Diane.
le baron d'Augustin Michaux.	de Jean-Louis Bélantrier.
le baron de Henry.	

PROMOTION du 28 Octobre 1815, an 12.

Messieurs,

le baron de Vastey.	de Candiau Sans-Souci.
le baron de Jh. Dessalines.	de Célestin Michel.
le baron de Belliard.	de Joachin Nicolas.
de Mars.	de Sévère François.
d' Etienne Bordeaux.	de Jean-Baptiste Adrien.
le baron de Michel Louis.	de Charles Boreaux.
de Joseph Léonel.	de Pierre-Jean-Baptiste.
de Lubin Philippau.	de Charles Philippe.
de Mouscardy.	de Pierre Louis Bigaille.
de Renac.	de Joseph Pérotte.
le baron de Pierre Titus.	de Michel Lafleur.
de Bien-Aimé Guillaume.	de Voltaire.
le baron de Néré Martial.	d' Eustache Damalé.
de Guillaume Baptiste.	le baron de René Mercure.
d' Isidor Blaise.	d' Abrican Phaëton.
de Jean Jonasse.	de Jean-Pierre Colin.

de Jean-Baptiste Lafrance.	de Noël Adonis.
de Pierre Syndic.	de Dossou.
de Stanislas.	d' Etienne Gilet.
le baron de Benoit Rau.	de Lubin.
de Dominique André.	de L'africain.
de Mornet jeune.	de Jean-Jacques François.
de Jacques Bigaille.	de Jean-Joseph Félix.
de Pierre Célestin.	le baron de Casimir Noël.
de Vincent Louis.	de Jean-Charles Jean.
d' Ignace.	de Jean-Baptiste César.
de Lubin.	de Jean-François Codiau.
d' Olivier Pompé.	de Jupiter.
d' Étienne Guillaume.	de Goinbert.
de Crépin Toussaint.	de Jonas Major.

PROMOTION du 22 Juin 1816, an 13.

Monsieur.

de Thomas Barrette.

PROMOTION du 2 Octobre 1818, an 15.

Messieurs,

de Gouamba.	de Pierre Gilbert.
de Thabarres fils.	de Paul Jean Michel.
de Jean Laurent.	de Médard Mathieu.

PROMOTION du 21 Avril 1819, an 16.

Messieurs,

d'Ambroise Henry.	de Grégoire Thomas.
de Dieudonné Bobo.	de Pierre Magloire.
de Joseph Toussaint.	de Joseph Monrose.
de Jean Marie Baptiste.	de Benjamin Janot.
de Fonrose Clarveraux.	de Jean-Jacques Jonquilles.
de Henry Joseph.	de Casimir Vincent.
de Joseph Mathurin.	de Bien-Aimé Prospère.
d'Antoine Augustin.	de Blaise Noële.

PROMOTION du 20 Août 1819, an 16.

Messieurs,

de Gabriel.	de Lafleur.
de Jn-Pierre Jean-Baptiste.	de Claude César.
de Pierre Ladonis.	de Louis Bastien.
de Frédérique.	de Pierre Milien.

CHAPITRE VII.

Ministère de la Maison du Roi , Chancellerie du Roi , Secrétairerie d'État , Département des Affaires Étrangères , Département de la Guerre et de la Marine , Département des Finances et de l'Intérieur , Département de la Justice , Département du Grand Amiral et Département du Grand Maître d'Artillerie.

SECTION PREMIÈRE.

Département de la Maison du Roi.

S. G. Monseigneur le Duc de SAINT-LOUIS. L. G.
C. D. ✱. Ministre de la Maison du Roi.

La maison civile et militaire du Roi, l'expédition des provisions, brevets et commissions aux officiers desdites maisons; l'examen des différents qui peuvent naître entre les divers services, les rangs et préséances, l'administration de la liste civile et des revenus des biens dotaux de la couronne, les théâtres royaux et manufactures royales.

La police des palais et maisons royales.

L'ordre royal et militaire de Saint-Henry, quant aux payement des pensions.

Les honneurs de Sans-Souci, les permissions de voyages pour la maison civile et militaire.

Les voyages du Roi et des Princes de la famille royale, les honneurs à leur rendre.

Secrétariat Général du Ministère.

S. E. M. le comte de Richeplaine, C. D. ✱. secrétaire général.

Eugène Cassian, chef de bureau.

S. G. Mgr. le duc de la Marmelade, G. C. ✱. commissaire général des troupes de la Maison Militaire.

M. Lapierre, commissaire, employé près le ministre pour les détails de la maison militaire.

*Intendance du Trésor de la Liste Civile et des
Revenus de la Couronne.*

M. Louis Jonas, Intendant.

Intendance des dépenses de la Maison du Roi.

S. E. M. le baron de Chevalier, C. ✱. intendant.

de Mouscardy, C. ✱. sous-Intendant.

d'Antoine Paul, C. ✱. dito.

*Intendance des Batimens, Parcs et Jardins de la
Couronne.*

S. E. M. le baron de Belliard, C. ✱. Intendant.

Architectes des Palais, Messieurs.

André, Décourtil, François Poisson, Jean-Baptiste Badaillac,
Jean-Charles, Gervais.

Intendance des Domaines de la Couronne.

Messieurs,

le chevalier d'Armand, Intendant.

Georges, sous-Intendant (Province du Nord).

Bauplan Mereure, sous-Intendant (Province de l'Ouest).

Achille, chef de bureau chargé de la comptabilité.

*Garde-Magasin du Roi, chargé du mobilier des
Châteaux et Habitations de la Couronne.*

Messieurs,

Délaché, garde-magasin.

Chavanne, sous-garde-magasin.

Riche, dito.

*Gardes meubles particuliers des Palais et Châteaux
de la Couronne.*

N. — — — — —

Archives du Ministère.

N. — — — — —

SECTION II.

Chancellerie.

S. E. M. le baron de Vastey, M. D. C., C. ✱
Chancelier.

La tenue des actes de naissance, mariage, décès, et tous autres actes des membres de la Famille Royale, la garde et le dépôt des archives de la Famille Royale, des Domaines particuliers de Sa Majesté et de ceux des membres de la Famille Royale, et le sceau du Roi, qu'il appose au bas des actes particuliers de Sa Majesté; la convocation, en vertu d'ordre du Roi, des diverses Autorités du Royaume, lorsque Sa Majesté tient ses lits de justice; et là, il a la transmission des volontés du Roi. Au lit de justice, la place du Chancelier est à gauche, aux dernières marches du trône, à portée de la voix de Sa Majesté, et dans les marches et cérémonies publiques, à gauche, derrière le colonel des gardes.

Le Chancelier scelle toutes les lettres de justice et de grâce, commutation de peines, tant pour les affaires pendantes que pour les Cours et autres Juridictions royales, et en fait l'envoi au Ministre de la Justice.

En cas d'absence, de maladie, ou autres de la part du Ministre de la Justice, le Chancelier du Roi, remplit provisoirement ses attributions, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par Sa Majesté.

Employé à la Chancellerie,

M. Daux fils,

SECTION III.

Secrétairerie d'État et Ministère des Affaires Étrangères.

S. G. Monseigneur le Duc de LIMONADE,
L. G. , C. D. ✱ , Secrétaire d'État, Ministre des
Affaires étrangères.

Le travail habituel avec le Roi, pour tout ce qui a rapport au service de Sa Majesté, la rédaction, l'impression, l'enregistrement et l'envoi aux Ministres, des Édits, Ordonnances, Réglemens, Instructions, Proclamations, etc. concernans les divers ministères, la correspondance avec les Ministres pour les besoins du service de Sa Majesté.

Le dépôt, la garde des archives, des sceaux du Royaume, et des sceaux des Ordres créés et à créer par le Roi, le contre-seing et le scel des Édits, Ordonnances, Réglemens, Proclamations du Roi, Lettres patentes, Brevets, Provisions, etc.

Le maintien et l'exécution des Traités, Manifestes, Déclarations, Conventions et Réglemens de Politique et de Commerce, la Correspondance avec les Ambassadeurs, Ministres résidens, Agens diplomatiques et commerciaux, soit des puissances étrangères auprès du Roi, soit de Sa Majesté près les Puissances étrangères; le traitement des Employés du Département et des Agens politiques et consulaires, des frais du voyage et de résidence; du Dépôt des mémoires, manuscrits, livres, cartes géographiques de la démarcation des limites; du contentieux politique des prises, de l'expédition des passeports à l'étranger, de toutes les affaires particulières qui intéressent les haytiens chez l'étranger.

Employés à la Secrétairerie, Messieurs,

Aimable Charlot, Joseph Léger.

F

SECTION IV.

Département de la Guerre et de la Marine.

S. A. S. Mgr le Prince du LIMBÉ, G. M. D.,
G. C. ✱, Ministre de la Guerre et de la Marine.

La levée, l'organisation, l'habillement et équipement des troupes de terre et de mer, l'inspection, la surveillance, la discipline, la police, le mouvement des armées, les plans de campagne, et tous autres relatifs, tant à la perfection de la tactique militaire, qu'à l'amélioration et à la conservation des armes de toute espèce, la disposition, l'ordonnance et le transport des munitions de bouche, pour les armées en marche ou en présence de l'ennemi, le plan général de défense du Royaume, les maréchaussées du Royaume, les hôpitaux militaires, la police de l'école royale militaire, dont il est le gouverneur, les emplois et les récompenses militaires, la solde des troupes, traitemens extraordinaires et indemnités, les retraites, l'admission dans les corps de vétérans et d'invalides; il pose la première pierre des places fortes dont la construction est ordonnée.

Lorsque le Roi, ne remet pas en personne les drapeaux aux régimens de l'armée, le Ministre les leur remet au nom de S. M.

Lorsqu'un Général d'armée est prévenu d'un délit spécifié au Code pénal militaire, le Ministre de la Guerre peut présider le conseil de guerre qui doit juger.

La présentation des Grands Maréchaux d'Hayti, des Officiers généraux et des Colonels, au serment qu'ils prêtent entre les mains du Roi.

La réception du serment des Lieutenans Colonels, Capitaines, Lieutenans et Sous-Lieutenans.

L'installation des Grands Maréchaux d'Hayti.

La présentation des Officiers généraux, des Colonels et Lieutenans Colonels, lorsqu'ils sont admis à l'audience du Roi.

La rédaction, l'impression, et l'envoi aux Autorités militaires, des ordres généraux de l'armée.

Secrétariat général du Ministère.

S. E. M. le baron de Dessalines, C. ✱. maréchal de camp des armées du Roi, secrétaire général.

SECTION . V.

Département des Finances et de l'Intérieur.

S. E. Monseigneur le Comte de la TASTE,
Ministre des Finances et de l'Intérieur.

La proposition et l'exécution des Édits, Ordonnances et Réglemens royaux, sur l'assiette, la répartition et recouvrement des impositions, la proposition aux places d'Intendans, de Contrôleurs, Directeurs des Domaines et des Douanes, des Trésoriers de Provinces, du cadastre, de la direction des postes aux lettres et aux chevaux, de l'administration des monnaies, des forêts, de l'enregistrement des Domaines publics, soit pour la conservation, soit pour la vente, la régie des droits d'importation, d'exportation, d'octrois, etc. la régie des salines du Royaume, les habitations, baux, régies et entreprises qui donnent un produit au trésor du Roi, les demandes relatives à la résiliation et à la validité des baux à fermes, du paiement des loyers et fermages, de la levée des séquestres mis sur les biens pour cause d'émigration, l'expédition des ordonnances pour le paiement des pensions, la formation du budget général des recettes et dépenses de chaque année, des instructions qui règlent la comptabilité du Trésorier général et des Trésoriers particuliers, la surveillance et le contrôle du versement des fonds dans la caisse générale du Roi, à la citadelle Henry, du mouvement des fonds combinés avec les dépenses de l'État, de l'ordre des poursuites pour les recouvrement des débets, de la vente des biens du Royaume, et du recouvrement de leurs produits, l'organisation des prisons, maisons d'arrêts, de justice, de réclusion, des hôpitaux civils, établissemens de bienfaisances, la confection, alignemens pour la plantation et entretien des routes, de la confection des ports marchands, ponts, digues, levées, écluses, canaux; etc. autres travaux publics, des phares, des ports de commerce, des mines et carrières, de la navigation intérieure, du flottage, halage, des progrès de l'agriculture et du commerce, des haras, dépôts d'élevages, pépinières et bergeries, des dessèchemens et défriche-

mens des marais, de l'industrie, des arts, des fabriques, des manufactures, des primes et encouragemens, des mesures de salubrité, de l'instruction publique, de la haute surveillance des professeurs, instituteurs, soldés par le gouvernement, et ceux particuliers, des musées, des fêtes publiques, de l'autorisation et de la surveillance des poids et mesures, de la formation des tableaux de population, d'économie politique et de statistique, des produits territoriaux, des produits des pêches sur les côtes, grandes pêches maritimes et de la balance du commerce, des sociétés savantes, des dépôts littéraires et des archives.

Secrétariat général du Ministère,

M. le baron de Charrier, C. ✱, secrétaire général.

SECTION VI.

Département de la Justice.

S. E. Monseigneur le Comte de TERRE-NEUVE,
Ministre de la Justice.

La promulgation des Loix, l'organisation des Cours de Justice, Sénéchaussées et Amirautés du Royaume, la correspondance habituelle avec ces Cours, Procureur général, Avocat général et Procureurs du Roi, Sénéchaussées, et pour tout ce qui a rapport à l'administration de la justice, soit au civil, soit au criminel, le régime du notariat et le travail relatif à la nomination des Notaires, la réception des mémoires, procédures et jugemens qui lui sont adressés pour le sollicitation de la convocation de la Haute Cour royale, le rapport des recours en grâce, et l'envoi aux Tribunaux des Lettres de grâces et de commutation de peine, les rapports sur les questions qui exigent l'interprétation des Loix, et sur les affaires de nature à être renvoyées au Grand-Conseil d'Etat, le compte à rendre au Roi des observations recueillies

sur les diverses parties de la Législation, sur les abus qui se seraient introduits dans l'exercice de la justice sur la discipline des Cours de Justice, Amirautés et Sénéchaussées, l'impression et l'envoi des Édits, Ordonnances, Règlemens, Proclamations, Jugemens, aux Autorités du Royaume.

Secrétariat général du Ministère.

M. Jacques Sangosse, Secrétaire général.

S E C T I O N V I I .

Département du Grand Amiral.

N grand amiral.

Le compte annuel à rendre au Roi, de l'état des constructions navales, des arsenaux, des approvisionnemens; la direction des forces navales et expéditions maritimes, la transmission des ordres et instructions aux Vices-Amiraux, Contre-Amiraux, la désignation des signaux de reconnaissance, l'ordre sur tout ce qui a rapport à l'administration des ports, aux approvisionnemens, aux magasins et chantiers destinés au service de la marine, à la construction, réparation, entretien et armement des vaisseaux, navires et bâtimens de mer, la livraison des lettres de marque, la comptabilité générale de la marine, le dépôt des Lois, Édits et Ordonnances, anciennes et nouvelles, Règlemens, Instructions, le dépôt des archives de la marine, les cartes, plans, vues des côtes, etc. la connaissance des bris, naufrages, droits de sauvetage, etc.

Lorsqu'un Amiral, Vice-Amiral, Contre-Amiral, commandant en chef une armée navale, est prévenu d'un délit spécifié au Code pénal, le Grand Amiral peut présider la Cour martiale qui doit juger; la présentation des Amiraux, Vices-Amiraux, Contre-Amiraux, Chefs de division, Capitaines de vaisseaux, au serment qu'ils prêtent entre les mains du Roi; la réception du serment des Capitaines de frégates, Lieutenans de vaisseaux et Enseignes; la présentation des Amiraux, des Vices-Amiraux et des Contre-Amiraux, Capitaines de vaisseaux et de frégates, lorsqu'ils sont

admis à l'audience du Roi, la direction des constructions ordonnées par le Roi, les refontes, radoubs, entretiens des bâtimens et machines flottantes, les armemens et désarmemens, la direction du service sur les batteries affectées à la marine, les travaux des bâtimens civils, des constructions, réparations et entretiens d'édifices, des magasins, quais, cales, jetées, des travaux de ports de commerce, des approvisionnement en marchandises et munitions navales de toute espèce, en vertu d'ordre du Roi, la surveillance sur leur consommation, l'administration des vivres de la marine, le martelage et l'exploitation des bois nécessaires à la marine, des manufactures des toiles à voiles, de la correspondance avec les Autorités civiles et militaires, et les Fournisseurs et Entrepreneurs, relativement aux approvisionnemens, la police de la navigation et des ports de commerce, du contrôle des équipages, de la surveillance des phares, des commissions de conducteurs de prises, des embargos, des mouvemens des bâtimens neutres, des Capitaines de commerce, maîtres au petit cabotage et pilotes côtiers, des Capitaines de ports, de l'inscription maritime, des levées et conduites des gens de mer et ouvriers, de leur police et discipline, des renseignemens et demandes, relatifs à l'embarquement des marins sur les bâtimens du Roi, des certificats d'activité de service, de la répartition des prises, de la surveillance des caisses des gens de mer, du paiement des salaires, parts de prises et gratifications dues aux marins, de la correspondance sur tous ces objets, des Officiers de santé de la marine, etc.

Le Grand Amiral correspond avec les ministres pour tout ce qui a rapport à son service.

Secrétariat général du Département du Grand Amiral

M. le baron de Cadet Antoine, C. ✱, chef de division de marine, secrétaire général.

SECTION VIII.

Département du Grand Maître d'Artillerie.

S. A. S. Monseigneur le Duc du MOLE, G. M. D.,
G. C. , Grand Maître d'Artillerie.

La construction et fabrication des bouches à feu, armes, machines de guerre, projectiles, poudres, salpêtres, munitions et attirails de toute espèce, l'armement et l'approvisionnement des places et des côtes, la disposition, l'ordonnance et le transport des trains et pièces d'artillerie, et de toutes sortes de munitions de guerre pour les armées en marche ou en présence de l'ennemi, le personnel et le matériel de l'artillerie et du génie, la surveillance des arsenaux, poudrières, forges, les ouvriers, armuriers, les établissemens et parcs d'artillerie.

Lorsqu'un Officier général supérieur de l'artillerie ou du génie est prévenu d'un délit spécifié au Code pénal militaire, le Grand Maître d'Artillerie peut présider le conseil de guerre qui doit juger.

La présentation des Officiers généraux, Colonels de l'artillerie ou du génie, au serment qu'ils prêtent entre les mains du Roi.

La réception du serment des Lieutenans Colonels, Capitaines, Lieutenans et sous-Lieutenans de l'artillerie et du génie.

La présentation des Officiers généraux, Colonels et Lieutenans Colonels de l'artillerie et du génie, lorsqu'ils sont admis à l'audience du Roi.

Le Grand Maître d'Artillerie correspond avec les Ministres pour tout ce qui a rapport à son service.

Manufactures de Poudre et Salpêtre.

M. Démangle, directeur,

CHAPITRE VIII.

Du Clergé.

La Religion catholique , apostolique et romaine est exercée à Hayti.

Les autres Religions y sont tolérées et protégées.

Archevêché.

Son Eminentissime et Révérendissime Monseigneur le duc de Gonzalès et des Palmes, Archevêque d'Hayti, grand aumônier du Roi,

CHAPITRE IX.

Organisation Militaire du Royaume.

SECTION PREMIÈRE.

État Major Général de l'Armée.

LE PRINCE ROYAL, Généralissime.

GRANDS MARÉCHAUX D'HAYTI.

- S. A. S. Monseigneur le Prince du Limbé, G. C. ❁.
- S. A. S. Monseigneur le Prince Joachim, duc de Fort-Royal,
marquis de l'Avalasse, G. C. ❁.
- S. G. Monseigneur le duc de Plaisance, G. C. ❁.
- S. A. S. Monseigneur le Prince Philippe duc de
l'Artibonite, G. C. ❁.
- S. A. S. Monseigneur le duc du Môle, G. C. ❁.

LIEUTENANS GÉNÉRAUX.

- S. G. Monseigneur le duc de l'Avancé, G. C. ❁.
- S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, G. C. ❁.
- S. G. Monseigneur le duc du Dondon, G. C. ❁.
- S. G. Monseigneur le duc de Laxavon, G. C. ❁.
- S. G. Monseigneur le duc de Valière, C. D. ❁.
- S. G. Monseigneur le duc d'Ouanaminthe, C. D. ❁.
- S. G. Monseigneur le duc de Limonade, C. D. ❁.
- S. G. Monseigneur le duc de Saint-Louis, C. D. ❁.

M A R É C H A U X D E C A M P.

- S. E. M. le comte de Jérémie, C. D. ✱.
 S. E. M. le comte de Canos, C. D. ✱.
 S. G. Monseigneur le duc du Terrier-Rouge, C. D. ✱.
 S. E. M. le comte de Gros-Morne, C. D. ✱.
 S. E. M. le comte de Richeplaine, C. D. ✱.
 S. E. M. le comte de Mont-Rouis, C. D. ✱.
 S. E. M. le comte de Joseph Gérôme, C. D. ✱.
 M. le baron de Raymond, C. ✱.
 M. le baron de Faraud, C. D. ✱.
 M. le baron de Chevallier, C. D. ✱.
 M. le baron de Frégis, C. D. ✱.
 S. E. M. le comte de Jean Joseph, C. D. ✱.
 M. le baron de Pierre Fidèle, C. D. ✱.
 M. de Turlin, C. D. ✱.
 M. le baron de Pierre Théophile, C. D. ✱.
 M. Duncan Stewart.
 M. le baron de Louis Dessalines, C. ✱.
 M. le baron de Richer, C. ✱.
 M. le baron de Bottex, C. ✱.
 M. le baron de Léo, C. ✱.
 M. le baron de Monpoint, C. ✱.
 M. le baron de Dupuy, C. ✱.
 M. le baron de Belliard, C. ✱.
 M. le baron de Vastey, C. ✱.
 M. le baron de Joseph Dessalines, C. ✱.

M A J O R S G É N É R A U X.

- M. le baron de Thabares, C. ✱.
 M. le baron de Sicard, C. ✱.
 M. le baron de Dossou, C. ✱.
 M. le baron de Ferrier, C. ✱.

SECTION II.

Divisions Militaires et Arrondissemens , leurs Commandans , Gouverneurs des Places , Citadelles et Forteresses , Lieutenans de Roi , et Officiers de Royal Dahomets des Paroisses.

PROVINCE DU NORD.

Gouvernemens Détachés.

Gouvernement Royal de Sans-Souci.

N gouverneur.

Gouvernement de la Capitale et Banlieue.

Sa Grâce Monseigneur le duc de la Marmelade,

L. G. , G. C. , gouverneur.

Adjudans d'Armes , Messieurs ,

de Laurent Désir, colonel. C. .

de Damis , lieutenant colonel , C. .

de Charles Boreaux , *idem* , C. .

Saint-Surin , capitaine.

St-Onge Pierre , *idem*.

Charles Edouard , *idem*.

Jean-Jacques Faudrique , *idem*.

Bernard , *idem*.

Jean-Pierre Louis , lieutenant.

Parc d'Artillerie de l'Arsenal.

M. de Manuel , lieutenant colonel , C. , commandant.

Fort Picolet.

M. de Benjamin Janot , lieutenant colonel , C. , commandant.

Fort Saint-Joseph.

N — — — — —

Pont Dahomet.

M. de Pierre Jumeau , lieutenant colonel , C. , commandant.

Gouvernement de la Citadelle HENRY.

M. le baron de Raymond, M. D. C., C. ✱. sous-gouverneur.

M. d'Olivier, lieutenant colonel, C. ✱. commandant d'armes.

N — — — — — secrétaire général.

M. de Paul Jean Michel, C ✱, capitaine d'artillerie, garde magasin.

*Première Division du Nord.**Sans-Souci, chef-lieu.*

La première division du Nord est divisée en deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

S. G. Mgr le duc de Laxavon, L. G., G. C. ✱.

Commandant. à la résidence du Trou.

*Premier Arrondissement.**Grande-Rivière, chef-lieu.*

Le premier arrondissement est composé des paroisses de Sans-Souci, Quartier-Morin, Limonade, Grande-Rivière, Sainte-Suzanne, Dondon et Marmelade.

Lieutenant de Roi à Sans-Souci.

M. le baron de Joseph Bélair, colonel C. ✱.

Adjudans d'Armes, Messieurs,

de César Mineur, lieutenant colonel, C. ✱.

de Noële Adonis, *idem*, C. ✱.

d'Etienne Guillaume, *idem*, C. ✱.

Jean Vainqueur, capitaine,

Baptiste Pierre, *idem*.

Gervais Tonis, *idem*.

Raphaël Guillaume, *idem*.

Charles Pierre, lieutenant.

François Joseph, *idem*.

Théodore Pierre, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,
de Jupiter, capit., C. ✱. Joachim, lieut.; Jeudi, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Quartier-Morin.

M. de Jean-Jacques Jonquilles, C. ✱. capitaine.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,
Simon, capitaine; Jean-Baptiste, lieut. Paul, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à Limonade.

M. Jean-Louis François, lieutenant colonel.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,
Barnabé, capit.; Denis lieut., Mathurin Antoine, sous-lieuten.

*COMMANDEMENT de la Grande-Rivière, de
Sainte-Suzanne, du Dondon, de la Marmelade,
de Saint-Michel et de Saint-Raphaël.*

M. le baron de Louis Frégis, M. D. C., C. D. ✱.
commandant.

Officiers de Royal Dahomets, à la Cde-Rivière. Mrs,
Jean-Baptiste Mars, capitaine; Joseph Augustin lieutenant; Jean-
Baptiste André, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à Sainte-Suzanne.

M. le baron de Frontis, colonel, C. ✱.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,
Michel Gilles, capitaine; Pierre Pompé, lieutenant; Augustin
Lerat, sous-lieutenant.

*Lieutenant de Roi du Dondon, de la Marmelade
et de St Michel.*

M. le baron de Benoit Rau, colonel, C. ✱.

Officiers de Royal Dahomets au Dondon, Messieurs,

Paul Hilaire capitaine; Manuel Jacob, lieutenant.

Adjudant d'Armes à la Marmelade.

M. François Augustin, capitaine.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Nicolas Hournette, capitaine; Laguerre, lieutenant; Louis-Laurent, sous-lieutenant.

Commandant d'Armes à Saint-Michel.

M. Toussaint Joseph, capitaine commandant.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Julien Simon, capitaine; François Jacob, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Mamont, Messieurs.

Noël Claude, commandant.

Toussaint, lieutenant

Officiers de Royal Dahomets à la Platana,

M. Michel, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Bas Seau et à la Lombe, Messieurs,

Augustin Louis, capitaine; Toussaint Sans-Souci, lieutenant.

Jean-Louis Banbou, sous-lieutenant.

Commandant d'Armes à Saint-Raphaël,

N.

Commandant d'Armes au Sourde,

M. Pierre Amadis, capitaine au 1^{er} bataillon du régiment de la Grande-Rivière,

Deuxième Arrondissement.

Fort-Royal, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses du Fort-Royal, d'Ouanaminthe, Valière, Terrier-Rouge et le Trou.

N commandant.

Lieutenant de Roi au Fort-Royal.

M. de Jean-Baptiste Joseph, lieutenant colonel, C. ✱.

Lieutenant de Roi à Ouanaminthe.

M. de Crépin Toussaint, colonel, C. ✱.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Jean-François Toussaint, capitaine; Alexis Sibia, lieutenant; Paul Jean-Louis, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à l'Acul des Pins, Mrs,

de Jean-François Codiau, capitaine, C. ✱. Adrien Laurent, lieutenant; Pèdre, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à Valière.

M. Guillaume Bayard, colonel.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Antoine Gaou, capitaine; Benoit, lieutenant; Jean-Baptiste Bayard, sous-lieutenant.

Officier de Royal Dahomet à l'Acul Samedi,

M. Ambroise Adam, lieutenant.

Lieutenant de Roi au Terrier-Rouge.

M. d'Etienne Gillot, lieutenant colonel, C. ✱.

Officiers de Royal Dahomets , Messieurs ,

Jean-Baptiste Apollon, capitaine; Charles Laramé, lieutenant

Officiers de Royal Dahomets aux Perches , Mrs,

Jean-Baptiste Augustin, capitaine; Felix Robert, lieutenant.

Fort Brave.

M. Titus Gérôme, lieutenant colonel, commandant.

Lieutenant de Roi au Trou.

M. Pierre Pancrasse , capitaine.

Officiers de Royal Dahomets , Messieurs ,

Pierre Christophe , capitaine; Jean-Louis Marseille, lieutenant,
Blaise, sous-lieutenant.

Deuxième Division du Nord.

Plaisance , chef-lieu.

La deuxième division du Nord est divisée en deux arrondissemens , dont les paroisses sont ci - après désignées dans leur arrondissement.

Sa Grâce Monseigneur le duc de Plaisance , G. M. D.,
G. C. ✱. commandant.

Premier Arrondissement.

Limbé , chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de la Plaine-du-Nord , l'Acul , Limbé , Plaisance , Port-Margot , Borgne et Gros-Morne.

Sa Grâce Monseigneur le duc du Dondon , L. G.,
G. C. ✱. commandant.

Lieutenant.

Lieutenant de Roi à la Plaine-du-Nord. Mrs,

Jeanvier Noël, lieutenant colonel.

Jean François Gilblasse, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Boiscary, capitaine; Louis Milord sous-lieut.

Lieutenant de Roi à l'Acul, Messieurs,

Jean-Louis Georges, lieutenant colonel.

Pierre Alexandre, lieutenant, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Hypolite Benoît, lieutenant, Adrien, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Limbé, Messieurs,

de Lubin, colonel, C. ✱.

Joseph Henry, lieutenant colonel, adjudant d'armes.

Romain, capitaine, *idem*.

Yacinthe Saint-Jean, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Jⁿ L' Gabriel, capit. François Apollon, lieutenant. Jh Janvier, s. lieut.

Lieutenant de Roi à Plaisance,

N

Zéphirin, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Ago Jean, capitaine; Charles Michel, lieutenant; Pierre-Joseph, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Port-Margot.

M. le baron de Thabares, major-général, C. ✱.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Philippeau Colas, capitaine; Laurent Niel, lieutenant; Bazile

Baptiste, sous-lieutenant,

H

Lieutenant de Roi au Borgne, Messieurs,

de Jean-Charles Jean, colonel, C. ✱.
 Pierre-Michel, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Paul-Pierre, capitaine ; Paul-Joseph, lieutenant ; Pierrette
 Cupidon, sous-lieutenant.

Poste de l'Anse à Foleur.

M. Bardette, commandant.

Lieutenant de Roi au Gros-Morne, Messieurs,

de Cazimir Vincent, lieutenant colonel, C. ✱.
 Pierre-Paul Jasmin, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Guillaumette Charles, capitaine ; Jean-Baptiste Despiot, lieutenant ; Boncœur Mercure, sous-lieutenant.

Fort de la Crête-Rouge.

M. de Corasmin, lieutenant colonel, C. ✱. commandant.

Deuxième Arrondissement.*Jean-Rabel, chef-lieu.*

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses de Saint-Louis, la Tortue, Port-de-Paix, Jean-Rabel, Môle St-Nicolas et Bombarde.

M. le baron de Pierre Théophile, M. D. C. , C. D. ✱.
 commandant.

Lieutenant de Roi à Saint-Louis du Nord, Mrs,

de Vincent Louis, colonel, C. ✱.
 Pierre Neptune, capitaine, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Thimothé Pierret, capit.; André Manuel, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à la Tortue.

M. Léveillés, commandant provisoire.

Lieutenant de Roi au Port-de-Paix, Messieurs,

le baron de Jean-François David, colonel, C. ✱.

Jean-Baptiste Arné, lieutenant colonel, adjudant d'armes.

Mars Bienvenu, capitaine, *idem*.

Officiers de Royal Dahomets de la Montagne du Port-de-Paix, Messieurs,

Nicolas, capitaine, commandant; J. J. Larochelle, capitaine,
Lolo Jolicœur, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Moustique, Mrs,

Henry Jacob, lieutenant; Guillaume Lafleur, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à Jean-Rabel, Messieurs,

le baron de Lucas, colonel, C. ✱.

Jean-François Azaël, sous-lieutenant, adjudant d'armes.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

Gervais Tonie, capitaine; Florent Sans-Souci, lieutenant; Pierre
Colin, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi au Môle Saint-Nicolas.

M. le baron de Cadet Antoine, chef de division de marine, C. ✱.

Lieutenant de Roi à Bombarde.

M. de Jonas Major, capitaine, C. ✱.

Officiers de Royal Dahomets, Messieurs,

J. F. Alexandre, lieutenant; Pierre Julien, sous-lieutenant.

PROVINCE DE L'OUEST.

Première Division.

Saint-Marc, chef-lieu.

La première division de la province de l'Ouest est composée de deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

N — — — commandant de la première division.

Premier Arrondissement.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de Saint-Marc, Verrettes, Petite-Rivière, Mirbalais et l'Arcahaye.

Cet arrondissement est divisé en deux commandemens, dont les commandans sont ci-après désignés

Premier Commandement.

Son Excellence M. le comte de Jean-Joseph,
M. D. C., C. D. ✱, commandant,
à la résidence de Saint-Marc.

Lieutenant de Roi à Saint-Marc,

M. de Louis Paul, colonel, C. ✱.

*Officier de Royal Dahomets du bas de l'Artibonite,
Messieurs.*

Jean Marie Giles, capitaine; Joseph Julien, lieutenant; Bernard Apollon, sous-lieutenant.

*Officier de Royal Dahomets au Haut de St-Marc,
Messieurs,*

de Jean-Joseph Félix, lieutenant colonel, C. ✱. command.
Jean-François Gabriel, capitaine; Gazagne Jean, lieutenant;
Jean-François Séguineau, sous-lieutenant.

*Officiers de Royal Dahomets au Fond-Baptiste ,
Messieurs ,*

Joseph Augustin , capitaine ; François , lieutenant ; Lubin
Louis , sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à l'Arcahaye.

M. le baron d'Augustin Michaux , lieutenant colonel , C. ✱.
M. Célestin Pierre-Paul , lieutenant adjudant d'armes.

Deuxième Commandement.

Son Excellence M. le comte de Mont-Rouïs ,
M. D. C. , C. D. ✱. , commandant ,
à la résidence des Verrettes.

Lieutenant de Roi aux Verrettes , Messieurs ,

Jean-Pierre Colin , colonel , C. ✱.
Jean François Louis , lieutenant , adjudant d'armes.

*Officiers de Royal Dahomets des Hauts Verrettes ,
Messieurs ,*

de Lafleur Jacques , lieutenant colonel , C. ✱. , commandant.
Agapit Noel et Etienne Lafortune , capitaines ; Gabriel Polidor ,
sous-lieutenant.

*Officiers de Royal Dahomets au Bas des Verrettes ,
Messieurs ,*

Germain Toussaint , lieuten. ; Antoine Guillaume , sous-lieut.

Lieutenant de Roi à la Petite-Rivière.

M. de Jean-Jacques François , colonel , C. ✱. commandant
l'arrondissement de la Petite-Rivière.
M. Antoine Simon , capitaine , adjudant d'armes.

Poste de la Saline.

de Dossou , lieutenant colonel , C. ✱. commandant.
Mardy Cornette , capitaine , adjudant d'armes.

*Officiers de Royal Dahomets , de la Plaine
de l'Artibonite , Messieurs ,*

Philippe Labernière , capitaine ; Jean Désiré , lieutenant ;
Noël Baptiste , sous-lieutenant.

*Officiers de Royal Dahomets au Grand Cahos ,
Messieurs ,*

Noël Jean-François , capitaine ; Antoine François , lieutenant ;
Jacques , sous-lieutenant.

Gouvernement de Dessalines.

Son Excellence M. le comte de Cahos ,
M. D. C , C. D. ✱. gouverneur.

M. Marécage , capitaine , adjudant d'armes.

Deuxième Arrondissement.

Les Gonaïves , chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses , des
Gonaïves , Ennery et Terre-Neuve.

S. E. M. le comte de Joseph Gérôme , M. D. C. ,
C. D. ✱. , commandant.

Lieutenant de Roi aux Gonaïves.

S. E. M. le baron de Louis Dessalines , M. D. C. C. ✱.

M. Pierre Lafontan , lieutenant au régiment des Gonaïves ,
adjudant d'armes.

*Officiers de Royal Dahomets de la Plaine des
Gonaïves , Messieurs ,*

M. le baron de Cazimir Noël , C. ✱ , colonel , commandant.

Officiers de Royal Dahomets à la Brande , Mrs ,
Janite Louis , lieutenant ; Nicolas Maquillon , lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Bassin, Messieurs,

Jean-Louis Figaro, capitaine; Jean-Baptiste Simon, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à la Petite-Rivière Mrs,

Joutte Alerte, capitaine; Jean Amien, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Sourde, Messieurs,

Jean-Charles Vincent, capitaine; Michel Louis, sous-lieutenant

Lieutenant de Roi à Ennery, Messieurs,

M. le baron d'Augustin Hoban, colonel, C. ✱.

Toussaint Guillaume, sous-lieutenant, adjudant d'armes.

Officier de Royal Dahomets à la Grande Colline,

M. Jean Toussaint, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à la Montagne Noire,

M. Jean-Pierre Joseph, lieutenant.

*Officiers de Royal Dahomets à la Nouvelle Flandre,
Messieurs,*

Jean-Pierre Larose, capitaine; André Jacques, sous-lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets à la Belle Crête, Mrs.

J. L. Duverny, capitaine; Cupidon Jean-Baptiste, lieutenant.

Officiers de Royal Dahomets au Bas d'Ennery, Mrs,

Cazimir Baptiste, lieutenant; Antoine Martin, sous-lieutenant.

Lieutenant de Roi à Terre-Neuve,

M. de Georges Ignace, colonel, C. ✱.

Officiers de Royal Dahomets à Terre-Neuve, Mrs,

Badiau, capitaine; Pierre Paul, lieutenant.

*Officiers de Royal Dahomets de la Côte du
Port-à-Piment, Messieurs,*

J. B. Georges et Jean Raphaël, lieutenans; Jn-Joseph et Jean Philippe, sous-lieutenans, 1^{re} section.

Jean Gilau, capitaine; Philippe Jean-Baptiste, lieutenant; 2^e sect.

Henry, sous-lieutenant, 3^e section.

Fort Invincible.

M. Toussaint Michel, capitaine, commandant.

Deuxième Division.

Port-au-Prince, chef-lieu.

[La deuxième division de l'Ouest est composé de deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

N commandant.

Premier Arrondissement.

Port-au-Prince, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses du Port-au-Prince, de la Croix-des-Bouquets, de Léogane, du Grand-Goave et Petit-Goave.

N commandant.

Lieutenant de Roi au Port-au-Prince.

N
Lieutenant de Roi à la Croix-des-Bouquets.

N
Lieutenant de Roi à Léogane.

N
Lieutenant de Roi au Grand-Goave.

N
Lieutenant de Roi au Petit-Goave.

N Deuxième

Deuxième Arrondissement.

Jacmel , chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses
de Jacmel, Baynet et Marigot.

N commandant,

Lieutenant de Roi à Jacmel.

N

Lieutenant de Roi à Baynet.

N

Lieutenant de Roi à Marigot.

N

PROVINCE DU SUD.

Première Division.

Les Cayes, chef-lieu.

La première division du Sud est composée de deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

N commandant.]

Premier Arrondissement.

Les Cayes chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisse des Cayes, de Torbeck, de Port-Salut, des Côteaux et de Tiburon.

N commandant.

Lieutenant de Roi aux Cayes.

N
Lieutenant de Roi à Torbeck.

N
Lieutenant de Roi au Port-Salut.

N
Lieutenant de Roi aux Côteaux.

N
Lieutenant de Roi à Tiburon.

N

Deuxième Arrondissement.

Acquin, chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses d'Acquin, de Cavaillon et de Saint-Louis.

N commandant,

Lieutenant de Roi à Acquir.

Lieutenant de Roi à Cavaillon.

Lieutenant de Roi à Saint-Louis.

Deuxième Division.

Jérémie, chef-lieu.

La deuxième division du Sud est composée de deux arrondissemens, dont les paroisses sont ci-après désignées dans leur arrondissement.

S. E. M. le comte de Jérémie, M. D. C.

C. D., C. * commandant.

Premier Arrondissement.

Jérémie, chef-lieu.

Le premier arrondissement est composé des paroisses de Jérémie, de Corail, des Abricots, du Cap-Dame-Marie et de l'Anse Dénau.

N commandant

Lieutenant de Roi à Jérémie.

N

Lieutenant de Roi au Corail.

N.

Lieutenant de Roi aux Abricots.

N

Lieutenant de Roi au Cap-Dame-Marie.

N

Lieutenant de Roi à l'Anse Dénau.

N

Deuxième Arrondissement.

L'Anse-à-Veau , chef-lieu.

Le deuxième arrondissement est composé des paroisses de
l'Anse-à-Veau, du Petit-Trou des Baradaïres et de Miragoane.

N commandant.

Lieutenant de Roi à l'Anse-à-Veau.

N

Lieutenant de Roi au Petit-Trou des Baradaïres.

N

Lieutenant de Roi à Miragoane.

N

SECTION III.

Inspection générale des Troupes.

Il y a pour le Royaume un inspecteur général aux revues.

Un sous-inspecteur général aux revues.

Un inspecteur aux revues par province.

Un sous-inspecteur aux revues par division.

L'inspecteur général aux revues est chargé de l'inspection générale des Troupes de toutes armes, la confection des revues, l'établissement des feuilles de solde et de prêt, la discipline, la police des armées, le dépôt et la tenue des contrôles nominatifs des officiers, sous-officiers et soldats, les états d'habillemens, armemens et équipemens, et la comptabilité générale des corps de toutes armes, l'inspection des hôpitaux militaires, la surveillance et le maintien des lois et ordonnances militaires.

L'inspecteur général aux revues rend compte directement au Roi pour tout ce qui a rapport à son service.

Sa Grâce Mgr le Prince Philippe duc de l'Artibonite, G. M. D. G. C. * inspecteur général aux revues.

M. le baron de Michel Louis, inspecteur aux revues de la province du Nord, C. *.

Secrétariat général de l'Inspecteur aux revues.

M. le chevalier de Florent Dominique, inspecteur aux revues de la province de l'Ouest, secrétaire général.

SECTION IV.

Corps Royal d'Artillerie.

L'artillerie est composée de trois régimens qui portent les
N^{os} 1^{er}, 2^e et 3^e régimens du corps royal d'artillerie.

I^{er}. Régiment.

Etat Major, Messieurs,

Colin Adonis, lieutenant colonel,

Victor Tobie, lieutenant, quartier-maître.

Jean-Baptiste, sous-lieutenant, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jean-François Paul,

Jacques Antoine.

Pompée Claude.

Pierre-Louis Thomas.

David François.

Lieutenans, Messieurs,

Pierre Jérôme.

Jean-Louis Pierre.

Louis Bossons.

Louis André.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Valentin Pierre.

Ciprien Pierre.

Jean Joseph.

Brice Charlot.

Jean-Louis Joseph.

2^e. Régiment.*Etat Major , Messieurs ,*

de Gabriel Christophe, colonel, C. ✱.

Philippe Joseph, lieutenant colonel.

d'Henry Joseph, *idem.*, C. ✱.

Magny fils, sous-lieutenant, quartier-maitre.

Abélard Antoine, sous-lieutenant, adjudant major.

Jean-Baptiste Bonnefoy, sous-lieutenant, *idem.*Bottex cadet, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

*Capitaines , Messieurs ,*Jean-Baptiste Vincent,
Coriande.

de Paul Jean - Michel, C. ✱.

Sous - Lieutenans en Premier , Messieurs ,

Pierre-Louis.

Pierre Louis Bernard.

Jean-Baptiste Cézar.

Pierre-Louis Noël.

Sous-Lieutenans en Second , Messieurs ,

Louis Néry.

Jean-Pierre Cupidon.

Mathurin André.

Deuxième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Hermé Pompé.

Louis François.

Jean-Jacques.

Sous - Lieutenans en Premier , Messieurs ,

Antoine Bazile.

Arbattre jeune.

Pierre Vincent.

Sous-Lieutenans en Second , Messieurs ,

Noële Vincent.

Bissinte Adam.

Frédéric Pompé.

Isidore Dépaigne.

Charles Maurice.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Azor.
Castille.

Lieutenans, Messieurs,

Jean - Baptiste Jean.
Léveillés Jean.

Pascal Joseph.

Sous-Lieutenans en Premier, Messieurs,

Remy Michel.
Joseph Théodore.

Postillon.

Sous-Lieutenans en Second, Messieurs,

Victor Alexandre.
Michaux Pierre.

3^e. Régiment.

Etat Major.

N

colonel

SECTION

SECTION V.

Corps Royal du Génie.

Le corps royal du génie est composé d'un état major, de deux compagnies de mineurs de cinquante hommes y compris les officiers, et de six compagnies de sapeurs aussi de cinquante hommes y compris les officiers.

L'état major est composé d'un directeur général, de trois directeurs de province, de six capitaines et de six lieutenans d'un nombre de dessinateurs, d'élèves et d'employés attachés à la direction.

Les directeurs du génie de province font tous les ans leurs tournées dans les provinces où ils sont attachés pour visiter les forts à batteries, arsenaux, magasins à poudre, casernes, etc. à leurs retour ils adressent au directeur général le compte détaillé de leurs tournées, les plans, devis estimatifs des réparations urgentes qu'ils auraient reconnues nécessaires de faire; le directeur général adresse ces états au ministre de la guerre avec ses observations, lesquelles sont soumises au Roi, qui ordonne les réparations ou constructions jugées nécessaires.

Les compagnies de mineurs sont chacune sous le commandement d'un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant.

Les compagnies de sapeurs sont sous celui d'un lieutenant colonel commandant; chaque compagnie est commandée par un capitaine, un lieutenant et un sous-lieutenant; plus un adjudant major et un quartier maître pour les six compagnies, lesquelles compagnies sont sous les ordres du directeur général, et font tous les travaux, tant militaires que civils des places, etc.

État major du Corps Royal du Génie, Messieurs.,

le baron de Faraud, M. D. C., C. D. ✱. directeur général,
le chevalier de Lacroix, C. ✱. colonel du génie.
Thélémaque, lieutenant; Lacroix fils, sous-lieutenant.

Élève du Génie, Monsieur,

Faraud fils.

K

SECTION VI.

Infanterie de Ligne.

L'infanterie se compose de trente-deux régimens de ligne,
de trois bataillons chacun.

I^{er} Régiment du Roi.*État Major, Messieurs,*

de Pierre Hardy, colonel, C. ✱.
de Paul fils, lieutenant colonel, C, ✱.
de Célestin Michel, *idem*, C. ✱.
de Joachim Nicolas, *idem*, C. ✱.
Paul fils, sous-lieutenant, quartier-maître.
Pierre Milien, capitaine, adjudant major.
Jacques Boué, lieutenant, *idem*.
Pierre-Louis Alexis, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Louis Adonis, des grenadiers. Pierre Lindor.
Jean-Baptiste Lafleur. Jean-Félix Joseph.

Lieutenans, Messieurs,

Augustin Guillote, des grenad. Marcelin François.
Joseph Jolicœur. Milord François.
Eugène Toussaint. Jean-Jacques Figaro, des ch.
Pierre Lindor.

Sous - Lieutenans, Messieurs,

Bazile J. Jacques, des grenad. Jean Louis Paul.
Michel Baptiste. Prosper Auguste.
Jn. François Joseph. Achille Pierre.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Maximilien Joseph, des grend.	Pierre Drapaux.
Pascal Janite.	Benjamin Jacques, des chas.
Baptiste Toussaint.	

Lieutenans, Messieurs,

Charlemagne Charlot, des gd.	Martial Pierre.
Jean-Baptiste Marscille.	Lubin Joseph.
Nicolas Toussaint.	Joseph David, des chasseurs.
Benjamin Alexis.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Célestin Jolicœur, des grenad.	Chérubin Pierre.
Béloni Comba.	Pierre Michel,
Louis Étienne.	Jean Michel, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Prosper Bazile, des grenad.	Pierre Louis Paul.
Joseph Jason.	Pierre Antoine.
Alexandre Joseph.	Aly Baptiste, des chasseurs.
Jean Gabriel.	

Lieutenans, Messieurs,

Louis Joseph, des grenadiers.	Jean Denis, des chasseurs.
Joseph Jean-Louis.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Pierre Daux, des grenadiers.	Alexandre Bertrand.
Pierre Pascal.	Pierre Joseph.
Pierre Thomas.	Joseph Lemour.
Jean-Philippe.	Pierre Louis Félix, des chas.

2°. Régiment de la Reine.

*Etat Major, Messieurs,*3^e baron de Pierre Fidele, M. D. C., C. D. ✱ commandant,

de Jh. Mathurin, lieutenant colonel, C. ✱.

Toussaint Edouard. *idem*.de Jean Frédérique, *idem*. C ✱.

Noël Bien-Aimé, capitaine, quartier-maître.

Raymond Janot, sous-lieutenant, adjudant major.

Amand Dargus, *idem*.

Louis Hypolite, capitaine, garde du dépôt.

Jean-Baptiste Gabriel, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Benjamin Lenoir, des grenad. Georges Lespéra

Nicolas Bolieu.

Lieutenans, Messieurs,

Silvestre Grégoire, des gren. Jean Charles Germain.

Jean-Joseph Lion. Saumon Petit.

Pierre Malave. Nicolas Larose, des chasseurs.

Louis Patrice.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Abel Moyse, des grenadiers. Casimir Hyacinthe.

Charles Fifart. Bien-aimé Olivier.

Jumeau Raphaël. Etienne Charles, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Paul Nicolas, des grenadiers. Louis Théodore.

Jean-Jacques Raymond. Pierre Lafargue.

Joseph Hercule, de Louis Bastien. C. ✱

Lieutenans , Messieurs ,

Damas Pierre , des grenadiers,	Pierre Hyacinthe.
Jean François.	Guillaume Pierre.
Jean-Louis François.	Jn-Baptiste Laumont. des chas.
Jean-Martiniquais.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Coco Pierre , des grenadiers.	Jean-Louis Roque.
Antoine César.	Ch. André Edouard, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Jean Raimon.	Antoine.
Noël Balthazard.	Gabriel Ducatel, des chasseurs.
Jean-Louis Vincent.	

Lieutenans , Messieurs ,

Joseph Bélizaire, des grenad.	Noël André.
Victor Paul.	Avril.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Louis René.	Guillaume Michel, des chas.
Joseph Eustache.	

3^e Régiment de l'Arcahaye.*État Major , Messieurs ,*

N	—	—	—	—	—	colonel.
N	—	—	—	—	—	lieutenant colonel.

Saint-Louis Philippe, capitaine, adjudant major.

Premier Bataillon.

Capitaine , Monsieur ,

Victor Hardy, des grenadiers.

Lieutenant, Monsieur.

Jean-Pierre Louis.

Sous-Lieutenant, Monsieur.

Charles Médard , des chasseurs.

Deuxième Bataillon.*Sous-Lieutenant, Monsieur.*

Lefebvre fils, des grenadiers.

4^e. Régiment du Prince Royal.*Etat Major, Messieurs,*

de Pierre Jean-Baptiste, colonel, C. ✱.

Thomas Hector, lieutenant colonel.

de Charles Philippe, lieutenant colonel. C. ✱

de Pierre Louis Bigaille, *idem*, C. ✱.

Guillaume Francisque, lieutenant, quartier maître.

Etienne Bazin, capitaine, adjudant major.

Barthelemy Benoît, lieutenant, *idem*.Dieudonné Julien, sous-lieutenant, *idem*.**Premier Bataillon.***Capitaines, Messieurs,*

Louis Caprice, des grenadiers.

Sans Peur Pierrot.

Jean Laurent.

Jean-Louis Hector.

Etienot Jacques.

Louis Pierre.

Saint Jean André.

Jean Bernard, des chas.

Jean-Baptiste fils.

Lieutenans, Messieurs,

Toussaint Théodore.

François Saint Hilaire.

Gérôme Neptune.

Edouard Michaux, des ch.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jn Philippe Claude, des grenadiers Jn Baptiste Jacques.

Lamour François.

Théodore Joly, des chas.

Lubin Jacques

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jn Baptis te Pierre, des grenadiers.	Louis le Premier.
Jean-François Azord.	Jacques Simon.
Pierre Louis Noël	Jeudi François, des chas.
Jean-Jacques Pocou.	

Lieutenans, Messieurs,

Jacques fils, des granadiers.	Dominique Prince.
Gilles Pierre.	Toussaint François, des eli.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Toussaint Louis, des grenadiers.	Jean-Philippe Jean.
Théodore Codiau.	Dauphin Léonard
Hilaire Martin.	Philippeau fils, des chas.
Sylvain Jean-Baptiste.	

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

J. B. Lagrenade, des grenad.	Pirame Nicolas.
Auguste Gabaud.	Antoine Larose.
Coyau Pierre.	François Janot, des chas

Lieutenans, Messieurs,

Joseph Lebrun, des grenad.	Duval Joseph.
Bastien André.	Pierrette Jolibois.
Philippe Barthelemy.	Charles Bigaillies.
Darisse Jean-Charles.	Jn-Jqs Vainqueur, des cha

Sius-Lieutenans, Messieurs,

Lubin Jn-Baptiste, des gre.	Pierre Valeur.
Zéphir Laurent.	Richard Jacques.
Claude Souverain.	Joseph Cadet, des chas

5^e. Régiment du Dondon.*État Major, Messieurs,*

le baron de Benoit Rau, colonel. C. ✱.
 Jean Vincent, lieutenant colonel.
 de Joseph Paul, *idem*, C. ✱.
 Yacinthe Martial, lieutenant, quartier-maitre.
 Jean-Charles Henry, capitaine, adjudant major.
 André Gracia, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Isidore Pre-Ls, des grenadiers,	Izidore Pierre.
Pierre Bougon.	Pierre Thomas.
Janvier Louis.	Pierre Jacques.
Jacques Pierre.	Jean-Louis Narcisse, des chas.
Cazimir Georges.	

Lieutenans, Messieurs,

Charles Martial, des grenad.	Baptiste Thonie, des chas.
Raphaël Joseph.	

Sous-Lieutenans en Premier, Messieurs,

Pierre François, des grenad.	Pierre Larose.
Augustin François.	Bernard Pierre.
Mathurin Mercure.	Germain Gracia.
Pierrette Antoine.	François Malanda.

Sous-Lieutenans en Deuxième, Messieurs,

Blaise Jean-Baptiste.	Athanase Mercure.
Eustache Charles.	Pierre-Louis Baptiste.
Joachim Joseph.	Jean Codio, des chasseurs.
Jean Noël.	Deuxième

Deuxième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Tiennotte Gayard , des grenad.	Jean-Pierre Michel.
Pierre Martin.	Joachim Découp.
Noël Philippe.	Jean Christophe.
Adonis Silvestre.	Etienne Jques-Louis , des chas.
Jean-Louis Cadet.	

Lieutenans , Messieurs ,

Colas Pierre , des grenadiers.	Toussaint Jean.
Azor Séraphin.	Azor Etienne.

Sous-Lieutenans en Premier , Messieurs ,

Vincent Pierre , des grenad.	Pierre-Louis Bazile.
Pierre Choveaux.	Jean-Pierre Gabriel.
Jean Neptune.	Roquelaure Germain.
Pierre Gille.	Jean-Félix Sondé , des chas.
Bernard Pierre.	

Sous-Lieutenans en Deuxième , Messieurs

Jean-Baptiste Azard.	Gille Baptiste.
Jean-Baptiste Tifard.	Calixte Charlot , des chas.

6^e. Régiment du Cap-Henry.*Etat Major , Messieurs ,*

le baron de Pierre Titus , colonel , C. ✱.
 de Joseph Vincent , lieutenant colonel , C. ✱.
 de Joseph Perrotte , *idem* , C. ✱.
 d'Etienne Colas , *idem* , C. ✱.
 Janvier Baptiste , lieutenant , quartier-maître.
 Louis Silvestre , capitaine , adjudant major.
 Pierre Amadis , lieutenant , *idem*.
 Vincent Hypolite , sous-lieutenant , *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Joseph Télémaque , des grenad.	Jean Augustin.
Jean Pierre Noël.	Jean François.
Jean Joseph.	Jacques Castor.
Saint-Jean François.	Antoine Noël , des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Gilles Lubin, des grenadiers.	Jean Désir.
Jean-Baptiste Poyo,	Lindor Ambroise.
Jean Joanisse.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Jn-François Hibert, des gren.	Charles André.
Jean Gerôme,	Gilles Latulipè.
Louis Étienne.	Michaux César des chasseurs.

Deuxième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Martin François, des grenad.	Louis Jean.
Jean Pierre Damis.	Louis Zéphir.
Alcindor Castor.	Paul Pierre, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Désir François.	Martial Dumorné.
Ely Coffie.	Vincent Jean Louis.
François Martin.	Jacques Dauphin, des chas.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Jn Louis St-Louis, des gre.	Lafortune Sopharesse.
Silvain René.	François Victor.
Hypolite Lucas.	Jn-Baptiste Etienne, des chas.
Jn-Baptiste Gracia.	

Troisième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

François Mathieu, des grenad.	Paul Prince.
Louis Francœur.	Jazon Claude, des chasseurs.

Lieutenans Messieurs ,

Théodore Dumortier, des gren.	Pierre Joseph.
Jn Louis Antoine.	Pierre Adonis.
Zamore Georges.	Ambroise Joseph.
Jean Laurent.	Joseph Augustin, des chass.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Jn-Baptiste Tome, des grenad.	Hypolite Placide.
Auguste François.	Honoré Basagnac.
Pierre Gracia.	Michaux Jean, des chasseurs.
Lazard Michel.	

7^e.

Régiment de l'Artibonite.

Etat Major , Messieurs ,

le baron de Pierre Joseph , colonel , C. ✱.
 Pierre Colin , lieutenant colonel.
 de Michel Lafleur , *idem* , C. ✱.
 de Louis Voltaire , *idem* , C. ✱.
 Édouard Joseph , lieutenant , quartier-maitre.
 Cazimir fils , *idem* , adjudant-major.
 Jean-Baptiste François , sous-lieutenant , *idem*.
 René Déléart , *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Jean-Louis Jérôme , des gren.	Nicolas René.
Guillaumette Charlot.	Pierre Baptiste.
Jean-Philippe Romain.	Jacques Juge , des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Joseph Nicolas , des chasseurs.	Alexis César.
Pierre Jérôme.	Alexandre Ju-Bte , des chas.
Jean-Louis Pierre.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Ju-Ch. Philippe , des grenad.	Moyse Jean.
Noële Alexandre.	Jean-Baptiste Jérôme.
Marseille Nicolas.	Louis Yacinthe.
Babien Michel.	Charlemont Rempart , des chas.
Olivier Dézorme.	

Deuxième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Pierreette J. Baptiste , des gre.	Michaux Lèveillés.
Victor Noële.	Jean-Louis.
Simon Noël.	Louis Henry , des chasseurs.
Saint-Jean David.	

Lieutenans , Messieurs ,

Antoine J. Louis , des grenad.	Ju-François Paul.
François Louis Alerte.	Marcelin Pierre , des chasseurs.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Jean-Jacques Pierre, des gre.	Figareau Baptiste.
Jean Noël Jérôme.	Dézan Dominique.
Michel Toussaint.	Louis Différent.
Léandre Noël.	Pierre Philippe, des chas.
Sylvain Jean-Baptiste.	

Troisième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

St-Jean Georges, des grenad.	Joseph Simon.
Jean-François Surprise.	Étienne Alerte, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Garçon Frédérick, des grenad.	Moline Paul.
Jean-Baptiste Enard.	Jérôme Bastien.
Paul Claudin.	Jn François Pirame.
Nicolas Henry.	Paul Jean, des chasseurs.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Pierre Michel Paul, des gren.	Toussaint Raimond.
Louis David.	Victor Joseph.
Yacinthe Jean-Baptiste.	Jean-Charles Pierre.
Jn Charles François.	Jeannoute Philippe, des chas.

8^e. Régiment de Saint-Marc.*Etat Major , Messieurs ,*

le baron de Jean-Jacques Adonis, colonel, C. ✱✱.
 de Silvain Diane, lieutenant colonel, C. ✱✱.
 d'Eustache Damalé, *idem*, C. ✱✱.
 Constant Pierre Paul, *idem*,
 Jn Philippe Joseph, capitaine, quartier-maître.
 Raymond Gillau, *idem* adjudant-Major.
 Paulin Zoé, lieutenant, *idem*.
 Pierre-Louis Charles, sous-lieutenant *idem*.
 Saint-Cloux Boniface, *idem* instructeur.

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Guillaumn Vaillant, des gren.	Nicolas François.
Jean Capin.	Charles Jean-Baptiste.
Alexandre Guillaume.	Etienne Joseph.
Pierre Paul Thomas.	Augustin Monplaisir, des ch.
François Délicat.	

Lieutenans, Messieurs,

Nicolas Paul, des grenadiers.	Louis François.
Joseph fils.	Benoît François, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

St-Ls Grand Pierre, des gren.	Alexis Jean.
Michel Espérial.	Jn-Joseph Jn-Baptiste.
Jn-Charles Gilles.	Antoine Candio, des chas.
Aleindor Pierre.	

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Etienne Prudent, des grenad.	Augustin Théodore.
Jn-Louis Pierre Paul.	Gillot Robert.
Romain Fidèle.	Félix Jean, des chasseurs.
Gillot Cofie.	

Lieutenans, Messieurs,

Jn-Louis Gêrôme, des grenad.	Victor Pierre.
Aleindor Jean-François.	Antoine Michel.
Romain Neptune.	Hilaire André, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

St-Jean Guillaume, des gren.	Adrien Jacques.
Romain Jacques.	Ambroise Georges.
Sylvestre Burel.	Charles Jean, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jeantel Jean, des grenadiers.	Auguste Victor.
Louis Bioché.	Paul Claude, des chasseurs.
Jacques François.	

Lieutenans, Messieurs,

Paul André, des grenadiers.	Louis Claude.
Jn-Jacques Hardy.	Laurent Bernard.
Noël Pierre.	Codio François, des chas.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Pérotte Baptiste, des grenad.	Auguste Vincent.
Michel Joseph.	Hélas Daniel.
Antoine Pierre.	Toussaint Léger.
Louis Pierre.	Pre Paul Alexandre, des ch.

9^e. Régiment du Port-de-Paix.

Etat Major , Messieurs ,

le baron de Prè Théophile, M. D. C. C. D. ✱. commandant.
 d' Antoine Augustin, lieutenant colonel. C. ✱,
 de Pierre Jean-Baptiste, *idem*. C. ✱.
 de Pierre Ladonis, *idem*. C. ✱.
 Louis Auguste, quartier-maitre.
 Thimoté Paul, capitaine, adjudant major.
 Thimoté Cazaclou, lieutenant, *idem*.
 Théodore Jolicœur, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Étienne Pierre, des grenadiers.	Chamoille Paul.
de Bien-Aimé Prospère, C. ✱.	Béance Guillaume.
Noël Jn Pierre.	Moyse Jn-Louis.
Janvier Jolyœur.	Louis Escarpin, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Fortuné Guillaume, des grenad.	Jn-Baptiste Mai.
Janvier Laviolette.	Philippe Germain.
Guillaume Jacob.	Paulin Jean.
Thimoté Turin.	François Jolicœur, des chas.

Sous-lieutenans , Messieurs ,

Pierre Décade, des grenad.	Jn Philippe Gaillard.
Joseph Jupiter.	Prospère Jean Baptiste.
Jn François Louis.	Jean Jean-Louis.
Thimoté Charles.	Hilaire Jean, des chasseurs.
Césaire Paul.	

Deuxième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Richard Tonni, des grenadiers.	Étienne Amazard.
Jn François Amadoux.	Joseph Valentin.
Zéphyr Thimoté.	Julien Jr-Jacques.
Ambroise Jn-Jacques.	Jean Charles Gaulard, des chas.
Choisy Pierre	

Lieutenans , Messieurs ,

Tros père Adonis, des gren.	Laurent Lafortune.
Léonard Pierre.	Claude Jean.
Thimoté Ignace.	Jn-Louis Minos, des chasseurs.
St-Marc Toussaint.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Augustin Victor, des grenad.	Clément Jn-Baptiste.
Janvier Jean.	Jn-Baptiste Jasmin.
Jn Pierre Toussaint.	Eloi Adonis.
Luc Jacques,	Pierre Soin, des chasseurs.
Nelson Philippe.	

Troisième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Chomet Jacques , des grenad.	Noël Joseph.
Jn François Charles.	Pierre Louis Maurose.
Joachim Colas.	Raphaël Guillaume.
Arlequin Dominique.	Édouard Jacques.
Colin Appollon.	

Lieutenans , Messieurs ,

Pierre Michel, des grenadiers,	Jn Pierre Jean.
Lindor Dessein.	Jn-François Jacques.
Dampierre Louis.	Gervais Labonté.
Charles Étienne.	Hiacinthe Janot, des chasseurs.
Michaux Alexandre.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Léonard Baptiste , des grenad.	Pierre Jn Pierre.
Léveillés Louis.	Bazile Joseph.
Michel Mercœur.	Victor Vincent.
Hilaire Jn Louis.	Noël Alexis, des chasseurs.



10^e. Régiment du Mirebalais.

État Major.

le baron de Jean-Louis Pierre, colonel, C. ✱.
Noël fils, sous-lieutenant, adjudant-major.

Premier Bataillon.

Capitaine, Monsieur

M. Maxime Dieudonné, des grenadiers.

Lieutenant, Monsieur,

Jean-Philippe Jean, des chasseurs.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Saint Fort Richard, des grenadiers.

Richard Auguste, des chasseurs.

11^e. Régiment du Port-au-Prince.

État Major.

N colonel.

12^e. Rég. de la Croix-des-Bouquets.

État Major,

N , colonel.

13^e. Régiment des Cayes.

Etat Major,

N , colonel.

14^e. Régiment des Gonaïves.*État Major, Messieurs,*

le baron de René Mercure, colonel, C. ✱.

Louis Gabriel, lieutenant colonel.

d'Abrikan Fayeton, *idem*, C. ✱.

Daniel Mirault, sous lieutenant, quartier-maître.

Daniel Bonbon, sous-lieutenant, adjudant major.

Barthélemy Louis, *idem*.Damas Lalondrie, *idem*,

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Julien Trois Rigoles, des gren. Antoine Joseph.

Robert Francois. Jn Lafleur.

Laguerre Lafortune. Almanzor Joseph.

Clément Pierre. Lafrance Grégoire, des chas.

Pompé Jn-Baptiste.

Lieutenans, Messieurs,

Philippe André, des grenad. Jeannot Cagnan, des chas.

Joseph Jean.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Paul Étienne, des grenadiers. Jn-Baptiste Petit.

Thomas Pierre. Raphaël Louis.

Philibert Louis. Pierre Louis André.

Raisin Pierre. Jn-Louis Lafortune, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Pierrette Adonis, des grenad. Toussaint Louis,

Augustin Lafortune. Joseph Félix

Pierre-Louis Jean Gille, Izidor François.

Pierre Paul Jn-Pierre. Mémestre Délorier; des chas

Lieutenans, Messieurs,

Alexis Pierre-Louis.

Zéphirin Alexis,

Lubin Joseph,

Pierre Adrien, des chasseurs.

Jean-Pierre Jacques.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

François Pierre, des grenad.	Jean Pierre Jean,
Almazar Célestin,	Zacharie Jean,
Binjamin Michaux,	Jean Michel, des chasseurs.
Montauciel Michel,	

Troisième Bataillon.*Capitaines, Messieurs,*

Pierre Lamanoir, des grenad,	Pierre Ablas,
Julien Gabriel,	Joseph Thomas,
Trois Sous Jean-François,	Charles Pierre,
René Paul,	Alexis Pierrette, des chas;

Lieutenans, Messieurs,

Nelson Pierre, des grenad.	Philippe Fidèle, des chas.
Jean-Baptiste Etienne,	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Saint-Martin Jn-Pre, des gren,	Jn Ph. Jean-Pierre,
François Jean,	Yacinthe André,
Pierre Jean-François,	Jacquet Thomas,
Jérôme Alexandre,	Philippe Jacques, des chas.



15^e Régiment d'Acquin.

Etat Major.

N colonel.

16^e Régiment de l'Anse-à-Veau.

Etat Major.

N colonel.

17^e Régiment de Saint-Louis.

Etat Major.

N colonel.

18^e Régiment de Jérémie.

Etat Major

N colonel.

19^e Régiment de Dame Marie.

Etat Major.

N colonel.

20°. Régiment des Verrettes.

Etat Major , Messieurs ,

Le baron de Jean-Pierre Jn-Baptiste, colonel, C. ✱
 Fofau Jn-Baptiste, lieutenant colonel.

Jean Gilles Louis, *idem*.

Jn Louis fils, capitaine quartier-maitre.

Jean Prince, lieutenant, adjudant major.

Adrien François, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Azor Foncé, des grenad.

Jean Baptiste Jean.

François Bélair.

Candiau Pierre, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Réné Léamson, des grend.

Bellevue Jn-Baptiste.

Joseph Terrible.

Christophe Croisé.

Georges François.

Joseph Giles, des chasseurs.

Jn-Charles Bocage.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Marcadier jeune, des grenad.

Jean-Bastiste Jean.

Jn Charles Daux.

Ambroise Casimir.

Laurent François.

Gillot César.

Louis Joseph.

Décostières Jn Pierre, des chas

Jean Phippe Réné.

Deuxième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Jn Louis Alexandre, des gren.

Bernard Augustin

Jean Ambroise.

Joseph Gilbert, des chasseurs.

Jean Pierre Louis.

Lieutenans , Messieurs ,

Juliet Jean, des grenadiers.

Jn-Baptiste Guillaume.

Audeste Thomas.

Alcindor Michel.

Jn Pierre Cupidon.

Pierre Paul François, des chas.

Romain François.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Jn-François St Jean, des gr.

Janvier Tranquille.

Damalé Michel

Macany Pierre.

Ladouceur Solide.

Germain Carisse.

Paul Jean-Louis.

Charles Daris, des chas.

Troisième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Etienne Antoine, des grenad.	Vaillant Jérôme.
Jacques Louis.	Agapit Lafricain.
Gillot Joseph.	Jacquet Gilau, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Georges Dominique, des gren.	Pre Papillon.
Lafrance Dominique.	Bazile René.
Eustache Jn-Baptiste.	Michel Lafleur, des chasseurs.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Similien André, des grenad.	Michel St-Jean.
Lubin Louis.	Gabriel Laurent.
George Louis.	Toussaint Philippe.
Jean Alexis.	Joseph Giles, des chasseurs.

21^e Régiment de Léogane.*Etat Major.*

N	colonel.
-------------	----------

22^e Régiment de Jacmei.*Etat Major.*

N	colonel.
-------------	----------

23^e Régiment de Baynet.*Etat Major.*

N	colonel.
-------------	----------

24^e Régiment du Petit-Coave.*Etat Major.*

N	colonel.
-------------	----------

25^e.

Régiment du Limbé.

Etat Major , Messieurs ,

de Pierre Sans-Souci, colonel, C. ✱.
 Fleury Roch, lieutenant colonel,
 de Grégoire Thomas, *idem.* C. ✱.
 Robillard, capitaine, quartier-maitre.
 Pantalion Charlet, sous-lieutenant, instructeur.
 Lubin François, capitaine, adjudant major.
 Régistre Pierre, lieutenant, *idem.*
 Chérubin fils, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Jacques François, des grenad. Pierre Antoine, des chasseurs.
 Pierre Michel.

Lieutenans , Messieurs ,

Jn Joseph Martin, des grenad. Jn Philippe Léveillé, des chas.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Vincent Noële, des gren.	Françisque Joseph.
Benjamin Alexandre.	Vincent Janot.
Jn Paul Silvain.	Mars Jn Pierre.
Philippe Alexandre.	Noël Joseph, des chasseurs.
Silvain Pierre.	

Deuxième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Pierre Séraphin, des grenad. Pierre Lamour, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Baptiste Apollon, des grenad. Joseph Mascarie, des chas.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Louis Mathurin, des grenad.	Louis Armand.
Chéry Paul.	St-Jn Ambroise.
Charles Antoine.	Dézormes Adau.
Mathurin Bernard.	Pierre Jn-Baptiste, des chas.
Jean Montauban.	

Troisième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Hyacinthe Jasmin, des grenad. Jn Jh Prince , des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Jn Noël Mathurin, des grenad. Hilaire Jn Louis, chasseurs.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Mars François, des grenadiers. Jacques Crispin.

Julien Apollon. Pierre Titus.

Julien Choisy. Antoine Déchailhanx.

Charles Beauté. Édouard Lafleur, des chasseurs.

Jn-Baptiste Francisque.

26^e.

Régiment du Borgne.

Etat Major , Messieurs ,

d'Apollon, colonel, C. ✱.

de Jn-Baptiste Lafrance, lieutenant colonel, C. ✱.

de Pierre Pirame, *idem*. C. ✱.de Pierre Syndic, *idem*, C. ✱.

Janite fils, sous-lieutenant, quartier-maître.

Bastien Bernard, capitaine, adjudant major.

Antoine fils, sous-lieutenant, *idem*.Yacinthe Augustin, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Pierre Lafleur, des grenadiers. Pirame Sipion.

Jn Louis Guillaume. Pierre Lubin.

Calix Pierre. François Dominique, des chas.

Lieutenans , Messieurs ,

Jn Colas, des grenadiers. Noël Jn Pierre.

Hyacinthe St-Aubert. Richard Medor, des chasseurs.

Jean François.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Louis Etienne, des grenadiers. Roch Lafleur.

Clément Jassemín. Jn Joseph.

Joachim Baptiste. Janvier.

Pierre Lévillés. Barthélémy Azor, des chas.

Deuxième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Pierre Joseph, des grenadiers.	Henry Régistre.
Jacques Colin.	Jn-Baptiste Jolicœur.
Alexandre Georges.	Hilaire Jn-Pierre, des chas.

Lieutenans , Messieurs ,

Raimond Jn Jacques, des gre.	Jacques Antoine.
Pierre Luc.	Jn Gilles, des chasseurs.
Pierre Philippe.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Jn Remis, des grenadiers.	Jn Augustin.
Antoine Noël.	Martial.
Jn-Baptiste Raimond.	Jean Martin.
Louis Étienne.	Jn-Bte Télémaque, des chas.
Giles Jean.	

Troisième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Pierre Lamour, des grenadiers.	Pierre Arlequin.
Pierre Charles.	Pierre François, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Jn Baptiste Adonis, des gren.	François Lubin.
Jean Thomas.	Luc Septembre.
Pierre Blaize.	Parfait Léonard, des chasseurs.
Jn Louis Monplaisir.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Claude Jacquot, des grenad.	Jn Simon Frédéric.
Jn Louis Bertrand.	Paul Louis.
Jean Colo.	Pierre Alexis.
Jn Pierre.	Pierre Romulus, des chass.
Lubin Étienne.	



27^e. Rég. de la Grande-Rivière.*Etat Major, Messieurs,*

le baron de Georges Joseph, colonel, C. ✱.
 de Silvain Pierre, lieutenant colonel, C. ✱.
 de Pierre Magloire, *idem.* C. ✱.
 de Joseph Monrose, *idem.* C. ✱.
 Déravine Paul, sous-lieutenant quartier-maire.
 Augustin Bertrand, lieutenant, adjudant major.
 Théodore Charles, lieutenant, *idem.*
 Siprien Joseph, sous-lieutenant, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Théodore François, des grend. Jn-Baptiste Belzerin.
 Jean Joseph. Célestin Isidore, des chas.
 Pierre Amady.

Lieutenans, Messieurs,

André Grandjean, des grenad. Benjamin Philippe.
 Jn Pierre Thomas. Jn François Narcisse, des chas.
 Simon Noël.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Lazare Joseph. Philippe Francisque.
 Benoit Paul. Louis Pierre,
 Romain Noël. Hypollite Paul
 Jean Gabriel. Joseph André, des chasseurs.
 Janvier Noële.

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Rémi Pierre, des grenadiers. Gédéon André.
 Pierre Michel. Jean Lazare.
 Pierre Jn-Jacques. Adrien Jn-Baptiste, des chas.

Lieutenans, Messieurs,

Adonis Antoine, des grenad. Garçon Francisque.
 Noël Félix. Thomas Lubin,
 Pierre Martin. Etinne Guillaume, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Jn-B. Bernard, des grenad.	Fleury Cadiche.
Pierre André.	Prospère Guillaumette.
Jn-Pierre Printemps.	Pierre Antoine.
Pierre Sec.	Jn-Jacques Lamour, des chas.

Troisième Bataillon.*Capitaines, Messieurs,*

Joseph Étienne, des grenad.	Phaëton Mercure, des chas.
Jean François.	

Lieutenans, Messieurs,

Auguste Gracia, des grenad.	François Eutrope.
Colas César.	Artau Déclin.
Pierre Toussaint,	Guillaume Ouanche.
Hypolite Léger.	Germain Thomas, des chas.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Louis Pierre, des grenadiers.	Jn Noël.
L'espérance Pierre.	Théodore Jean.
Pierre Louis Maraboux.	Célestin Marabou.
Antoine Paul.	Jn Paul Alexandre, des chas.
Hyacinthe Auguste.	

28^e.**Régiment du Trou.***Etat Major, Messieurs,*

le baron d'Honoré Samson, colonel, C. ✱.
 de Pierre Antoine, lieutenant colonel, C. ✱.
 de Jacques François, *idem*, C. ✱.
 de Stanislas, *idem*, C. ✱.
 Joseph Hypolite, sous-lieutenant, quartier-maître.
 Gabeau Paul, capitaine, adjudant major.
 St-Jn Télémaque, lieutenant, *idem*.
 Séraphin Ignace, sous-lieutenant, *idem*.

Premier Bataillon.*Capitaines, Messieurs,*

Pierre Joseph, des grenad.	Benjamin Adrien.
Noël Codiau.	Guillaume Noël.
Pierre Noël.	Pierre Antoine, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Louis Silvestre, des grenad.	Guillaume Mathieu.
Michel Noële.	Carie Léveillé, des chasseurs.
Michau Louby.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Louis Jn-Baptiste, des grenad.	Eloi Toussaint.
Joseph Narcisse.	Jean Pierre Michel.
Jean Giles.	Etienne Léveillés.
Auguste Laurent.	Jean-Jac ques Pierre, des chas.
Joseph Bazile.	

Deuxième Bataillon.*Capitaines , Messieurs ,*

Alexis Joseph, des grenadiers.	Pierre Joseph.
Jn-Baptiste Saillant.	Solide Cupidon, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Ciprien Louis, des grenadiers.	Pierre Michaux.
Joseph Télémaque.	Pierre Étienne.
Pierre Bélony.	Pierre Antoine, des chasseurs.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Bazile Alexis, des grenadiers.	Toussaint Charles.
Maxime Pirame.	Raymond Vincent.
Barthélémy Jn Pierre.	Jean Pierre Louis
Pierre Noël.	Colonie Mahomet, des chas.

Troisième Bataillon.*Capitaines , Messieurs ,*

Auguste Hilaire, des grenad.	Jn François.
Janite Joseph.	Charles Simon.
Louis Boncœur.	Azor Etienne, des chasseurs.
Bonaventure Antoine.	

Lieutenans , Messieurs ,

Victor Jolicœur, des grenad.	Noël Louis.
Jean Lubin.	Jean-Pierre Mérau, des chas.
Louis Georges.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Blaise Jean-Pierre, des gren.	Jean-Pierre Alexis.
Hyacinthe André,	Charles Dossous.
Jean-François Jn-Louis.	Marseille Louis.
Valeur Antoine,	Alexandre Louis, des chas.

29^e. Régiment du Fort-Royal.*Etat Major, Mssieurs,*

le baron de Jean Cézaire, colonel, C. ✱.
 de Jacques Antoine Marc, lieutenant colonel, C. ✱.
 de Hyacinthe Gouamba, *idem.* C. ✱.
 Ambroise Nicolas, *idem.*
 Jean-Jacques Bouvier, capitaine, quartier-maître.
 Clément jeune, sous-lieutenant, adjudant major.
 Nicolas François, *idem.*
 Dieudonné Adonis, *idem.*

Premier Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Jn François Charles, des gren.	Ét. Jn-Baptiste.
Jn-Baptiste Lubin.	Pré Jn Louis.
Georges Laflambert.	Pierre Décarlé.
Noël Jn-Baptiste.	Antoine Docteur.

Lieutenans, Messieurs,

Perre Ouanche.	Charles Jérôme, des chasseurs.
Jn-Louis Samson.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Victor Noël, des grenad.	Pierre Louis Scipion.
Janvier Jn Louis.	Jn-Louis Gilles, des chasseurs.
Jean Solide.	

Deuxième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Joseph Salvador, des grenad.	Gabriel Joseph.
Lindor François.	Joseph Clément.
Jn-Baptiste André.	Bénézet Cochet.

Lieutenans, Messieurs,

Jn Ch. Baptiste, des grenad.	Charles Pierre.
Daniel Julien.	Barthélemy Pierre, des chas.
Thimothé François.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Aré François, des grenad.	Hilaire Olivier.
Jean-Jacques Pierre.	Baptiste Laurent
Jean-Pierre Marc.	Marcelin Cherot, des chas.

*Troisième Bataillon.**Capitaines , Messieurs ,*

Jacques Ant. Adonis, des gre.	Felix Lami.
Pierre Philippe.	Goerges Noël.
Jacques Latour.	Jean-François Toussaint.
Castor Jean.	Gervais Simon, des chasseurs.

Lieutenans , Messieurs ,

Louis Mathieu, des grenadiers.	Réné Toussaint.
Germain Joseph.	François Jacques des chas.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Cadichon Christophe, des gren.	Étienne Joseph.
Monplaisir Bonhomme.	Pierre Auguste,
Blaise Barthélemi.	Joseph Pierre, des chas.
Timotheé Landray.	



ARMÉE ROYALE DU SUD.

Etat Major , Messieurs ,

S. E. M. le comte de Jérémie , M. D. C. , C. D. ✱.
commandant.

Colonels , Messieurs ,

de Mars , C. ✱.

d Étienne Bordeau , C. ✱.

de Lubin , C. ✱. commandant les Royal Dahomets de Jérémie.

Lieutenans Colonels , Messieurs ,

Pierre Cavaillon.

Adrien.

Maréchal.

Jean Louis.

Lazare.

St-Pierre.

Lajoie.

Capitaines , Messieurs ,

Jn François Alcindor, secré-
taire de S. E. M. le comte de
Jérémie.

Noël.

Benoit.

St-Jean.

Achille.

Lieutenant , Monsieur ,

Noël Lagarde.

30^e. Régiment de Sans-Souci.

Etat Major , Messieurs ,

N.	colonel,
Félix Jean, lieutenant colonel.	
Jean Pierre, <i>idem</i> .	
Pierre Louis Charlot, capitaine, instructeur.	
St-Antoine, capitaine, adjudant major	
Jean-Baptiste Yaya, lieutenant, <i>idem</i> ,	
Saty, sous-lieutenant, <i>idem</i> .	
Alexandre Gayard, lieutenant, adjudant-major.	

Premier Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

de Pierre Milien, C. ✱.	Louis Jean-Baptiste.
Jean Julien.	Cyprien Colidore, des chas.

Lieutenans , Messieurs ,

Bienvenu Jean-Charles.	Nicolas Étienne.
Louis Pierre.	Antoine Noël, des chasseurs.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Toussaint François, des gren.	Étienne Portant.
Augustin Maurice.	Pierre Louis Henry.
David Jean.	Arné Gilot.

Deuxième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Jacques Jn-Baptiste, des gren.	Pierre,
Jn François Placide.	Jean.
Jean Pierre Victor.	Jean François,
Guillaume.	St-Louis.

Lieutenans , Mssieurs ,

Azor Vignaux, des grenadiers.	Jn Lèveillés.
Chérubin Jn-Baptiste.	Louis Lindor.
Germain Ambroise.	St-Louis Capin.
François Joseph.	Joseph Alerte, des chasseurs.
Pierre Sans-Souci.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Cadet Clément, des grenadiers.	Jean.
Castor.	St-Pierre.
Désir Mingot.	Figareau Pierre.
Pierre Cayard.	Germain Jean, des chasseurs.
Jean.	

Troisième Bataillon.

Capitaines, Messieurs,

Aleindor, des grenadiers.	Jn Pierre.
Silvain Charles.	Lecturne.
Jn-Baptiste.	Jn Nicolas.
Lubin Jn Baptiste.	Louis César, des chasseurs.
Fleurant Roude.	

Lieutenans, Messieurs,

Jason Jean François, des gren.	Jn Charles.
Victor Lafortune.	Pascal.
Jean Louis.	Julien.
Silvain Julien.	Louis Étienne, des chasseurs.
Jn-Bapte Augustin.	

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Gilles Jean, des grenadiers.	Pierre.
Raymond Pierre Louis.	Louis.
Joseph.	Jn Raphaël.
Jacques.	Hypolite Joseph, des chassensrs.
Antoine.	

3^{ie}. Régiment de Tiburon.*Etat Major, Messieurs,*

N	colonel.
Jn Louis Tranquille, lieutenant colonel.	
Joseph René, <i>idem</i> .	
Julien Pierre Louis, <i>idem</i> .	

Premier

Premier Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Éloy Lafortune, des grenad.	Silvain.
Jn François Pestel.	Joseph.
Jn François.	Adonis.
Cazimir.	Louis Charles, des chasseurs.
Louis Mahomet.	

Lieutenans , Messieurs ,

Luc, des grenadiers.	Azor.
Figareau.	Jn Pierre Duvigneau.
Léger.	Albert.
Médor.	Théodore de St-Louis, des ch.
Fontencle.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Azor Portugais, des grenad.	Auguste.
François Labagé.	Paul Carrion.
Castor.	Abraham.
Jn Louis Antoine.	Mathieu Jn François, des chas.
Pierre Louis Salomon.	

Deuxième Bataillon.

Capitaines Messieurs ,

Pierre Alexis, des grenadiers.	Augustin.
Samedi.	Avril Jn François.
Goman Antoine.	Valeur Jn Baptiste.
Jn-Baptiste.	Lindor Simon, des chasseurs.
Magloire Pierre.	

Lieutenans , Messieurs ,

Silvestre Noël, des grenadiers.	Laroze Chérubin.
Lubin.	Cupidon Manuel.
Jn Thomas.	Jn-Pierre Jn-François.
Pierre Totau.	Silvain Pierre Paul, des chas.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Alexis, des grenadiers,	Jn Louis André.
Augustin Baptiste,	Germain.
Louis Jean,	Zéphir.
Bordeau,	Louis Jeanty, des chasseurs.

Troisième Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Jn Louis Daniel, des grenad.	Jn-Baptiste.
Michél.	François.
Lambert.	Monplaisir.
Francisque Lafargue.	Jn Pierre Lundy, des chas.
Philippe Joseph.	

Lieutenans , Messieurs ,

Lazare, des grenadiers.	Jn François.
Jn Dominique.	Dieudonné.
Alexandre Tony.	Augustin.
Jn Pierre Valentin.	Jn François, des chasseurs.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Pierre Gilles, des grenadiers.	Mars,
Réné.	Pre Louis Cazimir, des chas.

32^e. Régiment de Cavaillon.*État Major , Messieurs ,*

de Dominique André, colonel, C. ✱.
 Jn Pierre Victor, lieutenant colonel.
 Noël Ladonis, *idem*.

Premier Bataillon.

Capitaines , Messieurs ,

Dominique, des grenadiers.	Jn François.
Antoine Jean-Baptiste.	Paul.
Jn Jh Philippe Boncœur.	Jean Paul.
César Jn Louis .	Jn Joseph, des chasseurs.
Pierre.	

Lieutenans , Messieurs .

Lazare, des grenadiers.	Guillaume.
Antoine Laurent.	Pierre.
Guerrier Antoine.	Pierre Louis.
Aleindor.	Brunot, des chasseurs.
Valentin.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Alcindor, des grenadiers. Jn François, des chasseurs.

Deuxième Bataillon.*Capitaines , Messieurs ,*

Jn Jacques Lalance, des gren.	Sanon Jn-Baptiste.
Marseille.	Jn Gilles.
Célestin.	Jn François Bombee.
Jean.	Jn Louis, des chasseurs.
Jn François.	

Lieutenans , Messieurs ,

Jn Pierre, des grenadiers.	Lubin.
Toussaint Jn Louis.	Laurent.
Jn Louis.	Henry, des chasseurs.

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Hypolite Antoine, des grenad.	Clément.
Baptiste Martin.	Jn François.
Jean Joseph.	Baptiste, des chasseurs.

Troisième Bataillon.*Capitaines , Messieurs*

Étienne Jn-Baptiste, des gren.	Étienne.
Isidore Janvier.	Pierre Louis.
Noël Sanon.	Noële.
Périn.	Jasmin Jn François.
Jn Pierre.	

Lieutenans , Messieurs ,

Pierre Louis, des grenadiers.	Lespérance.
Charles.	Henry.
Lindor.	Alcindor.
Jn-Baptiste.	

Sous-Lieutenans , Messieurs ,

Apollon, des grenadiers.	Lubin.
Jn Jacques Béronge.	Jn-Michel, des chasseurs.

Compagnie dite des Royal Bonbons , à Sans-Souci.

de Jean-Baptiste Adrien, C. ✱.
Sully Arnaud, sous-lieutenant.

SECTION VIII.

Cavalerie.

La cavalerie est composée de trois régimens, de trois escadrons chaque, connus sous les noms de régimens du Roi, de la Reine et du Prince Royal, cavalerie.

I^{er}. Régiment du Roi.

Etat Major, Messieurs,

le baron de Saint-Louis Alexandre, colonel, C. ❁.

de Mornet jeune, lieutenant colonel, C. ❁.

de Jacques Bigaille, *idem*, C. ❁.

Jean Gaufy, *idem*.

André Angomard, capitaine, quartier-maître.

St-Louis Pierre, sous-lieutenant, adjudant major.

Jean-Baptiste Guiambois, *idem*.

Étienne Pierre, *idem*.

Premier Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Louis David.

Christophe Pierre.

Joseph Augustin.

Lieutenans, Messieurs,

Jn-Baptiste Agossous.

Toussaint Mars.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Grégoire Antoine.

Augustin Baptiste.

Barthélemy Pierre.

Georges Modeste.

Deuxième Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Pierre Louis Pierre.

Antoine Jacques.

Henry Métellus.

Félix Clément.

Lieutenans, Messieurs,

Guillaume Jn-Baptiste.

Franchipagne.

*Sous Lieutenans , Messieurs ,*Jn Paul Dossous.
Jn Louis Alexandre.Valon François.
Clef Jérôme.

Troisième Escadron.

Capitaine , Monsieur ,

Saint-Martin René.

*Lieutenans , Messieurs ,*Jn Joseph.
Germain François.Pierre Louis César.
Toussaint Noël.*Sous-Lieutenans , Messieurs ,*Pierre Jacques.
Jn Philippe Jn Pierre.
Noel Jean-Pierre.St Jn Louizotte.
Louis Jean.2^e.

Régiment de la Reine.

*Etat Major , Messieurs ,*d'Honoré André, *idem*. C. ✱.
de Pierre Célestin, lieutenant colonel, C. ✱.
Grégoire Guillaume, lieutenant colonel.
Eugène Jn Louis, capitaine, quartier-maitre.
Jean Crispin, *idem*, adjudant major.
Auguste Pistache, lieutenant, *idem*.
Bazile Meauvesin, lieutenant, *idem*.

Premier Escadron.

*Capitaines , Messieurs ,*de Blaise Noel, C. ✱.
Jean Toussaint.
Théodore Pierre.Boniface Joseph.
Gilles Louis.
Gabriel Mathurin.*Lieutenans , Messieurs ,*André Défoncée.
Patrice Hypolite.Jérôme Jeannot.
Jean Joseph.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

Christophe Pierre.
Guillaume Augustin.
Lauzin Jeanot.

Guillaume Tancrede.
Alexis Jean.
Félix Jean-Pierre.

Deuxième Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Jn Pierre Scipion.

Pierre Thomas.

Lieutenans, Messieurs,

Michel Joseph.

Jean Mathurin.

Sous-Lieutenant, Messieurs,

Julien Pierre.

Auguste Laurent.

Régiste Adrien.

Pierre Figaro.

Troisième Escadron.

Capitaines, Messieurs,

Augustin Nicolas,
Pierre Janvier.

Mathurin Julien.
Nicolas Baptiste.

Lieutenant, Monsieur,

Jn Lindor.

Édouard Guillaume.

Dénis Joseph.

Jn Charles Pierre.

Sous-Lieutenans, Messieurs,

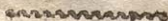
Jean Julien Pierre.
Renaud Mathieu.
Lubin François.
Rémis Léveillés.

Pierrette Dagredelle.
Gervais César.
Joseph Victor.

3^e. Régiment du Prince Royal.

Etat Major.

— — — — — colonel.



SECTION IX.

Marine Royale.

N Grand Amiral.
Contre - Amiraux.

S. E. M. le comte de Léogane, C. D. ✱.
 S. E. M. le comte de la Presqu'Île. C. D. ✱.

Chefs de Division, Messieurs,

le baron de Cadet Antoine, C. ✱.
 le baron de Bastien Fabien, C. ✱.

Capitaines de Vaisseau, Messieurs,

le baron de Joseph Villarceaux, C. ✱.
 de Charlemagne, C. ✱.

Capitaines de Frégates, Messieurs,

de Pierre Labarrière, C. ✱.
 de Jn François Champain, C. ✱.

Lieutenans de Vaisseau, Messieurs,

de Thomas Barette, C. ✱.	Laurent Baptiste.
Philippe Jourdan.	Alexandre François.
Saint Victor.	Pierre Dénoyer.
Toussaint Alexis.	

Enseignes, Messieurs,

Jean Gauché,	Jean Février.
Rocq.	Charles Abraham.
Bijoux.	Charles Eugène.
Jeantou.	Jean-Louis Florentin.
Iris Baudin.	Jn-Baptiste Toussaint Lami.
Auguste Jolicœur.	

Aspirans, Messieurs,

Amant	Pierre Neveu.
Baptiste Rival.	Joseph Laigle.
Eustache.	Jn-Baptiste Faiton.
Jn-Baptiste Coco.	Garçon Létang.
Julien Antoine.	

Troupes Maritimes.

Capitaines, Messieurs,

Hilaire.

Célestin Adrien.

Joseph Mabial.

Lieutenans, Messieurs,

Charles Jean-Louis.

Augustin Chaho, de l'artillerie.

Noël Louis.

Mouvements Maritimes.

Port du Cap-Henry et des Gonaïves,

le baron de Villarceaux, chef, C. ✱. à la résidence des Gonaïves
M. Baronville, secrétaire du Port du Cap-Henry.

Fort-Royal.

Charles César, enseigne de vaisseau, capitaine de port.

Port-de-Paix.

de Jn-Baptiste Goimbert, capitaine de port, C. ✱.

Môle Saint-Nicolas.

le baron de Cadet Antoine chef, C. ✱.

Louis Gilles, enseigne de vaisseau.

Saint-Marc.

Claude Désolier, capitaine de port.

Port-au-Prince.

N chef.

Jacmel.

N chef.

Cayes.

N chef.

Jérémie.

N chef.

SECTION

SECTION X.

*Des Médecins et Chirurgiens de l'Armée, et
Directeurs d'Hôpitaux Militaires.*S. E. M. de Turlin, 1^{er} médecin du Roi, M. D. C., C. D. ✱*Médecins de 1^{ère} classe, rang de colonels, Messieurs,*

Déniau, à Sans-Souci.

le chevalier de Massicot, *idem.*Ossante, *idem.*S. E. M. Duncan Stewart, M. D. C., premier chirurgien du
Roi, chargé des Hôpitaux militaires.*Chirurgiens de 1^{ère} classe, rang de lieutenans colonels,
Messieurs,*

Sans-Façon, au Cap-Henry.

Eustache, *idem.*Ulysse, *idem.*

Moyse, à Sans-Souci.

Chirurgiens de 2^{ème} classe, rang de capitaines, Messieurs,

Eusèbe, au Cap-Henry.

Victorin, au Fort-Royal.

Désir Mathieu, *idem.*Lebon, *idem.*Sans-Souci, *idem.*

Louis Douat, au Port-de-Paix.

François Cadet, *idem.*Vincent Croud, *idem.*Pre L^s Antoine, *idem.*

Saint-Louis Pierre, aux Gonaïves.

Paul Hyacinthe, *idem.*

Daniel Michaux, à Saint-Marc.

Philippe Clervaux, *idem.**Chirurgiens de 3^{ème} classe, rang de lieutenans, Messieurs,*

Nonnoute Fatal, au Cap-Henry.

Laurent, à l'islet, du Limbé

Amédé, *idem.*

Zamor, au Limbé.

Désir Martin, *idem.*

Guillaume, à Jean-Rabel,

Charles Audatte, *idem.*

Paul Mirot, aux Gonaïves,

Valcin, à Sans-Souci.

Célérin, *idem.*Florville, *idem.*

Jph Chérurbain, à St-Marc,

Chocho, *idem.*Jean Météyer, *idem.*Loulou, *idem.*Marc Aurèle, *idem.*

Philippe Chéreaux, *idem.*
 Janvier Borel, *idem.*
 Dauphin, *idem.*
 Vincent Louis, *idem.*
 Azor Claude, *idem.*
 Étienne, *idem.*

Fortuna. à la Petite-Rivière.
 Michaux Mirot, *idem.*
 Lamour, aux Verrettes.
 Jn-Bapte Duclasse, dans le Sud
 avec le comte de Jérémie.

Pharmaciens, Messieurs,

Aimé, de 2^e classe, rang de lieutenant, détaché dans le Sud avec
 le comte de Jérémie.

Louis Ulisse, de 3^e classe, rang de sous-lieut, au Cap-Henry.

Julien Bisaie, de 3^e classe, rang de sous-lieutenant, à Sans-Souci.

Directeurs d'Hôpitaux Militaires, Messieurs,

d' Isidor Blaise, C. ✱,

N — — — — —

N — — — — —

Jean-Philippe Antoine,

Saint-Louis Capucin,

Pierre Polidor,

au Cap-Henry.

à Sans-Souci.

au Fort-Royal.

au Port-de-Paix.

aux Gonaïves.

à Saint-Marc.

CHAPITRE X.

Cour des Comptes.

La Cour des comptes est chargée de juger et vérifier les comptes des comptables.

Ladite cour est composée, d'un président, un vice-président, de quatre conseillers, quatre vérificateurs des comptes, un greffier, un huissier.

Tous les trois mois la cour juge les comptes des recettes et dépenses des intendans, des trésoriers, des directeurs des domaines et des douanes, des commis principaux de finances, et généralement de tous les comptables qui ont eu maniement les deniers publics.

Les comptes jugés et vérifiés, la cour nomme dans son sein des conseillers ou vérificateurs qui sont chargés d'inspecter les trésors et magasins, pour s'assurer si les sommes en espèces existent dans les caisses, et si les quantités de denrées et d'approvisionnement sont effectivement en magasin.

A dater du 16 Janvier 1820, tous les comptables sont tenus de se présenter avec leurs comptes à la cour, pour leurs dits comptes être jugés et vérifiés, et en cas de défaut ou de retard par un comptable de présenter son compte, la cour prononcera contre lui les amendes et peines qui seront fixées par des réglemens à cet effet.

La cour des comptes fait son rapport tous les six mois au Roi, et tous les ans elle lui présente la situation générale des recettes et dépenses qui ont eu lieu dans l'année, lesquelles sont portées à la connaissance du Roi, par le président de la cour.

Le président de la cour a la direction du travail, distribue les comptes et indique la section où s'en fait le rapport; il établit la police et la surveillance qu'il juge convenable.

En cas de nécessité le vice-président suppléera au président, pour les fonctions qui sont de son attribution spéciale.

Les vérificateurs sont chargés d'examiner et de vérifier les

comptes des comptables, de les entendre à cet effet et d'en faire leurs rapports à la cour, ils donnent leurs avis, mais ils n'ont pas voix délibérative.

Le ministère public près la cour est exercé par un procureur général spécial.

Le procureur général veille à ce que les comptables présentent leurs comptes dans le délai fixé par la loi et requerre contre ceux en retard l'application des peines et amendes.

Il suit les arrêts de la cour, il est entendu avant qu'il soit statué sur les préventions de faux ou de concussions élevées contre les comptables, il correspond avec les ministres, pour l'exécution des arrêts et leur fournit tous les renseignemens qu'ils lui demandent.

Le greffier tient les divers registres de la cour, reçoit les comptes et les pièces; il signe et délivre les expéditions des arrêts, les certificats et extraits de tous les actes et renseignemens émanant du greffe, et des archives et dépôts, il expédie et signe la correspondance préparée par les vérificateurs et approuvée par le président.

Membres de la Cour des Comptes.

S. E. M. le baron de Dupuy, C. ✱.	président.
M. le baron de Joseph Latortue,	vice-président.
S. E. M. le comte de Rosiers,	conseiller.
M. le baron de Ferrier, C. ✱.	dito.
M. de Bélantrier, C. ✱.	dito.
M. Louis Jonas,	dito.
M. Nicolas,	vérificateur.
M. René Alexandre,	dito.
M. Charles Blotte,	dito.
M. Pouget,	dito.
M. Phénix,	greffier.
M. le chevalier de F ^a Blotte,	procureur général spécial.

CHAPITRE XI.

Organisation Administrative.

SECTION PREMIÈRE.

PROVINCE DU NORD.

Contrôle, Messieurs,

le baron de Filiatre, contrôleur.
Sterlin, chef de bureau.

Trésor.

M. le chevalier de Jn-Joseph Ménard, trésorier.

Domaines, Messieurs,

le chevalier de David, directeur.
N - - - - - chef de bureau.

Douanes, Messieurs,

Martin,	contrôleur.
Silvain Hypolite,	directeur.
Tassy,	chef de bureau.
Salenave,	peseur public.
Laporte,	chef des visiteurs.
Pierre Nicolas,	visiteur.
Hypolite,	idem.
Pierrot,	idem.

Magasin Central.

M. Louis Aplyrs, garde-magasin.

Magasin de la Petite-Anse.

M. Paraviré, garde-magasin.

Interprètes des Langues Etrangères, Messieurs,

Prévost, pour l'Anglais,	au Cap-Henry.
Birame, pour l'Allemand,	au Cap-Henry.
Jacques Emanuel, pour l'Espagnol,	à Sans-Souci.
Brévoltaire, pour l'Anglais,	au Fort-Royal.

Commis Principaux des Finances, Messieurs,

le chevalier de François Drouinaud,	à la Petite-Anse,
Hardisson,	à Limonade.
Louis Terçon,	à Caracole.
Joseph Lafosse,	au Fort-Royal.
Cadet Michaux,	au Limbé.
Charles Petit,	au Port-Margot.
le chevalier de Joseph Casimir,	au Borgne.
Pierre Louis Pironisse,	à St-Louis.
François Julien,	au Port-de-Paix.
le chevalier de Noël Gaulard cadet,	à Jn-Rabel.
le chevalier de Sarette,	au Môle St-Nicolas.

P R O V I N C E D E L' O U E S T.

Intendance des Finances.

le chevalier de Thomas Guerinot,	intendant.
le chevalier de Jean Alexis Tassy aîné,	chef de bureau.
<i>Contrôle.</i>	
M. Turcelin,	contrôleur.
<i>Trésor.</i>	
le chevalier de Darmey,	trésorier.
<i>Domaines.</i>	
M. Lemoine fils,	directeur.
<i>Douanes, Messieurs,</i>	
Georges Démangles,	directeur.
N - + -	poseur public.
<i>Magasin.</i>	
N - " -	garde-magasin.
<i>Interprète des Langues Etrangères,</i>	
Frédérique Toucas, pour l'anglais.	

Commis Principal des Finances,

M. Pierre Paul Larose,	à St-Marc.
------------------------	------------

PROVINCE DU SUD.

Intendance des Finances.

N intendant.

Contrôle.

N contrôleur.

Trésor.

N trésorier.

Domaines.

N directeur.

Douanes.

N directeur.

Magasin.

N garde-magasin.

Commis Principaux des Finances.

N

~~~~~

## SECTION II.

*Direction et Intendance des Jardins , Eaux et Forêts.*

Le directeur et intendant des jardins, eaux et forêts, est chargé de la direction des eaux, de l'irrigation des terres, de la direction et surveillance des forêts, de la coupe des bois pour le service public, de la confection, alignement, pour la plantation et entretien des routes, des ponts et chaussées, des dessèchemens et défrichemens des marais, de la direction des ouvrages de maçonnerie et de charpente, pour la partie civile, des plans, devis estimatifs, des usines, manufactures, et autres pour le service public.

La direction et intendance des jardins, eaux et forêts, relève du ministère de l'intérieur, en ce qui concerne le service public.

*Directeur et Intendant.*

M. Thélémaque.

*Employés à la Direction et Intendance des Jardins,  
Eaux et Forêts ,      Messieurs,*

le chevalier de Julien Dufresne, chef, pour la partie hydraulique,  
Jacques César,                                      sous-chef, *idem.*  
Jh. Léger,      jardinier fleuriste du Roi.

*Chefs pour la Mécanique,      Messieurs,*

Chéry Warloppe.  
Bien-aimé Bertrand.

Castaing.  
Joseph Belliard.



## SECTION III.

*Administration des Monnaies , Poids et Mesures.*

L'administration des monnaies surveille , sous l'inspection du Ministre des finances et de l'intérieur, l'exécution des lois monétaires, la fabrication des monnaies , les directeurs des monnaies , l'entretien des hôtels des monnaies et ateliers monétaire.

Elle vérifie le titre des monnaies , juge le travail des directeurs de la fabrication , rédige les tableaux servans à déterminer le titre et le poids d'après lesquels les espèces et matières d'or et d'argent seront échangées dans les hôtels des monnaies.

Elle fait prodéder à la vérification du titre des espèces étrangères importées dans le Royaume.

Elle est chargée de la surveillance du titre et des matières d'or et d'argent , de l'étalonnage des poids et mesures dans toute l'étendue du Royaume.

## SECTION IV.

*Hôtels des Monnaies.*

Il y a pour le Royaume trois hôtels des monnaies , un à Sans-Souci, un au Port-au-Prince , et le troisième aux Cayes , pour la fabrication des espèces d'or et d'argent.

Chacun de ces trois hôtels a un directeur de la fabrication , et un étalonneur juré des poids et mesures , qui rendent compte à l'administration des monnaies.

*Hôtel des Monnaies de Sans-Souci.*

M. Rigaud , directeur de la fabrication.

*Etalonneur des Poids et Mesures.*

M. René.

## CHAPITRE XII.

*Organisation Judiciaire.*

## SECTION PREMIÈRE.

*Cour Souveraine de Justice.*

La Cour Souveraine est composée d'un président, d'un vice-président, d'un procureur général du roi, d'un avocat général du roi, d'un procureur du roi, d'un substitut du procureur du roi, de sept conseillers, et de trois conseillers-suppléans, d'un greffier en chef, et de huit huissiers.

Elle juge en dernier ressort, et souverainement, tous différens et contestations, tant civils que criminels, sur les appellations des sentences des sénéchaussées et cours d'amirautés de la Capitale, du Port-de-Paix et du Fort-Royal, et pareillement sur les appellations des sentences du conseil supérieur du Port-au-Prince et de celui des Cayes, qui sont portées et relevés en toutes matières, à ladite cour.

La Cour Souveraine s'assemble tous les quinze jours, pendant toute la semaine, depuis sept jusqu'à onze heures du matin; elle tient aussi des audiences de relevée ou séances extraordinaires selon la nature et qualité des affaires.

Le ministre de la justice siège en ladite Cour, lorsqu'il le juge convenable.

En cas d'absence ou d'empêchement des conseillers, ils sont remplacés par les conseillers suppléans; et en cas d'empêchemens de la part de ces derniers, le conseiller sénéchal, le juge de l'amirauté ou son lieutenant, les remplacent; et en cas d'absence du procureur général du roi, ses fonctions sont remplies par l'avocat général; l'avocat général est remplacé par le procureur du roi, et à son défaut par son substitut.

Les jugemens de la Cour Souveraine sont sujets à être cassés ou confirmés par le grand-conseil d'état, lorsque Sa Majesté croit devoir le faire.

*Membres de la Cour Souveraine.*

Messieurs,

Le chevalier de Gabriel Hector, président.

Charles Petit Gaisot, vice-président.

Le baron de Stanislas Latortue, procureur général du roi.



Le chevalier d'Auguste Dupin, avocat général du roi.  
 le chevalier de Simon Mancelle, procureur du roi.  
 Jean Penet, greffier en chef.

*Conseillers, Messieurs,*

|                  |                        |
|------------------|------------------------|
| André Aurignac.  | Jn-Baptiste Ducoudray. |
| Jn-Louis Dubois. | Masscau.               |
| Noël Jonka.      | Louis Lapommeraië.     |

*Conseillers Suppléans, Messieurs,*

|               |                               |
|---------------|-------------------------------|
| Constant Sol. | le chevalier de Michel Bessé. |
|---------------|-------------------------------|

*Huissiers, Messieurs,*

|                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| Benjamin Alers cadet. | Samson Léveillés.    |
| Pierre Laurent.       | Jn-Louis Courot.     |
| Joseph Poulard.       | Jean Jarlat.         |
| Pierre Tinard.        | Jn-Baptiste Manigat. |

## SECTION II.

### *Des Conseils Supérieurs.*

Il est créé deux conseils supérieurs, un au Port-au-Prince, et l'autre aux Cayes; ils sont composés chacun d'un président, de cinq conseillers, de deux conseillers suppléans, d'un procureur du roi, d'un substitut de procureur de roi, d'un greffier en chef, et de cinq huissiers.

Les conseillers supérieurs jugent dans l'étendue de leur juridiction, en dernier ressort, jusqu'à la concurrence de la somme de quatre mille gourdes; tous les différends et contestations, tant civils que criminels, sur les appellations des sentences des sénéchaussées et cours d'amirautés qui en ressortent; et en cas d'appel, les appellations de leurs sentences sont portées et relevées en toutes matières à la cour souveraine. Ils s'assemblent tous les mois.

Le ministre de la justice siège dans les conseils supérieurs lorsqu'il le juge convenable.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un ou plusieurs conseillers, ils sont remplacés par les conseillers-suppléans; et en cas d'absence de ces derniers, par le sénéchal ou le juge de l'amirauté, ou par le lieutenant de juge de ce dernier.

Le procureur du roi est remplacé par son substitut; son substitut par le plus ancien notaire du lieu où siège le conseil.

*Conseil Supérieur du Port-au-Prince.*

|   |  |  |  |  |  |                   |
|---|--|--|--|--|--|-------------------|
| N |  |  |  |  |  | président.        |
| N |  |  |  |  |  | procureur du roi. |
| N |  |  |  |  |  | greffier en chef. |

*Conseillers.*

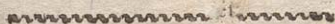
|   |  |  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|--|--|
| N |  |  |  |  |  |  |  |
| N |  |  |  |  |  |  |  |
| N |  |  |  |  |  |  |  |
| N |  |  |  |  |  |  |  |

*Conseil Supérieur des Cayes.*

|   |  |  |  |  |  |                   |
|---|--|--|--|--|--|-------------------|
| N |  |  |  |  |  | président.        |
| N |  |  |  |  |  | procureur du roi. |
| N |  |  |  |  |  | greffier en chef. |

*Conseillers.*

|   |  |  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|--|--|
| N |  |  |  |  |  |  |  |
| N |  |  |  |  |  |  |  |
| N |  |  |  |  |  |  |  |
| N |  |  |  |  |  |  |  |





## SECTION III.

*Des Sénéchaussées, Amirautés et Lieutenans de Juges des Paroisses.*

## DES SÉNÉCHAUSSEES.

Il y a pour le royaume dix sénéchaussées, qui sont ci-après désignées.

Celle du Cap-Henry étend sa juridiction sur la Capitale et sa banlieue, le Quartier-Morin, Petite-Anse Embarcadère, Sans-Souci, Limonade, Plaine-du-Nord, l'Acul, Limbé, Port-Margot, Borgne, Plaisance, Marmelade, Dondon, Grande-Rivière et Ste-Susanne.

Celle du Fort-Royal étend sa juridiction sur cette ville, les quartiers et paroisses d'Ouanaminthe, Terrier-Rouge, Trou et Valière.

Celle du Port-de-Paix, dont la juridiction s'étend sur ladite ville et ses dépendances, l'île de la Tortue, Saint-Louis du Nord, Gros-Morne, Jean-Rabel, Bombarde et le Môle Saint-Nicolas.

Celle du Port-au-Prince comprend ladite ville et ses dépendances, l'Arcahaye, la Croix-des-Bouquets, Léogane, les Grands-Bois, le Mirebalais, le Grand et Petit-Goave.

Celle de St-Marc comprend cette ville et ses dépendances, les Gonaïves, Dessalines, St-Michel, Ennery, Terre-Neuve, Petite-Rivière et les Verrettes.

Celle de Jacmel comprend cet endroit, Baynet, les Cayes Jacmel et le Sale-Trou.

Celle des Cayes comprend les Cayes-du-Fond, les Côteaux, Torbeck, le Port-Salut et Tiburon.

Celle de St-Louis étend sa juridiction sur St-Louis, Cavaillon et Aquin.

Celle de Jérémie comprend ladite ville, le Corail, les Abricots, Cap-Dame Marie et l'Anse Dainault.

Celle de l'Anse à Veau étend sa juridiction sur l'Anse-à-Veau, le Petit-Trou des Baradaïres, St-Michel et Miragoâne.

Les juges des sénéchaussées et en leur absence leurs lieutenans, ont la connaissance en première instance de tous procès civils et criminels, et de toutes autres causes personnelles, réelles ou mixtes dans le ressort de leurs juridictions, jusqu'à jugement définitif, dont le capital n'exécède pas la somme de deux cents gourdes, à charge d'appel.

Les appellations des sentences et jugemens rendus par les officiers des sénéchaussées, sont portées et relévéées en toutes les matières, savoir; pour les trois sénéchaussées du Cap-Henry, du Fort-Royal et du port-de-Paix, en la Cour Souveraine.

Pour les trois sénéchaussées du Port-au-Prince, de St-Marc et Jacmel, au Conseil supérieur du Port-au-Prince.

Et pour les quatre sénéchaussées des Cayes, de St-Louis de Jérémie et l'Anse-à-Veau, au Conseil supérieur des Cayes.

## DES AMIRAUTÉS,

Il y a dans chaque siège de sénéchaussée, une Cour d'Amirauté, composée d'un conseiller sénéchal juge, d'un lieutenant de juge, d'un procureur du Roi, d'un greffier en chef et de deux huissiers.

Les Cours d'Amirautés jugent en dernier ressort, jusqu'à la somme de mille gourdes; mais tous leurs jugemens au dessus de cette somme sont sujets à appel à la Cour Souveraine, pour les habitans de la province du Nord, et aux conseils supérieurs, pour ceux des provinces de l'Ouest et du Sud.

Les Cours d'Amirautés, connaissent de toutes actions et contestations entre marchands et négocians, spéculateurs haytiens et étrangers, pour raison et exécution des contrats de société; de toutes matières et transactions relatives au commerce de terre et de mer, également de tous autres actes au sujet du commerce de la mer et de la navigation, comme aussi de ceux qui naissent au sujet des ventes, achats, ou autres contrats concernant la navigation.

Les juges et procureurs du Roi sont reçus au tribunal où se portent les appels de leurs sentences; les greffiers et les huissiers sont reçus par les officiers de leurs sièges.

En cas d'absence, mort, maladie, ou récusation d'aucun desdits juges, ses fonctions sont remplies par son lieutenant; et par empêchement du lieutenant; par le juge ordinaire le plus prochain, jusqu'à ce qu'il y ait été pourvu et qu'il en ait été autrement ordonné par sa Majesté.

## *Des Lieutenans de Juges des Paroisses.*

Il y a dans chaque paroisse un lieutenant de juge, un substitut et un greffier.

Les lieutenans de juges remplissent les fonctions des ci-devant juges de paix; font les actes conservatoires, tiennent les registres



de naissance, décès, mariages et sépultures, connaissent des affaires et contestations des habitans de leur quartier, jusqu'à la concurrence de vingt-cinq gourdes sans appel, et cent gourdes à charge d'appel.

---

### Sénéchaussée du Cap-Henry.

#### *Messieurs,*

le baron des Bois, conseiller sénéchal juge.  
 le chevalier de Jean Joseph, lieutenant de juge.  
 le chevalier de Pétigny, C. ✱. procureur du Roi.  
 René Roque fils, greffier.  
 Félix Alexis, huissier.  
 Pierre Rivière, *idem*.

---

### *Amirauté du Cap-Henry, Messieurs,*

le baron de Delon, conseiller sénéchal juge.  
 Noël Jasmin, lieutenant de juge.  
 le chevalier de René Bernadin Bayron, procureur du Roi.  
 N . . . greffier en chef.  
 Jacques Loyer, huissier.  
 Antoine Sanders, *idem*.

---

### Ressort de la Sénéchaussée.

#### *Paroisse du Quartier-Morin, Messieurs,*

Coffi Janvier, lieutenant de juge.  
 Hyacinthe Jn-Baptiste, substitut.  
 Cadichon Barthélemy, greffier.

#### *Paroisse de Sans-Souci, Messieurs,*

le chevalier de Jean Grégoire, lieutenant de juge.  
 Jean-Baptiste Paillon, substitut.  
 N . . . greffier.

#### *Paroisse de Limonade, Messieurs,*

Augustin Tollo, lieutenant de juge.  
 Maximilien, substitut.  
 Pierre Moyse, greffier.

*Paroisse de la Plaine-du-Nord , Messieurs ,*

Jean-François Salome , lieutenant de juge.

Luc , substitut.

Jean-Jacques Dardantis , greffier.

*Paroisse de l'Acul , Messieurs ,*

François Pantaléon , lieutenant de juge.

Jean-Jacques , substitut.

Louis Monote , greffier.

*Paroisse du Limbé , Messieurs ,*

Luc Jacques , lieutenant de juge.

Jean-Baptiste Castor , substitut.

Janite Philibert André , greffier.

*Paroisse du Port-Margot , Messieurs ,*

Adrien Alexis , lieutenant de juge.

Antoine Durussie , substitut.

Michelette fils , greffier.

*Paroisse du Borgne , Messieurs ,*

le chevalier de Jean Pierre Janot , lieutenant de juge.

Gratia Lafortune , substitut.

Polycarpe Bernard , greffier.

*Paroisse de Plaisance , Messieurs ,*

Prudent Dubois , lieutenant de juge.

Cadet Manuel , substitut.

Jean-Baptiste Cadichon , greffier.

*Paroisse de la Marmelade , Messieurs ,*

le chevalier de Jean-Baptiste Dessalines , lieutenant de juge.

le chevalier de Christophe Larose , substitut.

Pierre Jean-Baptiste , greffier.

*Paroisse du Dondon , Messieurs ,*

le chevalier de Gabriel Tiffard , lieutenant de juge.

Pierre Thomas , substitut.

*Paroisse*



*Paroisse de la Grande-Rivière , Messieurs ,*

le chevalier de Louis Michel, lieutenant de juge.  
Pierre Larose, substitut.  
Antoine Étagé, greffier.

*Paroisse de Sainte-Susanne , Messieurs ,*

Jn-François Danfour, lieutenant de juge.  
Jacques Michel, substitut.  
Marseille César, greffier.

---

Sénéchaussée de Fort-Royal.

*Messieurs ,*

le chevalier de Guillaume Joseph, conseiller sénéchal juge.  
Théophile Badaillac, lieutenant de juge.  
Ulysse, procureur du Roi ,  
Janvier Laramé, greffier.  
Antoine Candiau et Jn-François, huissiers.

---

Ressort de la Sénéchaussée.

*Paroisse d'Ouanaminthe , Messieurs ,*

le chevalier de Pierre Marc père, lieutenant de juge.  
Joseph Hector, substitut.

*Paroisse du Terrier-Rouge , Messieurs ,*

Robert Charles, lieutenant de juge.  
Louis Lechat, substitut.  
Ciriaque Cordeille, greffier.

*Paroisse du Trou , Messieurs ,*

Jn-Pierre Antoine, lieutenant de juge.  
Pierre Louis Robert, substitut.

*Paroisse de Valière , Messieurs ,*

Thomas Pierre, lieutenant de juge.  
Janvier Lanoix, substitut.  
Charles Armand, greffier.

Sénéchaussée , du Port-de-Paix.

*Messieurs ,*

le chevalier de Thomas Gilbert , conseiller sénéchal juge.  
François Milord , lieutenant de juge.  
Chéry Lapalière , greffier.  
Remi et Louis Michel , huissiers.

---

*Amirauté du Port-de-Paix , Messieurs ,*

Jean Blain , conseiller sénéchal juge.  
Jean-Pierre Louverture , lieutenant de juge.  
Labadie Poplié , procureur du Roi.  
Joseph Pétigny et Joseph Thomas , huissiers.

---

Ressort de la Sénéchaussée.

*Paroisse de Saint-Louis du Nord , Messieurs ,*

PasteurBrisson , lieutenant de juge.  
Hector Lafleur , substitut.  
Bien-Aimé Métayer , greffier.

*Paroisse du Gros-Morne , Messieurs ,*

Paul Rousseau , lieutenant de juge.  
Jn-Charles Lahobé , substitut.  
Gabriel Chambion , greffier.

*Paroisse de Jean-Rabel , Messieurs ,*

Laurent Gilles , lieutenant de juge.  
Toussaint Jean , substitut.

*Paroisse du Môle Saint-Nicolas , Messieurs ,*

Joseph Gaulard , lieutenant de juge  
Jacques Louis , substitut.



---

Sénéchaussée de Saint-Marc.

*Messieurs,*

le chevalier de Sanon Déraque, conseiller sénéchal juge.

Pierre Alerte, lieutenant de juge.

le chevalier de Bazile Nicolas, procureur du Roi.

Damis Jacques Louis, greffier.

Damis Gaspard et Pierre Auguste, huissiers.

---

Ressort de la Sénéchaussée.

*Paroisse des Gonaïves, Messieurs,*

Jean Michel, lieutenant de juge.

Alexandre Bois d'Orme, substitut.

Prévost, greffier.

*Paroisse de la Petite-Rivière, à la résidence de  
Dessalines, Messieurs,*

N            lieutenant de juge.

Alexandre Marquis, substitut.

N            greffier.

*Paroisse de Saint-Michel, Messieurs,*

Jean-Jacques Alfonse, lieutenant de juge.

Jn Marie Baptiste, substitut.

Jean-Louis Dély, greffier.

*Paroisse d'Ennery, Messieurs,*

Dénis, lieutenant de juge.

Jérôme Tonny, substitut.

Siril Longchamp, greffier.

*Paroisse des Verrettes, Messieurs,*

Jean Adélard, lieutenant de juge.

Louis Golard, substitut.

Jn-Pierre Jn-Noël, greffier.

*Paroisse de Terre-Neuve, Messieurs,*

Jean-Baptiste Robert, lieutenant de juge.

Georges Laurent Thimoté, substitut.

Honoré Bonaventure, greffier.

---

 Sénéchaussée du Port-au-Prince.

|   |    |    |    |                      |
|---|----|----|----|----------------------|
| N | -- | -- | -- | conseiller sénéchal. |
| N | -- | -- | -- | lieutenant de juge.  |
| N | -- | -- | -- | procureur du roi.    |
| N | -- | -- | -- | greffier.            |
| N | -- | -- | -- | huissier.            |

---

 Sénéchaussée de Jacmel.

|   |    |    |    |    |       |
|---|----|----|----|----|-------|
| N | -- | -- | -- | -- | idem. |
|---|----|----|----|----|-------|

## Sénéchaussée des Cayes.

|   |    |    |    |    |       |
|---|----|----|----|----|-------|
| N | -- | -- | -- | -- | idem. |
|---|----|----|----|----|-------|

## Sénéchaussée de Saint-Louis.

|   |    |    |    |    |       |
|---|----|----|----|----|-------|
| N | -- | -- | -- | -- | idem. |
|---|----|----|----|----|-------|

## Sénéchaussée de Jérémie.

|   |    |    |    |    |       |
|---|----|----|----|----|-------|
| N | -- | -- | -- | -- | idem. |
|---|----|----|----|----|-------|

## Sénéchaussée de l'Anse-à-Veau.

|   |    |    |    |    |       |
|---|----|----|----|----|-------|
| N | -- | -- | -- | -- | idem. |
|---|----|----|----|----|-------|

---

## SECTION IV.

*Des Notaires.*

Le nombre des notaires est fixé dans les proportions suivantes.

Cinq pour la ville du Cap-Henry.

Cinq pour celle du Port-au-Prince.

Trois pour celle des Cayes.

Deux pour les villes où siègent les sénéchaussées.

Un pour les autres villes ou bourgs de paroisses.

Ils sont nommés et commissionnés par le Roi, prêtent le serment, et sont reçus.

Ceux du Cap-Henry, à la Cour Souveraine.

Ceux des villes du Port-au-Prince et des Cayes, aux conseils supérieurs; et tous les autres, aux sénéchaussées d'où ressortent les villes ou paroisses pour lesquelles ils ont été nommés.

Les notaires font leur résidence dans le lieu indiqué par leurs commissions; ils prennent, dans leurs actes, la qualité de *Notaire Royal*, à la Cour Souveraine, au conseil supérieur, ou à la sénéchaussée de - - - à la résidence de - - - selon l'endroit où ils ont été reçus.

---

*Notaires et Procureurs, Messieurs,*

Pierre-Alexandre Heureaux,

Nicolas Lecardonnel,

Jean-Jacques Louis Carnave,

au Cap-Henry.

au Fort-Royal.

aux Gonaïves.



## SECTION V.

*Des Arpenteurs.*

Il y a pour le royaume un arpenteur général et un arpenteur principal par chaque province, avec un arpenteur par chaque sénéchaussée. L'arpenteur général du royaume fait les arpentages des fiefs du royaume, et tous autres arpentages ou révisions d'arpentages qu'il aurait été requis; il surveille les opérations des arpenteurs principaux de province et autres, et fait connaître au ministre de la justice, au moins tous les ans, ceux qui auraient manqué de remplir leurs devoirs.

Les arpenteurs principaux de province peuvent faire, dans l'étendue de la province où ils sont placés, tous les arpentages ou revision d'arpentages dont ils ont été requis.

Les arpenteurs de sénéchaussée ne peuvent opérer que dans le ressort de la sénéchaussée de leur résidence.

Les arpenteurs ne peuvent faire leurs opérations par leurs commis, sous peine d'interdiction et de nullité du procès verbal.

*Arpenteur général du Royaume.*

M. le chevalier de Lacroix, colonel, C. ❸.

## SECTION VI.

*Des Priseurs-Vendeurs-Publics.*

Il y a dans chaque ville maritime, siège d'amirauté et de sénéchaussée, deux priseurs-vendeurs-publics.

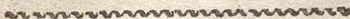
Les priseurs - vendeurs - publics font seuls, et à l'exclusion de tous autres, les prises, expositions et ventes volontaires, de tous biens, meubles, et à bureaux ouverts, soit dans leurs maisons, soit chez les négocians, marchands, et tous particuliers qui les requèrent.

Les priseurs-vendeurs-publics prélèvent une somme de cinq pour cent sur le montant des ventes qu'ils font; à la charge par eux de verser régulièrement, dans la caisse du trésor du Roi de la ville où ils résident, 1° la moitié de cette somme; 2° quatre deniers par livre sur le montant de la moitié qui leur revient; lesquels quatre deniers par livre sont destinés à l'usage des invalides.

Il est fait défense à toutes personnes, autres, que lesdits priseurs-vendeurs, de faire les prisées, expositions et ventes de biens, meubles, en quelque manière que ce soit, à peine de deux cents gourdes d'amende.

*Priseurs-Vendeurs-Publics.*

M. Bon Phélippeau, au Cap-Henry.





## CHAPITRE XIII.

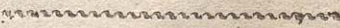
*Postes aux Lettres.*

Par arrêté du 1<sup>er</sup> Novembre 1810, il a été établi dans les bureaux militaires des lieutenans de roi, commandans des paroisses une poste aux lettres, pour le service public. Là, toutes les lettres et dépêches des autorités sont acheminées de paroisse en paroisse, par les Royal Dahomets de service, chez les lieutenans de Roi.

Les lieutenans de Roi relatent au dos des lettres et dépêches, le jour et l'heure de leur arrivée, celui de leur départ, et se font fournir récépissé des lettres et dépêches qu'ils ont adressées au bureau du lieutenant de Roi de la paroisse voisine, qui, ainsi de suite, les fait acheminer à leurs destinations respectives avec les mêmes formalités. Par ce moyen, il est facile à la seule inspection des lettres et dépêches, de connaître l'endroit où elles ont éprouvé du retard et la durée de ce retard.

Les lettres et dépêches pressées sont acheminées de même à cheval avec toute la diligence requise.

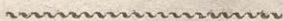
Le ministre de l'intérieur, les généraux commandans de divisions et arrondissemens, sont chargés de la surveillance des postes aux lettres.



## CHAPITRE XIV.

*Chambre Royale d'Instruction Publique.*

## LE ROI, Protecteur.



La Chambre Royale d'Instruction Publique est présidée par le Ministre des finances et de l'Intérieur,

Les membres prennent rang entr'eux d'après l'ordre d'ancienneté de nomination, ceux qui seraient nommés le même jour, prennent rang d'après leur âge.

La Chambre se divise en autant de section qu'elle juge convenable ; distribue son travail et fait ses réglemens de police intérieure.

Elle est spécialement chargée de la direction et de la surveillance des Écoles, Académies, Collèges et autres établissemens nationaux, concernans l'Instruction Publique, du maintien de l'ordre, des mœurs et de l'enseignement ; de l'observation des réglemens, de la reforme des abus ; Elle sollicite et présente au Roi les mesures qu'elle croit convenables, soit pour l'entretien desdits établissemens, soit pour l'ordre et la discipline.

L'Instruction Publique est sous la protection directe et spéciale du Roi.

La Chambre est spécialement chargée de suivre et d'étendre les progrès de l'instruction publique, d'établir des Écoles dans les paroisses où il n'y en a point, des Académies et Collèges dans le Royaume, selon qu'il sera nécessaire.

Tout Maître d'école et Professeur, pour être habile et reçu à exercer ses fonctions, doit avoir un certificat de bonnes mœurs et d'une conduite régulière et irréprochable, il doit en outre passer à l'examen des inspecteurs nommés par la Chambre Royale d'Instruction Publique, afin d'obtenir un brevet de capacité s'il en est digne.

Pour avoir le droit d'exercer, il faut, outre le brevet de capacité, une autorisation spéciale de la Chambre pour un lieu déterminé.

Sont salariés par le Gouvernement, les seuls maîtres d'écoles et professeurs qui auront été choisis et nommés par la Chambre Royale d'Instruction Publique.

Dans



Dans les Écoles, Académies et Collèges nationaux, l'instruction est gratuite ; le Gouvernement salarie les maîtres et professeurs, fournit les livres et autres objets nécessaires à l'entretien desdits établissemens.

La Chambre Royale d'Instruction Publique nomme par chaque École et Académie, trois Surveillans spéciaux, choisis parmi les autorités et les notables du lieu où est située l'École ou l'Académie, qui sont chargés de les surveiller.

Les Surveillans spéciaux correspondent avec la Chambre Royale d'Instruction Publique, pour tout ce qui a rapport à leur service.

Indépendamment des Surveillans spéciaux, nommés pour chaque École et Académie, la Chambre choisit dans son sein des Inspecteurs qui sont chargés de faire de fréquentes tournées, pour visiter les Écoles et Académies, se faire rendre compte des progrès de l'instruction par les Surveillans spéciaux, Maîtres d'écoles et Professeurs,

Sur le rapport motivé des Surveillans spéciaux, et des Inspecteurs, la Chambre Royale d'Instruction Publique, change la destination déterminée d'un Maître d'école et Professeur d'un lieu à un autre, et s'il y a urgence, dans le cas de scandale et d'abus, Elle le suspend de ses fonctions ou le renvoie après lui avoir retiré son brevet de capacité et son autorisation.

Les écoles particulières sont soumises aux réglemens de la Chambre Royale d'Instruction Publique, et sont sous sa surveillance spéciale.

Il est loisible à toute personne ou association de fonder une École ou Académie, pourvu que l'Instituteur soit muni d'un brevet de capacité et d'une autorisation de la Chambre Royale d'Instruction Publique.

Celui qui aura fondé une École, soit par donation, soit par testament, peut réserver à ses héritiers ou successeurs, dans l'ordre qu'il désignera, le droit de présenter un instituteur.

Lorsqu'un individu, muni d'un brevet de capacité, désire s'établir librement dans une Paroisse, à l'effet d'y tenir école, il s'adresse à la Chambre Royale d'Instruction Publique, et lui présente outre son brevet de capacité, des certificats qui attestent sa bonne conduite, pour obtenir l'autorisation d'exercer.

Les garçons et les filles ne peuvent jamais être réunis dans le même local pour recevoir l'enseignement.

La Chambre Royale d'Instruction Publique, veille avec soin à ce que dans toutes les Ecoles et Académies, l'instruction soit fondée sur de bons principes, la religion, le respect pour les lois et l'amour du Souverain; elle fait les réglemens sur l'instruction, indique les méthodes à suivre et les ouvrages, dont les Maîtres font usage.

La Chambre Royale d'Instruction Publique fait composer et imprimer les ouvrages propres à l'instruction populaire.

Les livres et autres objets, concernant l'instruction publique, sont confiés à la conservation et aux soins d'un Bibliothécaire nommé par la Chambre.

Elle s'attache à distinguer dans les écoles, quelles sont les bonnes méthodes qui avancent le plus, les progrès de l'instruction, afin d'établir successivement des écoles modèles dans tout le Royaume.

Tous les six mois, la Chambre met sous les yeux du Roi le tableau général des progrès de l'instruction publique, elle lui fait connaître les Maîtres et Professeurs qui se sont les plus distingués, et les écoliers qui ont fait les plus grands progrès, et montré le plus de zèle pour s'instruire.

S. E. Monseigneur le comte de Lataste, président.

S. E. M. le baron de Dupuy, C. ✱. vice-président.

#### M E M B R E S.

S. G. Monseigneur le duc de Limonade, C. D. ✱.

S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, G. C. ✱.

S. G. Monseigneur le duc du Dondon, G. C. ✱.

S. G. Monseigneur le duc de Terrier-Rouge, C. D. ✱.

S. G. Monseigneur le duc d'Ouanaminthe, C. D. ✱.

S. E. M. le comte de Mont-Rouis, C. D. ✱.

S. E. M. le baron de Joseph Dessalines, C. ✱.

S. E. M. le baron de Louis Dessalines, C. ✱.

S. E. M. le comte de Jean Joséph, C. D. ✱.

M. le baron de Prézeau, C. ✱.

M. le chevalier de Dupin.

M. le chevalier de Cincinatus Leconte, C. ✱.

M. Jean - Charles fils.

#### Secrétaires.

S. E. M. le baron de Vastey, C. ✱.

S. G. Monseigneur le duc de Saint-Louis, C. D. ✱.



Par une résolution de la Chambre Royale d'Instruction Publique, les personnes ci-après ont été nommées aux charges d'Inspecteurs et de Surveillans spéciaux des Académies et Ecoles Nationales.

## Au Cap-Henry.

### *Inspecteurs.*

S. G. Monseigneur le duc de la Marmelade, C. D. ✱.

S. G. Monseigneur le duc d'Ouanaminthe, C. D. ✱.

### *Surveillans de l'Académie Royale.*

M. le chevalier de Pétigny, C. ✱.

M. Silvain Hypolite.

M. le chevalier de David.

### *Surveillans de l'École Nationale.*

M. le baron de Charrier.

M. le baron de Filiatre.

M. le baron de Latortue.

## A Sans-Souci.

### *Inspecteurs.*

M. le baron de Prézeau, C. ✱.

S. E. M. le baron de Joseph Dessalines, C. ✱.

### *Surveillans.*

S. E. M. le baron de Léo, C. ✱.

M. le chevalier de Grégoire.

M. Buon.

## Au Port-de-Paix.

### *Inspecteurs.*

S. G. Monseigneur le duc du Dondon, C. D. ✱.

M. le lieutenant colonel Jean-Charles fils.

### *Surveillans.*

M. de Goimbert, C. ✱.

M. le chevalier de Gélibert.

M. François Julien.

Aux Gonaïves.

*Inspecteurs.*

- M. le baron de Louis Dessalines, C. ✱.  
S. E. M. le comte de Mont-Rouis, C. D. ✱.

*Surveillans.*

- M. le chevalier de Firmin Blotte.  
M. Démangle.  
M. le chevalier de Tassy aîné.

A. Saint-Marc.

*Inspecteurs.*

- S. E. M. le comte de Jean Joseph, C. D. ✱.  
S. G. Monseigneur le duc du Terrier-Rouge, C. D. ✱.

*Surveillans.*

- M. le chevalier de Sanon Dérac.  
M. Rigolet.  
M. Mercure Beauplan.

Au Fort-Royal.

*Surveillans.*

- M. le chevalier de Guillaume Joseph.  
M. Théophile Badaillac.  
M. Jacques Bouvier.

Au Limbé.

*Surveillans.*

- M. de Lubin, C. ✱.  
M. Luc Jacques.  
M. Charles Azard.

Plaisance.

*Surveillans.*

- M. Prudent Dubois.  
M. Cadet Manuel.  
M. Jean-Baptiste Cadichon.



Au Borgne.

*Surveillans.*

- M. de Jean-Charles Jean, C. ✱.  
M. le chevalier de Jean-Pierre Janot.  
M. Policarpe Bernard.

A Saint-Louis.

*Surveillans.*

- M. de Vincent Louis, C. ✱.  
M. Pasteur Brisson.  
M. Bien-Aimé Métayer.

A Jean-Rabel.

*Surveillans.*

- M. le baron de Lucas, C. ✱.  
M. le chevalier de Gaulard.  
M. le chevalier de Sarrette.

---

*Collège Royal.*

- M. J. Moor, Professeur de Mathématiques.  
S. E. M. Duncan Stewart, Professeur d'Anatomie et de Chirurgie.  
M. Domingo Torres, Professeur de langue Espagnole.

*Académie Royale.*

- M. J. Daniels, Professeur.  
M. Alie Bottex, Sous-Professeur.

*Ecoles Nationales , d'après . Système  
Anglais.*

*Messieurs.*

T. Gulliver,  
J. Émanuel,  
Jn Papillon,  
W. Simon,  
T Duchêne,  
J. Hilaire,  
H. Désoubri,  
Antoine,  
Phanor,  
Pre Louis,  
H. Fontaine,

au Cap-Henry.  
à Sans-Souci.  
au Port-de-Paix,  
aux Gonaïves.  
à St-Marc.  
au Fort-Royal.  
au Limbé.  
au Borgne.  
à St-Louis.  
à In-Rabel.  
à Plaisance,





Muséum

Les quelques feuillets ci-joints, que j'ai détachés de cahiers séparés de la revue d'Australie offrent peut-être à Bouleau un intérêt presque local. Vous jugerez s'ils méritent de trouver place dans quelque volume de biographies ou précis de vies. J'ignore qui est l'auteur de la notice.

Je vous salue, Muséum,  
l'expression de ma vénération  
la plus distinguée

Dosyut

4

30 Janvier 1855.









